

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES SÉNAT

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1982-1983

COMPTE RENDU INTEGRAL — 10^e SEANCE

Séance du Mardi 19 Avril 1983.

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. ALAIN POHER

1. — Procès-verbal (p. 318).
2. — Décès d'un sénateur (p. 318).
3. — Dépôt d'une question orale avec débat (p. 318).
4. — Candidatures à un organisme extraparlamentaire (p. 318).
5. — Mesures financières. — Discussion d'un projet de loi d'habilitation déclaré d'urgence (p. 318).

Discussion générale : M. Jacques Delors, ministre de l'économie, des finances et du budget.

PRÉSIDENCE DE M. PIERRE-CHRISTIAN TAITTINGER

M. Maurice Blin, rapporteur général de la commission des finances.

Suspension et reprise de la séance.

PRÉSIDENCE DE M. ALAIN POHER

6. — Remplacement d'un sénateur décédé (p. 328).
7. — Nomination à un organisme extraparlamentaire (p. 328).
8. — Mesures financières. — Suite de la discussion et rejet d'un projet de loi d'habilitation déclaré d'urgence (p. 329).

Discussion générale (*suite*) : MM. Jean-Pierre Fourcade, Jean Mercier, Pierre-Christian Taittinger, Henri Duffaut.

★ (1 f.)

PRÉSIDENCE DE M. PIERRE-CHRISTIAN TAITTINGER

Mme Hélène Luc, MM. René Monory, Michel Maurice-Bokanowski, Edgar Faure, Christian Poncelet, Frédéric Wirth.

Suspension et reprise de la séance.

PRÉSIDENCE DE M. MAURICE SCHUMANN

MM. le ministre, Frédéric Wirth, Edouard Bonnefous, président de la commission des finances.

Clôture de la discussion générale.

Art. 1^{er} (p. 357).

MM. Jacques Pelletier, Jean Chérioux, Daniel Hoeffel, Henri Duffaut, Etienne Dailly, André Méric.

Rejet au scrutin public.

Art. 2. — Rejet (p. 361).

Rejet du projet de loi.

9. — Nomination de membres d'une commission mixte paritaire (p. 361).
10. — Dépôt de questions orales avec débat (p. 361).
11. — Dépôt d'un projet de loi (p. 361).
12. — Transmission d'un projet de loi (p. 361).
13. — Dépôt d'une proposition de loi (p. 362).
14. — Ordre du jour (p. 362).

PRESIDENCE DE M. ALAIN POHER

La séance est ouverte à onze heures dix.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

PROCES-VERBAL

M. le président. Le procès-verbal de la séance du vendredi 15 avril 1983 a été distribué.

Il n'y a pas d'observation ?...

Le procès-verbal est adopté.

— 2 —

DECES D'UN SENATEUR

M. le président. J'ai le très profond regret de vous faire part du décès survenu le 18 avril 1983 de notre collègue Marc Jacquet, sénateur de Seine-et-Marne.

— 3 —

DEPOT D'UNE QUESTION ORALE AVEC DEBAT

M. le président. J'informe le Sénat que j'ai été saisi de la question orale avec débat suivante :

M. Geoffroy de Montalembert attire l'attention de M. le ministre délégué auprès du ministre de l'industrie et de la recherche, chargé des P.T.T., sur la désorganisation de la distribution du courrier en Haute-Normandie.

Des arrêts de travail sans préavis, d'une durée égale ou inférieure à une heure, sont en effet observés par une partie du personnel lors du transbordement ou de la manutention du courrier.

Il lui demande de préciser son attitude à l'égard de tels arrêts de travail qui compromettent gravement le service public et qui semblent justifier les craintes exprimées au Sénat lors de la discussion de la loi n° 82-889 du 19 octobre 1982 relative aux retenues pour absence de service fait par les personnels de l'Etat, des collectivités locales et des services publics. (N° 35 rectifié.)

Conformément aux articles 79 et 80 du règlement, cette question orale avec débat a été communiquée au Gouvernement et la fixation de la date de discussion aura lieu ultérieurement.

— 4 —

CANDIDATURES A UN ORGANISME EXTRAPARLEMENTAIRE

M. le président. Je rappelle que M. le ministre délégué auprès du Premier ministre chargé des relations avec le Parlement a demandé au Sénat de procéder à la désignation de quatre de ses membres, deux titulaires et deux suppléants, pour le représenter au sein du comité des finances locales en application de l'article L. 234-20 du code des communes.

La commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation et la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale ont fait connaître à la présidence qu'elles proposent respectivement les candidatures de : M. Jean-Pierre Fourcade comme titulaire et M. Jacques Descours Desacres comme suppléant ; M. Guy Petit comme titulaire et M. François Collet comme suppléant.

Ces candidatures ont été affichées.

Elles seront ratifiées, s'il n'y a pas d'opposition, à l'expiration d'un délai d'une heure, conformément à l'article 9 du règlement.

— 5 —

MESURES FINANCIERES

Discussion d'un projet de loi d'habilitation déclaré d'urgence.

M. le président. L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, autorisant le Gouvernement à prendre, par application de l'article 38 de la Constitution, diverses mesures financières. [N°s 228 et 241 (1982-1983).]

Dans la discussion générale, la parole est à M. le ministre.

M. Jacques Delors, ministre de l'économie, des finances et du budget. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, j'ai lu dans les journaux que la majorité du Sénat s'apprêtait à condamner totalement et sans nuance les dispositions qui vous sont proposées pour compléter l'assainissement de l'économie française ; j'en ai pris acte. J'ai lu dans les journaux, qui sont toujours aussi intéressants, qu'au sein même de la majorité gouvernementale des critiques se faisaient jour concernant la politique menée. Si j'ai bien compris, elles portaient sur quatre points : il faut davantage faire payer les riches ; il faut empêcher et taxer les exportations de capitaux ; le blocage des prix aurait dû durer plus longtemps et enfin, *manu militari*, il faut réduire les importations. Permettez-moi de revenir sur ces quatre points.

Faire payer les riches ? Depuis deux ans, le Gouvernement s'est appliqué à faire une politique de redistribution des revenus par la voie de la fiscalité et par la voie sociale, politique qui a donné des résultats importants, chiffrés, que chacun peut mesurer. Toutefois, dans le domaine du prélèvement fiscal comme du prélèvement social, il est des limites qu'on ne peut dépasser. Une société est comme elle est ; elle est animée par des valeurs pluralistes ; certains travaillent parce qu'ils aiment cela, d'autres pour gagner de l'argent. Il est impossible de casser les ressorts d'une société, surtout en période de guerre économique.

Freiner les exportations de capitaux ? Mais, mesdames et messieurs les sénateurs, nous avons le contrôle des changes le plus serré d'Europe, à tel point que je me demande par moments si ces restrictions ne nous retombent pas sur la tête comme un boomerang...

M. René Monory. C'est sûr.

M. Jacques Delors, ministre de l'économie, des finances et du budget. ... et nous voulons en même temps contribuer à la construction de l'Europe !

Certaines de ces mesures sont utiles, mais vous savez que la spéculation est pleine d'imagination, plus que les gouvernements. Par exemple, vous vous rendez compte — vous vous en êtes déjà rendu compte — en voyant le volume inhabituel des importations physiques de biens en février et sans doute en mars, que la spéculation, faute de pouvoir agir par les monnaies, travaille par des importations de précaution. Que voulez-vous faire contre cela, sinon vous retrouver avec nostalgie à l'époque de la féodalité et ériger des murs ?

D'autres disent : on aurait dû prolonger le blocage des prix et des revenus. Ce blocage a été salutaire, car il a provoqué une prise de conscience. Il a été courageux parce que nous avons bloqué à la fois les revenus et les prix. Mais vous savez très bien, comme moi-même, que la gestion d'une période de blocage intégral pose des problèmes de plus en plus difficiles. Je vous le dis tout net : je n'ai pas dans mes services les trois mille ou cinq mille personnes capables de décider mieux que les entrepreneurs eux-mêmes ce qu'ils doivent faire. Il existe des contrôleurs qui peuvent juger du respect de la politique contractuelle menée entre l'Etat et les prestataires de services ou les commerçants, mais qui ne peuvent se substituer aux entrepreneurs ; en tout cas, cette méthode n'est pas bonne. Que vous bloquiez les prix six mois, huit mois ou un an, le plus difficile, comme chacun sait, comme nous en avons fait l'expérience depuis de nombreuses années, c'est la sortie du blocage.

Enfin, quatrième point, il faudrait empêcher de force les importations ; j'y reviendrai tout à l'heure. Mais sachez que le jour où la France le déciderait, nos partenaires ne resteraient pas sans prendre des mesures de rétorsion.

M. Edouard Bonnefous, président de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. Très bien !

M. Jacques Delors, ministre de l'économie, des finances et du budget. La mesure prise à propos du tourisme — et que je justifierai tout à l'heure — a amené, à elle seule, certains pays à nous menacer de moins nous acheter de biens et de services. La vérité est que nous vivons dans un monde solidaire, interdépendant; nos entreprises sont également solidaires et interdépendantes. Elles doivent vivre dans cette province qu'est désormais le monde et se battre dans la guerre économique. Hors de cette voie, point de salut.

Si j'ai voulu répondre tout de suite à tous ces arguments, c'est parce que le sentiment de solitude que l'on peut avoir par moment en écoutant toutes ces critiques n'est ni désespérant ni stimulant; il est normal dans une période de grandes difficultés: et, pour des raisons bien compréhensibles, une partie de la nation doute d'elle-même et de son avenir. C'est le cas dans tous les pays. Mais pour celui qui est au service de l'Etat, la solitude n'est pas un handicap. D'ailleurs, dans la majorité gouvernementale, nous trouvons un important soutien pour la politique courageuse que nous menons.

M. François Giacobbi. Très bien !

M. Jacques Delors, ministre de l'économie, des finances et du budget. Ceux qui nous soutiennent, tant dans les deux assemblées qu'ailleurs, ont compris deux éléments fondamentaux: d'une part le caractère de nos institutions veut que nous ne recommandions pas des jeux de quant-à-soi qui affaiblissent a priori des politiques économiques, aussi bonnes soient-elles; d'autre part, comment voulez-vous qu'un gouvernement réussisse, dans le contexte de guerre économique internationale, alors que différents groupes sociaux explosent pour des intérêts particuliers et lorsque les Français se demandent légitimement: « Pourquoi tout cela? A quand la fin de la crise? », si le Gouvernement, appuyé par sa majorité, ne montre pas une détermination et ne restaure pas l'autorité de l'Etat? (Très bien! Applaudissements sur les travées socialistes et de la gauche démocratique.)

Voilà pourquoi cette solitude est plus apparente que réelle; j'y trouve d'ailleurs, pour ma part, plutôt des réconforts.

Il en va différemment — je le dis tout de suite pour éviter d'autres articles dans d'autres journaux demain — des organisations patronales et syndicales. Elles ont le droit d'exprimer leur point de vue: dans une démocratie politique et sociale, on ne peut pas tous marcher au même pas. Je recevrai d'ailleurs les partenaires sociaux pour les écouter et pour voir en quoi ils peuvent contribuer à la politique du Gouvernement, tout en respectant les intérêts légitimes, moraux et matériels de ceux qu'ils représentent.

Mais, compte tenu de tout cet ensemble et de tout ce que j'ai lu dans les journaux, j'ai choisi de vous parler franchement, comme je l'ai fait devant la commission des finances du Sénat. Autrement dit, je n'aurai pas un discours pour les membres de la commission des finances et un discours pour la galerie; je n'aurai qu'un seul discours, que cela plaise ou non, que cela me donne raison ou me cause du tort, car mon seul devoir, mon seul impératif est de vous dire la vérité telle que je la vois — sans prétendre d'ailleurs au monopole de cette vérité — en espérant que cette manière d'agir me permettra, comme d'habitude au Sénat, de recueillir des avis et des contre-propositions, dont j'ai toujours tiré jusqu'à présent, je dois le dire, un grand profit en vue de l'amélioration des textes, tant sur le plan juridique que sur le fond.

Dans ces conditions, je ne vous parlerai pas de l'héritage, je ne ferai pas un décompte minutieux des erreurs commises par les uns ou par les autres. Je vous dirai où, selon moi, en est notre pays et ma forte conviction que si nous savons échapper aux énervements de toutes sortes, à l'explosion des corporatismes, si l'Etat sait restaurer son autorité, si un dialogue positif s'engage entre la majorité et l'opposition, si, des deux côtés, les intolérances laissent la place à un exercice sage de la démocratie, alors le pays s'en sortira pour le bien de tous, et ce n'est pas cela qui empêchera l'opposition de jouer pleinement ses chances lors des prochaines échéances électorales.

Si, pour une fois, dans un instant de raison, la France pouvait agir ainsi, elle s'élèverait au niveau de ses voisins, qui ont les mêmes difficultés que nous, qui doutent d'eux-mêmes aussi, mais qui savent trouver dans une sagesse collective les éléments du sursaut et qui, par conséquent, dans l'état actuel des choses, sont plus avancés que nous et ont plus de chances que nous de s'en sortir.

Pour vous parler franchement, je traiterai tout d'abord de ce qui est vraiment notre talon d'Achille, le commerce extérieur et de l'absence — comment l'appeler autrement? — de compétitivité de notre économie; puis je vous indiquerai où en est l'ajustement de notre économie après les mesures prises en juin 1982, ne serait-ce que pour souligner que les dispositions qui vous sont proposées en mars-avril 1983 sont dans le droit fil de celles qui ont été prises en juin 1982.

Elles en constituent, en quelque sorte, un approfondissement et elles doivent permettre de faire face à un déficit du commerce extérieur qui s'est révélé, je dois le dire, par rapport à mes prévisions, plus grave que prévu. Je croyais, il est vrai, que ce déficit ne serait, en 1982, que de l'ordre de 75 milliards de francs; il a été de 93 milliards de francs. J'en ai tiré des leçons en ce qui concerne l'appréciation de nos possibilités.

Enfin, je parlerai pour terminer de l'environnement international. Pourquoi n'en parlerai-je qu'à la fin de mon exposé introductif? Parce que je ne veux pas que l'on me reproche de prendre l'environnement international comme alibi, soit de nos difficultés, soit de nos propres erreurs. Mais il faut quand même savoir que les marges de manœuvre de la France, comme celles des autres pays, sont étroitement limitées par l'évolution de l'environnement international. C'est, je le répète, ma conviction profonde, et c'est peut-être le seul point sur lequel je ne changerai jamais. Personne n'a le pouvoir, en France, d'extraire notre pays des contraintes de cet environnement international.

En ce qui concerne d'abord notre talon d'Achille, le commerce extérieur, d'où venons-nous? Quelles sont nos forces et nos faiblesses? Comment avons-nous affronté les deux derniers chocs venus de l'extérieur? En quoi le différentiel de croissance et de consommation, qui s'est produit en 1981, a-t-il été révélateur d'une faiblesse encore plus grande que celle dont certains d'entre nous, dont moi, estimaient la portée?

D'où venons-nous? Avant la guerre, l'économie française était une économie malthusienne qui échangeait peu avec l'étranger. Elle a réalisé, sous deux Républiques, deux pas en avant considérables, qui ont pu faire parler du « miracle économique français ».

Après la guerre, dans un élan d'unanimité qu'on souhaiterait retrouver aujourd'hui, nous sommes sortis du malthusianisme, ce qui était beaucoup plus difficile qu'on ne le pensait alors. Il ne s'agissait pas seulement d'investir et de produire, mais de changer des mentalités, d'accroître la mobilité sociale et professionnelle, de développer la promotion. Tous les Français l'ont fait sans que l'on puisse aujourd'hui exclure un groupe politique de cet effort commun, je tiens à le souligner.

Et tout cela parce que, pendant les périodes de malheur que nous avons connues, tous les Français s'étaient rassemblés au-delà de leurs convictions politiques et avaient pris, à travers la défaite de 1940, la pleine mesure de ce qu'était la situation de notre pays — situation psychologique et économique — et avaient trouvé les moyens et les solutions pour raffermir notre volonté et lui redonner son dynamisme.

Je me rappelle encore M. Jean Monnet expliquant, lors du II^e Plan, aux sidérurgistes français, qu'après avoir reconstitué leur potentiel de production d'avant-guerre, il fallait à nouveau progresser de 25 p. 100. Etonnement des maîtres de forges d'alors comme de beaucoup de Français! Et cela a été fait.

Je rappellerai ensuite le deuxième événement majeur, qui n'a pas été sans de grands débats en France: l'adhésion de la France au traité de Rome. Cette adhésion se fit grâce à de grandes motivations politiques, un idéal européen, hélas! aujourd'hui bien abaissé. J'en fais, chaque fois que je vais à Bruxelles ou à Luxembourg, la triste constatation. Mais elle avait aussi un enjeu économique: la France choisissait les voies du large, elle s'ouvrait à l'extérieur, elle acceptait la compétition internationale.

Eh bien! on peut dire que de 1956 jusqu'au déclenchement du premier choc pétrolier, lorsqu'on fait la balance des avantages et des inconvénients, ce choix de l'Europe a été profitable à la France sur le plan économique, tant pour son agriculture que pour son industrie.

Depuis, les conditions ont changé. Si un jour nous avons la bonne fortune d'avoir un débat sur le devenir de l'Europe, nous pourrions en reparler, chiffres en main, avec une analyse fine. Voilà d'où nous venons.

On pouvait penser, au début des années 1970, que grâce au remarquable travail fait par la France pendant ces vingt-cinq années notre pays était pleinement adapté à la donne interna-

tionale. Il pouvait être considéré comme une grande puissance économique, industrielle et commerciale. Il pouvait affronter les grands vents de la compétition internationale, d'où qu'elle vienne.

C'est alors que se sont produits des facteurs perturbants qui ont changé à nouveau les données : transformation des rapports de force dans le monde, émergence de nouveaux compétiteurs, multiplication du prix du pétrole, nouveau leadership des Américains, plus égocentristes, dirons-nous.

A partir de ce moment-là il fallait que la France fasse, à mon avis, un nouveau bond qualitatif aussi important que celui de 1945 et de 1956, il fallait qu'elle considère que le monde était sa province et que son marché intérieur était le marché européen.

Il fallait donc, par un ensemble de comportements — présence à l'étranger, agressivité extérieure, capacité de protéger notre marché comme les autres le font par des normes et des moyens implicites — adapter nos mentalités à ce nouveau monde en voie de se faire, un monde dont l'évolution n'est pas terminée et qui nous ménage encore des surprises.

Cet effort, nous ne l'avons pas encore fait, et c'est là le point essentiel. Tant que nous ne l'aurons pas fait, nous ne pourrons pas dire que nous sommes sortis, non pas de la crise, mais de la dimension internationale de la crise, laquelle est en train de bouleverser le monde et de changer en premier lieu l'Europe. En effet, même si ce n'est pas un sujet de consolation, tous les pays européens sont menacés par cette profonde transformation du monde.

Il s'agit donc d'un problème psychologique, il nous faut sortir de ce provincialisme qui marque encore trop nos attitudes.

M. François Giacobbi. Très bien !

M. Jacques Delors, ministre de l'économie, des finances et du budget. Il faut que lorsqu'on va à l'étranger on y trouve autant de Français installés que de Japonais ou d'Allemands. Il faut que chaque jour chaque travailleur, du président directeur général à l'ouvrier, se lève en se disant qu'il doit produire pour le monde et non pas simplement pour notre propre marché et que, même s'il est fier de sa marque et de ses implantations, tout est remis en cause aujourd'hui. Il suffit de voir comment, nous qui avons le monopole de la mode, nous avons été rattrapés et dépassés par d'autres pays dans un domaine où nous croyions avoir le monopole ; nous ne l'avons plus aujourd'hui. Voilà la mutation psychologique que nous devons faire, et cela quel que soit le Gouvernement, dans les années à venir.

Moi qui suis au terme de ma carrière professionnelle, je voulais vous le dire : si la France ne réalise pas cette transformation, si les forces politiques et les autres responsables socio-professionnels ne prennent pas conscience de ce changement et ne le diffusent pas, la France sera une nation de second rang dans dix ans. Ce fait-là est incontournable.

Venons-en maintenant à nos forces et nos faiblesses. Dans chaque grand pays exportateur — je veux parler des Etats-Unis, du Japon et de l'Allemagne — ainsi que le montre une étude du groupe Paribas, il y a cinq ou six secteurs qui sont des champions à l'exportation, c'est-à-dire des secteurs qui exportent plus ou moins selon les fluctuations de la conjoncture, mais qui assurent la présence à l'étranger. Si bien que ces pays, bénéficiant de ce « maux » d'exportations, pour emprunter un terme de rugby, peuvent, quelle que soit la conjoncture et quels que soient ses aléas, garder des marges de manœuvre.

Nous, ce n'est pas notre cas, et ce n'est pas non plus le cas de la Grande-Bretagne. Il n'existe chez nous que deux ou trois industries qui sont dignes de ce titre de champion de l'exportation : le matériel de transports, les télécommunications et l'énergie nucléaire. Tant que nous n'aurons pas élargi la gamme de nos secteurs qui, quoi qu'on fasse, sont fortement implantés à l'étranger, la France, quel que soit son Gouvernement, sera toujours aux prises avec les mêmes difficultés en ce qui concerne l'équilibre de ses échanges extérieurs. Je dis bien « l'équilibre de ses échanges extérieurs » et non pas ses mouvements de la balance des paiements, car je n'oublie pas que la balance des paiements prend en compte des éléments invisibles, des mouvements de capitaux que tel gouvernement est plus apte que d'autres à attirer, je le reconnais bien volontiers. Mais le fond de l'indépendance réside tout de même dans les échanges extérieurs.

Telles sont nos faiblesses. Croyez-vous qu'on puisse y remédier du jour au lendemain ? Croyez-vous que les investissements qui n'ont pas été faits pour nous permettre d'être meilleurs dans le commerce courant, et qui sont réalisés actuellement, peuvent produire des effets du jour au lendemain ? Non. Un investissement, c'est comme un arbre que l'on plante : on n'en recueille les fruits que beaucoup plus tard. Par conséquent, nous devons entreprendre cet effort qui consiste à muscler notre appareil de production et qui, moyennant la révolution culturelle dont j'ai parlé au début de mon exposé, nous permettra d'être solidement assis et de retrouver nos marges de manœuvre.

Si la polémique s'engage, je citerai des chiffres à propos de la diminution des parts de biens français sur le marché intérieur depuis une dizaine d'années, je citerai des chiffres sur les investissements. Mais mon propos n'est pas en ce moment de distribuer mérites ou reproches. Je souhaiterais obtenir un accord sur une donnée essentielle : nous avons beaucoup à faire dans les cinq années qui viennent pour que notre industrie soit capable d'exporter, notamment vers les pays industrialisés. En effet, durant ces dernières années, nous avons pris la détestable habitude d'orienter notre commerce surtout vers les pays en voie de développement, les pays de l'Est et les pays pétroliers. Nous étions insuffisamment présents, notamment en matière de commerce courant, sur les marchés des pays industrialisés. Il n'est donc pas étonnant que notre déficit se soit creusé par rapport à ces derniers.

M. Edouard Bonnefous, président de la commission. C'est certain.

M. Jacques Delors, ministre de l'économie, des finances et du budget. On peut discuter, bien sûr. Le Japon pratique un protectionnisme implicite et un dumping évident, mais nous ne sommes pas déficitaires que par rapport à ce pays. Savez-vous, mesdames, messieurs les sénateurs, que le petit Danemark a plus profité de la hausse du dollar sur ses exportations que la grande France ? Voilà un élément qui devrait inciter à la réflexion.

A ces éléments de fond, auxquels nous devons nous attaquer au-delà des divergences partisans, se sont ajoutés deux éléments conjoncturels de grande importance : le deuxième choc pétrolier en 1978-1979 et la hausse du dollar en 1980, 1981 et 1982. Chacun de ces deux éléments représente, dans ses conséquences sur l'économie française, 2 p. 100 de notre richesse nationale. Cela veut dire que, tenant compte de ces deux éléments venus de l'extérieur, nous aurions dû ou bien amputer notre niveau de vie de 4 p. 100, ou bien être capables d'exporter 4 p. 100 de plus de notre produit national brut.

Je reviens au début de mon exposé : comment vouliez-vous que nous exportions autant ? C'est pourquoi l'ajustement n'a eu lieu dans l'économie française ni après le deuxième choc pétrolier, ni après la hausse du dollar.

A cela s'est ajouté, il faut le dire, le fait que la relance de mai 1981, sur ces bases, a produit ses inconvénients sans donner ses avantages. Je m'explique. Cette modeste relance, pas plus importante que celle de 1975, aurait dû non seulement permettre de satisfaire les légitimes revendications de ceux des Français qui se sentaient, à bon droit, écartés de la société française depuis des années — sur ce point, nous avons tenu nos engagements et je n'y reviens pas — mais aussi, comme cela s'est souvent produit dans l'histoire économique de la France, de redonner confiance aux chefs d'entreprise. Mais là, nous sommes véritablement devant une contradiction. Lorsque nous relançons, les chefs d'entreprise disent : « Oh là là ! cette relance ne va rien donner de bon ! » ; et lorsque nous assainissons, on nous réclame la relance. Soyons sérieux ! On ne peut avoir l'un et l'autre.

Par conséquent, si les chefs d'entreprise voulaient une relance pour accroître leur part de marché, pour conforter leur production, il leur appartenait de mieux tirer de la relance de mai 1981. Mais l'on a constaté alors, à la fois pour des raisons psychologiques, sur lesquelles je ne m'étendrai pas, et pour des raisons physiques, l'incapacité d'une partie de l'appareil de production français de saisir les opportunités fournies par la relance.

M. René Monory. Et les nationalisations !

M. Jacques Delors, ministre de l'économie, des finances et du budget. Si bien que l'augmentation de la production industrielle a été inférieure à celle de la consommation et que s'est ainsi révélée au grand jour la faiblesse structurelle de l'économie française.

Cette faiblesse, il faut s'y attaquer; mais pour ce faire, il faut du temps et en attendant, encore une fois, que les investissements aient produit leurs effets — c'est déjà le cas dans l'industrie textile qui, grâce au plan monté par le Gouvernement, va mieux, mais ce n'est qu'un exemple — en attendant, dis-je, il faut éviter l'accident cardiaque qui menace l'économie française en raison de ses deux points faibles: le déficit du commerce extérieur et l'inflation. C'est pourquoi il fallait, comme l'on dit, ajuster notre économie.

Certains disent: « Les propos de Jacques Delors sont d'un classicisme désespérant. » Eh oui, parce que deux et deux font quatre...

M. François Giacobbi. Très bien!

M. Jacques Delors, ministre de l'économie, des finances et du budget. ... et que je ne sais pas comment faire pour que cela fasse cinq. Si quelqu'un le sait, qu'il vienne à ma place, je la lui donne tout de suite. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

M. Jean-Pierre Fourcade. Regardez là-bas! (*M. Fourcade désigne la gauche de l'hémicycle.*)

M. Jacques Delors, ministre de l'économie, des finances et du budget. Il fallait donc ajuster notre économie. Pour ce faire, nous avons mis en place une politique mixte — je m'expliquerai sur ce point — dont je me dois de vous indiquer les résultats.

Nous avons eu en même temps le souci de lutter contre le chômage non pas pour une raison électorale, mais parce que, ainsi que le prouve le cas de pays voisins, lorsque le chômage atteint un niveau trop important, la société est gangrenée, elle n'est plus capable de faire l'effort nécessaire pour se redresser.

D'un côté, nous sommes sollicités de réaliser un grand effort pour nous adapter à la nouvelle donne internationale, mais, de l'autre, on aurait voulu qu'en mai 1981 nous fassions une politique d'ajustements pure et simple qui nous aurait conduits aujourd'hui à 2 700 000 chômeurs, à une tricherie supplémentaire, à une absence de goût de travailler et à voir se poser chez tous les jeunes âgés de douze à seize ans qui sont à l'école la question suivante: pourquoi étudier, puisque le savoir n'est plus honoré, puisque le savoir-faire ne sert à rien si on ne trouve pas de travail? (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

M. André Méric. Très bien!

M. Louis Perrein. Excellent!

M. Jacques Delors, ministre de l'économie, des finances et du budget. Soyons raisonnables! Même si le sort des élections présidentielles eût été contraire, aucun gouvernement n'aurait pris le risque de laisser monter le nombre des chômeurs jusqu'à 2 800 000 ou 3 000 000. Voilà la vérité. Je suis sûr que si M. Giscard d'Estaing avait été élu, il aurait lui-même procédé à une relance, car il s'agit d'un problème d'une grande gravité. Que ceux qui n'en sont pas convaincus aillent voir dans certains pays étrangers quel mal profond le chômage a causé dans la jeunesse. Par conséquent, il fallait s'occuper du chômage tout en s'occupant de l'inflation.

Il y en a assez de ces économistes de bazar qui prétendent que lorsqu'on lutte contre l'inflation on accroît le chômage, et vice versa! Ce n'est pas vrai. L'inflation constante nourrit le chômage...

MM. Geoffroy de Montalembert et Christian Poncelet. C'est vrai!

M. Jacques Delors, ministre de l'économie, des finances et du budget. ... car elle diminue la compétitivité de nos entreprises...

M. André Méric. Très bien!

M. Jacques Delors, ministre de l'économie, des finances et du budget. ... et ne permet pas à celles-ci d'investir ou de recruter.

L'inflation par les coûts nourrit le chômage, car le coût de la main-d'œuvre devient tellement élevé que l'on hésite, tant dans l'artisanat que dans les grandes entreprises, à prendre cinq ou dix travailleurs de plus. C'est pourquoi il faut chasser cette dichotomie entre inflation et chômage et voir au-delà des résultats de chaque mois.

Je suis frappé de constater que, malgré les progrès dans la connaissance économique qui ont été réalisés en France — comment le nier? — les journaux se saisissent d'un indice, l'extraient aussitôt de son contexte et en font toute une histoire! C'est comme cela que tous les jours, à la télévision et dans les journaux, on vit de drame en drame. Mais est-ce que vous jugez, vous, du résultat scolaire de vos enfants sur une seule note...

M. Louis Perrein. Très bien! Excellent!

M. Jacques Delors, ministre de l'économie, des finances et du budget. Est-ce que vous ne regardez pas les résultats de l'ensemble de l'année? (*Applaudissements sur les travées socialistes et sur celles de la gauche démocratique.*)

Est-ce que, parce qu'il pleut le matin dans votre jardin, vous en concluez à la condamnation de vos récoltes? Tout cela est absurde et je crois que, du côté des journalistes comme ailleurs, on ferait bien de reprendre conscience de ce que furent les vertus d'une société rurale — la patience et le temps — pour juger des choses. (*Applaudissements sur les travées socialistes et communistes et sur celles de la gauche démocratique.*)

Nous avons donc mis en œuvre une politique mixte. Pourquoi? Parce que l'expérience de l'étranger nous montrait que lorsqu'on demande trop au budget ou trop à la monnaie, on arrive à des déséquilibres économiques ou sociaux insupportables.

Lorsqu'on demande trop à la monnaie, c'est le chômage qui prend des allures catastrophiques. Lorsqu'on demande trop au budget, ce sont les tâches d'avenir que l'on sacrifie. Lorsqu'on demande trop à la monnaie sans rien demander au budget, on en vient à la situation américaine — j'y reviendrai — qui est une source de préoccupation constante non seulement pour les Français, mais aussi pour l'ensemble des pays.

M. Edouard Bonnefous, président de la commission. Cela ne va pas si mal aux Etats-Unis; il ne faut pas exagérer!

M. Jacques Delors, ministre de l'économie, des finances et du budget. Pour eux, oui, mais songez aux conséquences pour nous! J'y reviendrai tout à l'heure.

M. Edouard Bonnefous, président de la commission. Je parlais pour eux!

M. Charles Lederman. Il y a combien de millions de chômeurs aux Etats-Unis?

M. Edouard Bonnefous, président de la commission. Regardez le dollar!

M. Jacques Delors, ministre de l'économie, des finances et du budget. C'est pourquoi nous avons décidé de ne pas tout demander à un seul instrument. Nous avons donc voulu agir à la fois sur le budget, la sécurité sociale, le secteur public, les prix et les revenus, le chômage et la politique monétaire, doser chacun de ces éléments pour que nous n'ayons ni la déflation ni un chômage accru ni le sacrifice de l'avenir.

C'est pourquoi, sur les instructions du Président de la République, nous avons limité à 3 p. 100 du P. I. B. le déficit budgétaire, qui était de 1,5 p. 100 lorsque nous sommes arrivés au pouvoir. Le glissement, au départ, a été difficile à gérer mais, depuis, en restant à 3 p. 100, nous arrivons à quelque chose de valable. Ce qui est dangereux, c'est de glisser constamment et de modifier les équilibres de financement. Mais dois-je vous rappeler que ce déficit budgétaire, c'est-à-dire 110 à 120 milliards de francs pour 1983, correspond rigoureusement aux dépenses d'avenir figurant dans le budget? Dois-je vous rappeler que, dans le budget de 1983, qui est tant critiqué par certains d'entre vous, les dépenses de fonctionnement n'augmentent que de 8 p. 100 alors que les dépenses d'avenir augmentent, elles, de 22 p. 100?

Qui d'entre vous pense que c'est sur un seul budget que l'on peut mettre fin à des années et des années de mauvaises habitudes selon lesquelles chaque département ministériel doit avoir chaque année et son pourcentage de fonctionnaires en plus et ses dépenses de fonctionnement en plus? (*Applaudissements sur les travées socialistes. — M. François Giacobbi applaudit également.*)

M. Edouard Bonnefous, président de la commission. Il a raison!

M. Jacques Delors, ministre de l'économie, des finances et du budget. Le prochain budget, c'est-à-dire celui de 1984, sera vu dans une perspective à moyen terme. On ne « nettoie » pas un budget, on ne redresse pas une situation sur un seul exercice sans faire de bêtises.

Les régimes de sécurité sociale doivent être équilibrés. J'insiste sur le fait que, dès cette année, l'équilibre est réalisé non seulement par des cotisations supplémentaires, mais aussi par des économies. C'est ainsi, par exemple, que nous avons institué, non sans cris et protestations, le forfait hospitalier. De ce point de vue, les chiffres sont simples et appellent aussi à une réflexion à moyen terme. Ils sont les mêmes dans toute l'Europe : les dépenses de maladie augmentent en volume de 4 à 5 p. 100 par an ; les dépenses de retraite de 3 à 4 p. 100. Les dépenses de prestations familiales augmentent aussi, selon le vœu du Gouvernement qui veut avoir une politique familiale active. Comparez ces chiffres aux espérances de croissance du revenu national en termes réels, de 0 à 2 p. 100, et vous verrez qu'il n'y a que deux moyens pour équilibrer les comptes sociaux : ou bien diminuer les dépenses autant que faire se peut, sans abaisser la protection sociale, ou bien alors prélever sur le revenu direct, augmenter les prélèvements obligatoires.

Comme je l'ai indiqué à votre commission des finances, cette question centrale pour notre économie, qui n'est pas simplement d'ordre économique et financier, mais qui est aussi une question de société et de civilisation, fera l'objet d'un large débat devant les deux assemblées, à partir d'un livre blanc où vous pourrez juger de la situation de chaque régime, de la façon dont y contribuent les bénéficiaires et de ce qu'ils reçoivent. Croyez-moi, vous aurez des surprises, car à l'intérieur même des régimes de sécurité sociale, il y en a des inégalités ! Il faudra que ceux qui reçoivent beaucoup sans contribuer beaucoup commencent par s'ajuster et que les responsables de leur régime fassent le nécessaire. (*Très bien ! sur les travées socialistes.*)

En tout cas, je compte sur la représentation nationale pour les y inviter.

Politique des prix et des revenus. Nous avons commencé par un blocage. Ce n'était pas agréable de bloquer les revenus. D'ailleurs, aucun gouvernement de droite ne l'avait fait. Et pourtant, c'était nécessaire, car bloquer les prix sans bloquer les revenus, cela voulait dire qu'on ne s'attaquait qu'à une partie du mal et qu'on laissait de côté deux points essentiels : les mauvaises habitudes prises en matière de comportements nominaux de revenus et l'inflation par les coûts, c'est-à-dire la croissance excessive des charges des entreprises. C'est cela qu'il faut redresser. Actuellement, que cela plaise ou non — je sais que cela ne plaît pas à tout le monde — les marges brutes des entreprises sont à leur plus bas niveau depuis trente ans, ...

M. René Monory. Regardez à gauche !

M. Jacques Delors, ministre de l'économie, des finances et du budget. ... et cela depuis trois ans.

Je peux regarder à gauche, cela ne me gêne pas ; moi je suis au service de l'Etat, je ne suis pas là pour gérer ma carrière, je regarde tout le monde. (*Applaudissements sur les travées socialistes et communistes. — MM. Edgar Faure et François Giacobbi applaudissent également.*)

Monsieur Monory, si vous êtes là depuis le début de cette séance, vous avez pu constater que je n'ai ménagé ni les uns ni les autres dans ce que j'avais à dire.

Donc, il fallait en même temps bloquer les revenus. Je vous rappelle que durant les quatre dernières années, et non pas durant une année, les coûts salariaux et sociaux de production ont augmenté entre 14 et 18 p. 100. Les résultats de la politique d'assainissement de juin 1982 font que, cette année, ils n'augmenteront que de 9 p. 100.

Tant que j'en suis aux marges des entreprises et pour répondre par-delà les murs à M. Gattaz, l'éternel plaignif (*Oh oui ! sur plusieurs travées socialistes et communistes.*), je dirai que le taux d'intérêt du crédit a déjà baissé de 2 p. 100, qu'il baissera encore et qu'un point de baisse du taux du crédit représente 7 milliards de francs de plus pour les entreprises.

Un sénateur à gauche. Quel cadeau !

M. Jacques Delors, ministre de l'économie, des finances et du budget. Il me semble beaucoup plus avantageux et beaucoup plus pédagogique de lutter contre l'inflation et d'en montrer les résultats bénéfiques pour l'appareil de production, plutôt que d'inventer je ne sais quelle mesure nouvelle empruntée au salon des petits inventeurs pour alléger les charges des entreprises. Nous avons d'ailleurs par deux fois allégé les charges des entreprises et, chaque fois, deux mois après, on est venu à nouveau se plaindre.

Je crois que le meilleur moyen consiste à avoir une politique macro-économique qui permet de diminuer la croissance des coûts de production. Et je peux vous assurer que, même dans l'état actuel des choses, c'est-à-dire avec une croissance zéro, les marges brutes des entreprises vont se redresser dès le second semestre de 1983.

De ce point de vue, notre objectif est simple : mettre les entreprises françaises en mesure de profiter d'une relance économique si elle se produit réellement aux Etats-Unis et dans les pays industrialisés. (*Murmures sur plusieurs travées.*)

Quant à la politique monétaire, si critiquée dans la majorité gouvernementale, et aussi maintenant dans l'opposition puisque M. Alphandéry me compare à Pierre Laval, avec tout ce que cette connotation comporte de péjoratif et de déplacé...

M. Louis Perrein. C'est scandaleux !

M. Jacques Delors, ministre de l'économie, des finances et du budget. ... la politique monétaire menée en France, dis-je, ne veut pas être permissive pour que les efforts demandés à tous, aux salariés, aux commerçants, aux artisans, aux chefs d'entreprise, dans la lutte contre l'inflation, ne soient pas annulés par le laxisme monétaire. Cette politique n'est ni trop dure ni trop molle.

En ce qui concerne l'encadrement du crédit, et m'adressant aux banques, je leur dis simplement qu'il est, bien entendu, plus facile de se glisser dans le wagon-lit d'un crédit consenti à une ou plusieurs grandes entreprises que d'étudier cinquante dossiers de petites entreprises. C'est pourtant cela que nous attendons d'elles et elles en ont les possibilités à travers les normes actuelles du crédit. Autrement dit, l'encadrement du crédit est un mauvais alibi lorsque des banques refusent de porter tout l'intérêt qui s'attache à l'avenir de nos petites et moyennes entreprises.

Plusieurs sénateurs socialistes. Très bien !

M. Louis Perrein. Excellent !

M. Jacques Delors, ministre de l'économie, des finances et du budget. Voilà pourquoi nous avons voulu mettre en œuvre une politique équilibrée en jouant de tous les instruments de cette politique.

Cette politique ne nous a pas empêchés, l'an dernier, de connaître une croissance de 1,5 p. 100, c'est-à-dire le plus fort taux de croissance de la Communauté. Cette politique ne nous a pas empêchés d'arrêter la croissance du chômage. Quand on compare l'économie française avec celle des autres pays de la Communauté économique européenne, nous sommes en tête en ce qui concerne la croissance et la lutte contre le chômage. Nous avons fait quelques progrès en matière de lutte contre l'inflation, mais l'élève peut mieux faire.

Le résultat reste encore très mauvais en ce qui concerne le déséquilibre des échanges extérieurs. Il était difficile de faire mieux dans le contexte international qui est le nôtre. L'année dernière, le commerce mondial a baissé de 2 p. 100.

Comme le disait un journaliste ce matin, quand nous donnions le coup d'accélérateur, on nous demandait de donner un coup de frein ; maintenant que l'on donne un coup de frein, on voudrait, en même temps, que l'on donne un coup d'accélérateur ! Je ne le ferai pas car, en matière aussi bien de conduite automobile que de conduite de l'économie, je suis allergique aux embardées.

L'inflation reste à maîtriser. Les progrès qui ont été réalisés sont insuffisants, mais je voudrais quand même en souligner l'importance.

Dans les comportements nominaux en matière de revenus, les salariés français ont fait leur mutation : alors que nous avions auparavant un système d'indexation automatique qui

faisait que chacun se moquait de ce que pouvait être l'inflation, il n'y a plus maintenant de clause automatique d'indexation dans les contrats de salaires. Là où il y a une clause, c'est une clause de rendez-vous qui ne jouera qu'en fonction de la situation et des perspectives économiques.

Quand les salariés montrent un tel exemple de civisme, si dans certaines professions on triche avec les accords de programmation des prix, celles-ci sont mal fondées à adresser des reproches au Gouvernement et à faire croire qu'elles sont les sacrifiées de notre société. Il n'y a pas de bouc émissaire, mais que chacun prenne exemple sur les salariés et fasse le même effort ! (*Applaudissements sur les travées socialistes et communistes.*)

Quand ceux qui disposent des conventions collectives, du droit de grève, c'est-à-dire de la possibilité à tout moment de remettre en cause l'appareil de production, y renoncent dans l'intérêt national en faisant — il faut le dire — confiance à un gouvernement de gauche que n'aident pas les difficultés présentes, il serait inadmissible que les autres catégories sociales ne le fassent pas !

Contrairement à ce qu'on peut lire dans certains journaux, je n'ai pas désigné de boucs émissaires ! Mais je vous pose la question : lorsqu'une profession a signé un accord sur les prix avec l'Etat et que 10 p. 100 de ses membres ne respectent pas cet accord, l'Etat doit-il « rester les deux pieds dans le même sabot » vis-à-vis de ceux qui donnent un exemple de sagesse ? Je vous pose la question. (*Murmures sur diverses travées de l'U. C. D. P.*)

M. Louis Perrein. Certainement pas !

M. Jacques Delors, ministre de l'économie, des finances et du budget. Donc, nous sanctionnons, mais pas inhumainement. Il n'y a pas de bouc émissaire et chaque profession trouve porte ouverte à la direction générale de la concurrence et de la consommation, où elle peut rencontrer un interlocuteur d'autant plus valable qu'il a été lui-même chef d'entreprise.

Mais il n'y a pas que les comportements nominaux dans la lutte contre l'inflation ; il existe également les causes structurelles.

Ah, ces causes structurelles, on en parle depuis longtemps ! Eh bien, moi, j'ai choisi le parti d'y travailler discrètement et de ne vous en parler publiquement que lorsqu'il y aura des résultats, parce qu'il est inutile, je crois, de dire : « Nous allons nous occuper des professions fermées, nous allons réformer la distribution. » Cela, on vous l'a dit dix fois, mais on ne l'a jamais fait. Alors, je crois que mieux vaud essayer de le faire et, lorsque les premiers résultats concrets interviendront, de vous en faire part.

Il existe, bien entendu, je le reconnais, une contradiction entre la poursuite de la lutte contre l'inflation et la lutte contre le déficit du commerce extérieur. Mais la vie est parsemée de contradictions, notamment l'économie.

Il est vrai que, pour convaincre nos concitoyens — qui sont bien blasés, je les comprends — que la France peut sortir du gouffier de l'inflation, il faut obtenir vite de bons résultats. Moins de 10 p. 100 aujourd'hui contre 14 p. 100 en mai 1981, c'est le meilleur résultat depuis plusieurs années ! Mais il faudrait descendre plus bas. Descendre plus bas, oui, mais pas par la politique du thermomètre que l'on trempe dans l'eau, car, d'un autre côté, l'effort d'assainissement exige que les entreprises publiques puissent relever raisonnablement leurs tarifs. Bien entendu, il en résulte une augmentation de l'indice, si bien que, je ne vous le cache pas, pendant trois ou quatre mois, les critiques vont pleuvoir sur le Gouvernement et sur le ministre de l'économie et des finances qui — je le dis en passant à l'intention de certains — n'a pas fait une sorte de coup d'Etat en mars, la politique qu'il applique étant bien celle du Gouvernement et non pas la sienne par je ne sais quel caprice de l'Histoire.

Ces supputations sont dérisoires quand la France est dans une situation aussi difficile. (*Applaudissements sur les travées socialistes et communistes.*)

Il y aura donc encore de mauvais indices, notamment celui d'avril, qui sera supérieur à 1 p. 100. Eh oui ! au premier semestre la hausse des prix sera de 5 p. 100 environ, mais il ne faudra pas multiplier par deux pour en déduire 10 p. 100, car,

ensuite, nous devrions redescendre en tirant les profits des efforts qui auront été consentis, depuis un an, sur les coûts de production et sur le reste.

Voilà comment on gère une économie, au milieu de contradictions inévitables et non pas par la politique de l'indice.

Enfin, il fallait que cette politique — c'est mon dernier point — pour parler des dispositions de juin 1982, concilie le court terme et le long terme.

« Triste est votre politique », nous dit-on. Oui, triste, peut-être. Il faut un grand élan pour les Français, c'est vrai. Mais les mesures que nous avons prises à court terme ne nous empêchent pas de continuer à travailler dans le long terme.

Dois-je rappeler les importantes dotations en capital consenties aux entreprises nouvellement nationalisées et qui leur permettront, enfin, de jouer leurs chances dans la guerre industrielle ?

Dois-je rappeler que les entreprises du secteur privé bénéficient, cette année, de 45 milliards de francs de prêts bonifiés pour l'investissement et de prêts participatifs, contre 20 milliards de francs voilà deux ans ?

Dois-je rappeler que, sur le marché des capitaux, les émissions d'obligations nouvelles ont recueilli l'an dernier 155 milliards de francs — chiffre record — et que plus de la moitié de cette somme ira aux entreprises ?

Dois-je rappeler que, malgré une politique monétaire stricte, les crédits à l'économie ont augmenté de 16 p. 100 l'an dernier, de même que pour les crédits au logement ?

Tous ces éléments, ajoutés à la politique de la recherche, à la rénovation de la politique de la formation, montrent que, si nous devons actuellement traverser des tempêtes, nous n'en préparons pas moins l'avenir. Autrement dit, nous ne jouons pas que les pompiers ; nous voulons également être les architectes de l'avenir économique de la France.

Juin 1982, mars 1983 : même combat, même politique. Si des premiers résultats ont été obtenus dans le domaine de l'inflation, il n'en a pas été de même pour le commerce extérieur. Pourquoi ? Pour les raisons structurelles que j'ai déjà indiquées : tout d'abord, à cause du différentiel de croissance et de consommation. Mais, exprimé en francs de 1982, le déficit commercial était de 72 milliards de francs en 1980 ; il a été de 93 milliards en 1982. Ce n'est donc pas un problème nouveau. L'écart est de 21 milliards et s'explique essentiellement par la hausse du dollar. Peu importe, de toute manière, 72 ou 93 milliards de francs, c'est trop.

Une autre raison doit être cherchée dans la baisse de la demande venant de certains de nos clients habituels : pays pétroliers, pays en voie de développement. Nous avons souffert sur les marchés où nous étions traditionnellement exportateurs et nous ne pouvions pas nous rattraper sur les marchés des pays industrialisés, parce qu'ils avaient une croissance zéro ou bien une activité négative.

Par conséquent, nous avons conjugué tous les inconvénients en même temps, et à cela, comme je l'indiquais tout à l'heure, se sont ajoutés des importations de précaution, c'est-à-dire que des spéculateurs, ne pouvant pas faire leur travail habituel contre la France et contre le franc par le moyen des devises, en-ont profité pour faire des achats d'anticipation. Voilà pourquoi le chiffre des importations en janvier, février et sans doute encore en mars, est anormalement élevé.

On bâtit une politique non pas sur une espérance, celle que les chiffres d'après ne seront pas anormalement élevés, mais bien sur des mesures.

Dans l'état de notre commerce extérieur, il ne restait qu'une solution : réduire les dépenses en devises sous toutes leurs formes, donc réduire la demande nationale.

Moins de dépenses en devises : c'est pour cela que nous avons demandé un effort aux Français sur le tourisme. Je savais que cela susciterait des crises, mais je savais aussi que, en prenant une mesure qui intéressait la vie quotidienne de beaucoup de Français, nous mettrions ceux-ci en mesure de comprendre la gravité de notre situation.

Ma foi, qu'est-ce que renoncer — dans la mesure où l'on doit y renoncer — à des vacances à l'étranger pendant un an lorsqu'il s'agit d'éviter un accident cardiaque à notre économie et à notre monnaie ?

Il m'est arrivé, ces dernières années, d'aller dans des pays lourdement endettés — plus que la France — et de constater l'indifférence de l'opinion publique à l'égard de ce facteur. Or nous sommes en présence de deux données incontournables : nous consommons 103 alors que nous ne produisons que 100. Notre endettement a donc atteint les limites du supportable, si l'on se projette à plusieurs années pour voir ce que donnera le remboursement des dettes, intérêts et capital, en 1986 et en 1987.

Par conséquent, il fallait un effort considérable, un effort qui est conjoncturel, un effort qui, sans être une politique pour l'avenir, n'en commande pas moins l'avenir. Il en découle la prolongation des actions à moyen et à long terme déjà menées.

Pour dépenser moins en devises nous avons également lutté contre la spéculation en empêchant trop de mouvements dans le négoce. Mais surtout, nous opérons un prélèvement de 65 milliards de francs, soit 2 p. 100 du produit national brut, sur la demande intérieure. Nous allons ainsi réaliser 28 milliards de francs d'économies dans le secteur public, considéré au sens large, opérer 17 milliards de francs de prélèvements supplémentaires notamment sur les ménages et collecter 20 milliards de francs d'épargne complémentaire.

J'aurais sans doute l'occasion, après l'intervention de votre rapporteur général et à la suite de la lecture de son excellent rapport, de vous apporter des précisions, là où vous êtes en droit d'en demander, sur le détail de ces mesures et sur leurs conséquences. Je voulais simplement rappeler que ce prélèvement de 65 milliards de francs est calculé au plus juste. On ne peut pas descendre en dessous ; si on allait au-dessus, on risquerait de passer de la désinflation à la déflation. Prôner la déflation, c'était tourner le dos à notre objectif : ne pas augmenter le chômage.

Ce prélèvement sera opéré, pour l'essentiel, avant l'été de façon que l'effet soit sensible sur le commerce extérieur dès septembre et octobre, pas avant. C'est pourquoi je ne manquerai pas de lancer des actions sélectives de soutien là où elles seront nécessaires, en particulier dans le bâtiment et les travaux publics. Il s'agit de sommes infimes par rapport au prélèvement opéré. Ces actions sélectives devraient permettre à des industries très sensibles à la conjoncture de traverser une phase difficile. C'est également la raison pour laquelle aucune amputation ne sera effectuée sur les ressources dévolues à l'investissement et à la recherche.

Quel est l'objectif de ce prélèvement ? Il est de diminuer le déficit de notre commerce extérieur, de réduire notablement notre appel à l'endettement et, par conséquent, de permettre à la France de retrouver les marges de manœuvre qu'elle n'avait plus et qui pourtant lui sont absolument nécessaires, et pour mener sa politique étrangère, et pour préparer le long terme, et pour continuer dans la voie des finalités sociales définies depuis mai 1981.

Retrouver des marges de manœuvre pour l'Etat, tel est le sens des efforts d'économies, notamment pour la sécurité sociale et le budget de l'Etat, et ce n'est pas fini. L'an prochain, je demanderai au Gouvernement qu'intervienne une stabilisation des effectifs dans la fonction publique et que l'on profite des 40 000 départs en retraite pour redéployer les effectifs selon les secteurs.

M. Edouard Bonnefous, président de la commission. Très bien !

M. Jacques Delors, ministre de l'économie, des finances et du budget. Ce sera une première par rapport à ce qui a été fait depuis dix ans.

Les entreprises aussi doivent retrouver des marges de manœuvre. J'ai fait état de la baisse relative de la croissance de leurs coûts de production et des effets bénéfiques de la réduction du taux d'intérêt.

Enfin, ces marges de manœuvre sont nécessaires à la nation si elle veut agir afin de remédier au désordre désespérant qui caractérise actuellement les relations internationales.

Je terminerai donc par l'environnement international, non pas, encore une fois, pour en faire un alibi de nos difficultés, car nous devons d'abord mettre de l'ordre dans notre maison, balayer devant notre porte, mais simplement parce que nous sommes liés, que nous le voulions ou non, à l'évolution de l'économie internationale.

Nos entreprises sont embarquées dans cette aventure, et je souhaite à la France d'avoir de nombreuses entreprises multinationales, je souhaite à la France de compter beaucoup de moyennes et petites entreprises capables d'exporter et de passer des accords de coopération avec des entreprises étrangères.

Je le dis tout net : nous devons être présents dans le monde mais nous devons l'être également politiquement en continuant à présenter des propositions afin que le monde aille mieux dans la mesure de nos modestes moyens.

De ce point de vue, je vous ferai part de quatre préoccupations.

La première concerne le cours du dollar et les taux d'intérêt aux Etats-Unis. Certes, ces taux ont baissé mais, en valeur réelle, ils sont à long terme de 9 p. 100 et à court terme de l'ordre de 4 à 5 p. 100. Mesdames, messieurs les sénateurs, ces taux en valeur réelle sont les plus élevés que l'on ait connus depuis qu'existe la société industrielle. Il n'y a pas d'exemple dans l'histoire qu'avec des taux réels aussi élevés on puisse s'engager sur les voies d'une croissance durable. La propension à investir est découragée même si l'autofinancement augmente.

Comment, en outre, les pays en voie de développement peuvent-ils sortir de leur crise actuelle alors qu'ils ont à payer chaque année 100 milliards de dollars au titre du service de leur dette ? Comment peuvent-ils trouver, avec de tels taux d'intérêt, la possibilité de réaliser, eux aussi, les efforts d'ajustement nécessaires ?

Nous disons aux Américains qu'ils ne peuvent pas à la fois revendiquer le *leadership* du monde occidental et se conduire d'une manière aussi cynique et avec autant d'insensibilité vis-à-vis de leurs partenaires. Contrairement à ce que disent certains d'entre vous, ce langage n'est pas seulement celui de la France, il est également celui de tous les pays européens.

Quel expert aurait pronostiqué qu'aujourd'hui même le dollar à Paris vaudrait plus de 2,45 deutsche Mark, ce qui est dû au fait que les Allemands ont baissé leur taux d'intérêt, en choisissant une relance intérieure, mais aux dépens de la valeur de leur monnaie ?

Bien entendu, cette hausse du dollar n'est bonne ni pour l'Allemagne, ni pour la France, ni pour les autres pays. Je vous le dis nettement : si le cours du dollar reste aussi élevé, la France devra faire un effort supplémentaire d'ajustement, car nous ne sommes pas en mesure d'envoyer une flotte aux Etats-Unis, comme certains l'ont fait aux Malouines ! (*Sourires sur les travées socialistes et communistes.*) Nous devons tenir compte des rapports de force dans le monde.

Notre deuxième préoccupation concerne la baisse du commerce international. Pendant trois ans, en 1980, 1981 et 1982, le commerce mondial a stagné, voire baissé, mais il a été soutenu — ce point est très important — par les pays pétroliers qui connaissaient des excédents et par les pays en voie de développement qui se sont endettés pour acheter. Aujourd'hui, les pays en voie de développement ne peuvent plus le faire et les pays pétroliers n'ont plus d'excédents. La conclusion, c'est que, s'il doit y avoir une relance du commerce mondial, elle ne peut venir que des pays industrialisés. La responsabilité historique de ceux-ci n'a jamais été aussi grande depuis que la crise est commencée.

Comment pourrait-on demander au Mexique, à l'Argentine, à la Côte-d'Ivoire, au Sénégal ou à la Yougoslavie de s'ajuster s'ils ne peuvent pas exporter, si le commerce mondial n'est pas en augmentation ?

La meilleure manière de rétablir des rapports stables dans le monde, c'est de faire croître le commerce mondial et non de déclencher une nouvelle vague de crédits bancaires qui ne profiterait d'ailleurs qu'aux banques et nullement à l'économie.

Les banques ont réalisé de gros profits dans le monde ces dernières années en prêtant aux pays en voie de développement. Aujourd'hui, elles ne peuvent plus continuer à le faire dans les mêmes conditions sans qu'un jour on risque un énorme craquement dans la communauté financière mondiale.

La thèse que défendra la France, ainsi, je l'espère, que la Communauté européenne, à Williamsburg, au « sommet » des pays industrialisés, est qu'aujourd'hui on ne peut rien demander de plus ni aux pays pétroliers ni aux pays en voie de développement, et qu'il faut s'adresser à nous, les pays riches, qui avons des marges de manœuvre et qui pourrions les utiliser pour relancer le commerce mondial.

Croyez-moi, il vaut mieux que les pays en voie de développement nous vendent des biens et des marchandises plutôt qu'ils nous empruntent des capitaux. C'est plus sain pour l'avenir du monde et pour leur propre avenir.

C'est pourquoi nous avons plaidé constamment pour le renforcement des grandes organisations internationales qui, elles, sont capables de limiter les risques du désordre mondial.

La France a agi positivement — je crois que vous le reconnaîtrez — dans la reconstitution des ressources du Fonds monétaire international et des organismes annexes, de telle sorte que la masse des ressources mises à la disposition des pays en difficulté soit accrue.

De même, nous agissons pour que la Banque mondiale aide les pays en voie de développement à résoudre leurs problèmes structurels à cinq ans car ces pays sont comme la France : à quoi bon faire un ajustement à court terme si l'on sacrifie le long terme ? Nous le ferons également au sein de l'O. C. D. E. et au « sommet » des pays industrialisés.

Bien entendu, pour que cette action soit plus efficace, il faudrait que l'Europe parle d'une seule voix, qu'elle ne soit pas en panne. Or, je vous le dis tout net, elle l'est actuellement.

Aucun dossier ne progresse. Qu'il s'agisse des montants compensatoires positifs, qui confèrent un surcroît de compétitivité inadmissible et injustifié aux agriculteurs néerlandais ou allemands, qu'il s'agisse de l'absence d'une politique commerciale commune efficace, exigeant des Etats-Unis qu'ils renoncent, eux aussi, à leur protectionnisme, exigeant du Japon qu'il s'ouvre à la mesure de sa puissance et de ses responsabilités, qu'il s'agisse enfin des éléments communs de politique industrielle, l'Europe n'avance pas.

C'est là une source d'inquiétude pour la conjoncture. Mais je crois qu'au-delà de vos groupes politiques tout cela doit vous préoccuper car les changements qui se produisent actuellement dans le monde affectent l'Europe tout entière.

Même si la République fédérale d'Allemagne, réputée pour la force de ses exportations, s'en tire moins mal que les autres, c'est toute l'Europe qui est menacée et, là aussi, je vous le dis tout net, si l'Europe ne trouve pas dans les deux ans en elle-même les éléments d'un dynamisme et d'une cohésion renforcés, elle ne sera plus la première puissance commerciale du monde d'ici à quinze ans ou bien elle sera devenue surtout un peuple de consommateurs et de commerçants n'ayant plus son mot à dire sur les grandes affaires du monde. Telle est notre responsabilité, même si en ce moment, par nos faiblesses, nous sommes obligés de parler moins haut, mais nous n'arrêtons pas pour autant de proposer et de contreproposer dans ces domaines.

Je vous prie de m'excuser de la longueur de mon propos, mesdames, messieurs les sénateurs. En conclusion, je vous dirai que nous allons traverser six mois difficiles et que je ne perdrai pas mon temps, après chaque indice, à répondre par des apaisements à la dramatisation et au psychédélisme que certains seront tentés de créer.

Oui, les mois qui viennent seront difficiles. Nous n'obtiendrons pas tout de suite une nette amélioration en matière de lutte contre l'inflation et de commerce extérieur. Mais le programme que nous avons présenté a été bien accueilli dans le monde. Il suffit de lire la presse étrangère pour s'en convaincre. Il nous a valu une considération accrue et une plus grande attention. En Europe même, il nous est plus facile aujourd'hui de parler et de proposer.

Allons-nous gâcher cela en revenant à nos querelles de Gaulois, en dramatisant tout, en donnant satisfaction à tous les corporatismes déchainés ? Non ! Le Gouvernement — et avec lui sa majorité — doit montrer sa détermination et l'autorité de l'Etat. Les institutions de la V^e République en donnent le moyen et chacun d'entre nous doit savoir que les deux principales qualités qui nous sont demandées, en dehors du courage, c'est la patience et la considération que le temps est le seul allié nous permettant de faire en sorte que la France puisse parler, demain, haut et vrai. (*Applaudissements sur les travées socialistes et communistes ainsi que sur diverses travées de la gauche démocratique.*)

(M. Pierre-Christian Taittinger remplace M. Alain Poher au fauteuil de la présidence.)

PRESIDENCE DE M. PIERRE-CHRISTIAN TAITTINGER,
vice-président.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur général.

M. Maurice Blin, rapporteur général de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. Comme mes collègues j'ai été sensible à l'accent de vérité et de sincérité qui a marqué vos propos, monsieur le ministre. J'ai également été sensible au réalisme de vos analyses, à la vigueur de vos convictions et — pourquoi ne pas le dire ? — au courage que vous manifestez dans une circonstance exceptionnellement difficile pour notre pays.

M. Edouard Bonnefous, président de la commission. Très bien !

M. Maurice Blin, rapporteur général. Mais, comme vous l'avez d'ailleurs souligné, la politique que vous tentez de mettre en œuvre s'inscrit dans un contexte marqué par des choix, des décisions, des initiatives qui ont été les vôtres depuis bientôt deux années.

On ne peut donc pas mesurer à leur vraie dimension l'audace et aussi — il faut bien le dire — les aléas de la politique que vous entendez mener sans faire tout de même référence à ce que nous avons vécu au cours des mois écoulés.

M. Camille Vallin. Il faut remonter plus loin !

M. Maurice Blin, rapporteur général. Je tiens à vous dire, sans forcer les mots, ma tristesse devant la dégradation incontestée et incontestable de la situation économique et financière de la France, surtout si on la compare à celle de nos principaux partenaires.

Vous avez eu raison, monsieur le ministre, d'insister sur l'enjeu capital que représente le commerce extérieur. Or, faut-il rappeler vite, mais rappeler cependant, que la France était, voilà peu, le troisième ou quatrième exportateur mondial alors qu'elle n'est plus que le sixième et peut-être demain le septième, que le déficit de notre commerce extérieur a été multiplié par quatre depuis 1980, que notre balance des paiements voit son déficit, là encore, multiplié par trois, que la compétitivité de nos entreprises nous situait au huitième rang il y a deux ans pour nous situer aujourd'hui au quinzième rang ?

Enfin, à propos d'un aspect capital de l'inflation — vous avez eu raison d'y insister, monsieur le ministre — ce que l'on appelle le « différentiel » c'est-à-dire l'écart entre la hausse des prix en France et en République fédérale d'Allemagne, après s'être légèrement amélioré au cours du deuxième trimestre de 1982 se dégrade à nouveau aujourd'hui à grande vitesse puisqu'il atteint presque sept points, et ce malgré le blocage partiel des prix.

Pourquoi, malgré la mise en place de ce système de surveillance et de contrôle, assistons-nous à une telle dégradation ? La réponse, hélas, est simple. Elle tient — vous n'en avez que peu parlé, monsieur le ministre, et je le regrette — aux déficits budgétaires excessifs que vous avez infligés ou laissé créer à l'égard du budget de la nation au cours de l'année dernière ou de cette année même, mais surtout elle tient au mode de couverture de ce budget et de ce déficit — là, les chiffres nous manquent et je comprends qu'on les entoure d'une certaine discrétion — qui a été tout de même couvert pour environ deux tiers par l'émission de bons du Trésor, procédure la plus inflationniste qui soit.

Cette fameuse croissance du pouvoir d'achat dont les Français ont bénéficié au cours des deux dernières années n'a-t-elle pas été largement assurée, non pas par une véritable création de richesses, mais tout simplement par des transferts sociaux ?

Je rappellerai qu'en 1981 ceux-ci ont représenté, à eux seuls, 80 p. 100 de l'augmentation du pouvoir d'achat et qu'en 1982 ils en représentent encore la moitié.

En termes clairs, cela signifie, monsieur le ministre, que vous avez laissé se créer, mathématiquement, toutes les conditions nécessaires pour fabriquer de l'inflation.

Enfin, et je terminerai là mon rapide survol, faut-il rappeler qu'au début de l'année en cours, il y a quatre mois, l'ensemble des besoins de paiement qui pesaient sur les finances de la nation se situaient aux environs de 230 milliards de francs,

soit près de 8 p. 100 du produit intérieur brut : déficit budgétaire, 118 milliards de francs prévus ; emprunts assurés aux collectivités locales, 32 milliards ; déficit des entreprises publiques, 60 milliards — 40 milliards de déficit d'exploitation, 20 milliards au niveau des besoins d'investissements ; déficit de la sécurité sociale, 12 milliards ; déficit prévisible de l'U. N. E. D. I. C., 6 milliards de francs ? Au total, 228 milliards.

Tel est le bilan ; il est sévère ; il pèse sur nous tous ; je crois qu'il fallait le rappeler.

Mais, à cette tribune, un autre sentiment m'habite qui est — pourquoi ne pas vous le dire très simplement, mes chers collègues ? — une certaine lassitude.

Cette dégradation des grands équilibres, le Sénat l'a prévue, l'a dénoncée à quatre reprises : deux fois à l'occasion des discussions budgétaires de 1982 et 1983, deux fois à l'occasion des discussions des collectifs de juin 1981 et juin 1982. De nouveau, nous nous retrouvons le dos au mur.

Erreurs de jugement, monsieur le ministre ! Erreur de jugement en matière de croissance : d'abord en 1982, on nous annonçait une croissance de 3,5 p. 100 ; elle fut de 1,5 p. 100, taux supérieur, je vous le concède, à ce qu'il fut ailleurs, mais à quel prix ! Pour 1983, M. Fabius, il y a peu encore chargé du budget, nous annonça une croissance de 1,5 p. 100 ; elle sera ou nulle ou, on peut le redouter, négative.

Nous avons demandé, mes chers collègues, votre commission des finances a demandé à deux reprises, et avec quelle insistance, une réduction initiale des dépenses publiques. En 1982, rappelez-vous — et quels sourires avaient accueillis nos propos ! — nous avions demandé une réduction de près de 20 milliards de francs des dépenses budgétaires. Eh bien, il a fallu tout de même y passer, et, quelques mois après la discussion budgétaire, le Gouvernement, au terme d'une année difficile — c'était en octobre 1982 — a réduit de 18 milliards de francs les dépenses de la nation. A l'occasion de la discussion du budget pour 1983, il y a quatre mois, nous avons dit au ministre du budget : c'est trop. Et que se passe-t-il ? Aujourd'hui, on nous demande l'autorisation de réduire de 15 milliards de francs les dépenses de la nation.

Je le rappelle sans joie aucune et, je le répète, avec une certaine lassitude : nous avions, hélas ! raison. Le Gouvernement ne nous a pas écoutés. Aujourd'hui, il plie devant les faits, il subit la conjoncture au lieu de la maîtriser.

Mais le sentiment dominant n'est pas la lassitude, c'est l'inquiétude.

Inquiétude devant la procédure mise en œuvre, celle des ordonnances.

Sur ce point, mes chers collègues, la commission des finances a été rigoureuse. Certes, cette procédure est parfaitement constitutionnelle. Certes, elle a été utilisée à de nombreuses reprises dans un passé relativement récent. Je citerai trois exemples : en 1960, à l'occasion des événements d'Algérie ; en 1967, à l'occasion d'une remise à plat des structures de l'appareil bancaire et financier du pays ; en 1982, tout récemment, à l'occasion de la mise en œuvre de mesures sociales importantes. Reconnaissez avec moi qu'au moins en ce qui concerne les deux premières initiatives il s'agissait d'événements exceptionnels.

Aujourd'hui, il s'agit tout simplement — vous venez de le rappeler, monsieur le ministre — de réduire de 65 milliards de francs, c'est-à-dire de 2 p. 100, le produit intérieur brut. Ce n'est pas rien, c'est même beaucoup ! Raison de plus pour engager sur ce problème un beau et large débat sous la forme de la discussion d'un collectif, dont nous avons l'habitude ! Nous n'avons pas le temps, me direz-vous, pour voter un collectif. Au Sénat, il ne faut généralement pas plus de vingt-quatre heures, quarante-huit heures au maximum.

Que nous proposez-vous ? Un texte de portée très générale, sur les finalités duquel nous sommes, je crois, dans cette assemblée, tous d'accord.

M. Edouard Bonnefous, président de la commission. C'est vrai !

M. Maurice Blin, rapporteur général. Mais le détail — je sais que vous nous en direz peut-être davantage tout à l'heure — nous ne le connaissons que par la presse. Où est la concertation ? Où est le respect des droits élémentaires du Parlement, qui a précisément été créé dans l'histoire pour contrôler les dépenses

de la nation ? Où est la confiance dans votre propre majorité, dont il semble que vous fuyiez ou tentiez d'esquiver les décrets et les réactions ?

Seconde inquiétude : dans ce train de mesures apparaît, je ne dirai pas furtivement, mais dans la marge, une décision d'une importance capitale, à savoir la fiscalisation d'un certain nombre de dépenses de sécurité sociale : 11 milliards de francs, mes chers collègues, vont être dégagés par la majoration de 1 p. 100 des impôts sur le revenu de 1982 !

Certes, monsieur le ministre, vous nous l'avez rappelé et vous avez bien fait, cette mesure s'accompagnera de la présentation ultérieure du budget social de la nation, sur lequel le Parlement sera appelé à se prononcer. Bonne décision. Mais vous nous avez parlé d'un « livre blanc ». Le terme me paraît tout à fait impropre. S'il doit y avoir un véritable débat concernant le budget social de la nation, il conviendrait qu'il prenne exactement la forme du budget de l'Etat et que nous soyons placés en face d'un texte chiffré, élaboré à l'initiative du Gouvernement, sur lequel nous aurions à nous prononcer en toute clarté et en toute rigueur. Sera-ce le cas ? J'aimerais que vous nous répondiez sur ce point.

M. Paul Jargot. Que ne l'avez-vous fait en vingt ans !

M. Maurice Blin, rapporteur général. Certes, autre avantage de cette disposition — vous verrez que je m'efforce de mettre dans mes propos le maximum d'objectivité — il s'agit d'une initiative visant à redresser l'assiette des cotisations sociales aujourd'hui tragiquement défavorable aux entreprises françaises, plus particulièrement en ce qui concerne les allocations familiales. De ce point de vue, cette initiative mérite intérêt.

Mais je formulerai deux objections : la première, c'est que rien n'est dit, dans votre texte si court, sur ce sujet, et nous pouvons craindre que cette première étape d'une fiscalisation vise tout simplement à boucher les trous créés dans le budget de la sécurité sociale par certaines initiatives ou certains propos inconsidérés de certains ministres d'hier ; puis, seconde objection, vous accompagnez ces dispositions d'une toute petite réduction de dépenses ; elle existe, certes, elle est de 4 milliards de francs dans le budget de la sécurité sociale, et cette somme sera affectée aux allocations familiales et à l'assurance maladie. C'est beaucoup trop peu ! Vous l'avez justement rappelé tout à l'heure : les dépenses de santé de la nation augmentent infiniment plus vite que le revenu des Français.

Bref, pour tout dire d'un mot, cette fiscalisation peut être la meilleure ou la pire des choses. La pire s'il s'agit d'une étatisation, qui noierait ce grand problème dans l'anonymat d'une structure de caractère général. La meilleure s'il s'agit de responsabiliser les Français et les Français par rapport au coût de la santé. Ce n'est que dans cette direction que nous pouvons espérer un réveil de l'opinion publique. Pourriez-vous, monsieur le ministre, nous en dire davantage sur ce point car, quoique vous en ayez fort peu parlé, cela me paraît l'un des points essentiels de cette loi d'ordonnances ?

Que penser des autres mesures ? Vous répondrez tout à l'heure, je l'espère, aux quelques questions que la commission des finances s'est posées à leur sujet.

Quatorze milliards de francs au titre de l'emprunt obligatoire calculé sur les impôts de 1981. Mais, cette épargne obligée, que vous allez pratiquer sur ceux qui, de tradition, sont les épargnants dans ce pays, comment ne s'effectuerait-elle pas aux dépens de l'épargne volontaire que vous souhaitez développer par ailleurs ? Ne craignez-vous pas qu'il ne s'agisse purement et simplement d'un trompe-l'œil et que vous ne preniez ici ce dont vous vous privez là ?

Cette ponction globale de 25 milliards de francs sur les revenus, sous forme d'emprunt ou de prélèvements purs et simples, représente 13 p. 100 d'augmentation de la fiscalité directe. J'entends encore les propos de M. Fabius, qui nous disait qu'en aucun cas nous ne verrions, au cours de l'année 1983, s'aggraver la fiscalité directe ! Or, la voilà bien qui augmente de 13 p. 100 ! A quoi il faut ajouter les vignettes sur le tabac et les alcools, l'augmentation de la taxe sur les produits pétroliers, ou, plus exactement, la non-répercussion sur le prix de l'essence à la pompe de la baisse du prix du pétrole, enfin, une augmentation tardive, mais nécessaire, je vous le concède, des tarifs publics, qui devrait s'élever à 12 p. 100.

Au total, mes chers collègues, au terme de ce plan de rigueur — car il faut bien l'appeler par son nom — l'ensemble des prélèvements obligatoires augmentera de deux points, il attein-

dra ou dépassera 45 p. 100. Ce résultat n'est-il pas parfaitement contradictoire avec les propos tenus par la plus haute autorité de la République, qui s'était engagée, voilà moins de deux ans, à ce que les prélèvements obligatoires n'augmentent plus dans notre pays ?

Vous avez évoqué les économies pratiquées au niveau des dépenses publiques, et cela est vraiment et éminemment de notre compétence. Mais, dans l'attente des précisions que vous nous livrez, pour le moment, nous sommes singulièrement dans le flou.

Quinze milliards de francs — si j'ai bien lu la presse — devraient être économisés sur le budget : sept milliards de francs annulés, trois milliards de francs reportés — il s'agit dans ces deux cas d'équipements, ce qui contredit quelque peu ce que vous disiez tout à l'heure, monsieur le ministre, à savoir que la priorité absolue était donnée aux équipements ; les voilà tout de même bien réduits — enfin, sur le fonctionnement, cinq milliards de francs.

Devant la commission des finances, vous nous avez dit que vous ne seriez pas en état de nous donner les précisions qui s'imposent avant un mois. Nous aurions souhaité que vous puissiez nous proposer ces économies dès aujourd'hui, comme vous l'avez d'ailleurs fait lors du collectif de fin d'année 1982. Pour le moment, nous devons vous faire confiance car nous ne savons pas qu'elles sont les lignes budgétaires qui seront fondamentalement affectées.

Deux milliards de francs seront prélevés sur les prêts prévus pour les collectivités locales. Mes chers collègues, disons très brièvement que c'est tout de même là un bien mauvais départ pour l'an I de la décentralisation !

M. Paul Girod. Très bien !

M. Maurice Blin, rapporteur général. Est-il besoin de vous rappeler — mais vous le savez aussi bien que moi — que, jusqu'au reçu du montant de la dotation globale d'équipement perçue cette année par les départements, l'inquiétude — et comment ne la comprendrait-on pas ? — s'est répandue dans l'ensemble des conseils généraux. Au moment où les collectivités locales, plus particulièrement les départements, se trouvent confrontées à une réduction sensible des ressources qui leur reviennent, j'observe que nous nous trouvons devant un problème grave, qui explique la vigilance avec laquelle notre Haute Assemblée va engager les débats prochains sur les transferts de compétences. Ce point est, je crois, essentiel et nous aurons l'occasion d'en reparler.

Enfin, 12 milliards de francs seront économisés aux dépens des entreprises publiques. Là encore, quelle imprécision ! Si j'ai bien lu, il s'agit de 3 milliards au niveau des dépenses courantes, 4 milliards au niveau des investissements et 5 milliards en matière de besoins de trésorerie ; cela veut sans doute dire que ce sont des emprunts qu'on ne contractera pas.

J'ai encore en mémoire le grand, vaste et intéressant débat sur les nationalisations. J'ai aujourd'hui le sentiment que ce « fer de lance » de l'industrialisation du pays que devaient constituer les nationalisations est d'ores et déjà et d'entrée de jeu singulièrement émoussé ! Je m'interroge aussi sur les droits du Parlement qui, en vertu de l'ordonnance de 1958, peut et doit exercer un contrôle rigoureux sur le secteur public.

M. Edouard Bonnefous, président de la commission. Il faudra bien le faire !

M. Maurice Blin, rapporteur général. J'espère, mon cher président, que nous aurons l'occasion de le faire. En tout cas, la commission des finances s'y emploie ! Disons simplement que, aujourd'hui, ce contrôle est d'ores et déjà singulièrement compromis.

Je ne dirai qu'un mot très rapide sur la mise en place de ce fameux carnet de change touristique qui a fait tant parler et couler tant d'encre. Si je me souviens bien des propos que vous avez tenus devant la commission des finances du Sénat, il doit rapporter 7 milliards de francs, au moins dans ses dispositions initiales, mais, depuis les accommodements intervenus entre les pouvoirs publics, d'une part, et les représentants des agences de voyages, d'autre part, je m'interroge sur ce chiffre, et je ne suis pas certain du tout que vous en tirerez ce que vous en attendez. Ce que je sais, en revanche, c'est que vous sanctionnez très sévèrement les déplacements individuels au profit des voyages collectifs. Nous sommes tous ici sensibles à

la liberté, même à celle de se déplacer et de voyager, et nous regrettons cette sanction. Enfin, monsieur le ministre, j'ai gardé pour la fin notre inquiétude majeure. Au nom de la commission des finances, je voudrais conclure sur ce point. J'ai cru sentir, monsieur le ministre, qu'une inquiétude secrète habitait votre propos, car vous menez certainement aujourd'hui un grand et difficile combat. Il y va, c'est vrai, de l'avenir de la nation tout entière.

Nous sommes inquiets, car en dépit de vos efforts et du courage dont j'ai parlé toutes vos armes ne sont pas au rendez-vous. Or, si nous ne réussissons pas cette vaste entreprise, nous irons, c'est sûr, à une quatrième dévaluation. Ce sera la dernière, car au-delà c'est la culbute.

Mme Hélène Luc. Il faut que les patrons investissent.

M. Maurice Blin, rapporteur général. Ainsi — et vous l'avez dit avec force et vous en aviez quelque mérite, car je crois savoir qu'au sein des instances gouvernementales les avis étaient sur ce point furieusement partagés — vous avez refusé de sortir du système monétaire européen.

J'ajourerai, non pas pour enlever à vos mérites, mais parce que c'est un fait, que cette sortie du système monétaire européen, dans l'état présent de nos réserves monétaires, était pleine d'épines et de risques.

Il reste que le plan que vous nous proposez est tout de même singulièrement tardif. Il est le fruit d'un report pour raison politique, à savoir l'échéance des élections municipales, qui a coûté à la France — sur ce point, les chiffres que j'ai pu recueillir, soit de votre part, soit d'ailleurs, ne concordent pas tous — environ 30 milliards de francs. Pourquoi cette lenteur ? Pourquoi ce retard ? Essentiellement parce que, sinon vous-même, du moins la majorité qui vous soutient reste, et on le comprend, prisonnière des illusions, des rêves ou des promesses d'hier. L'opinion abusée pensait pouvoir continuer à vivre et à consommer au-delà des moyens qui étaient les siens. Il est bien évident que l'on ne se défait pas en un jour des rêves qu'on a nourris pendant des années.

Le troisième réajustement monétaire s'est effectué, faut-il le rappeler, mes chers collègues, dans de bien mauvaises conditions. Vous avez été condamné, monsieur le ministre, et je ne vous envie pas, à dévaluer le franc le dos au mur.

Le chiffre qui, après de longues et difficiles négociations avec la République fédérale d'Allemagne, a été retenu constitue un constat d'échec. Dévaluer trois fois sa monnaie, pour une nation industrielle, en moins de deux ans, c'est tout de même un record historique. Ce chiffre est inférieur à ce qu'il aurait fallu pour rendre un authentique dynamisme à nos exportateurs.

Vous portez donc à la fois la marque de trois dévaluations non réussies, pour ne pas dire plus, et surtout la responsabilité du handicap que constitue l'absence de marge pour la reconquête des marchés étrangers.

Grâce au plan de rigueur que vous nous proposez, vous avez freiné fort au bord du gouffre. Le résultat prévisible est une réduction arithmétique du déficit de notre balance commerciale. En effet, nous allons assister à une réduction des importations et, à coup sûr, à une baisse de la consommation.

Je crains seulement que la hausse du dollar qui, bien sûr, est liée à la politique que vous avez qualifiée de cynique — pour ma part j'hésiterais peut-être sur l'adjectif — en tout cas à la politique vigoureuse des Etats-Unis d'Amérique ne compromette par exemple ce que nous espérons gagner grâce à la baisse du prix du pétrole. Mais cette hausse du dollar est également liée — il ne faut pas l'oublier — à la faiblesse du franc.

Donc, sur ce point, vous partez là encore avec un handicap sévère et vous risquez, surtout — le sujet est cruel, mais comment ne pas l'évoquer ? — d'assister à une reprise du chômage par une réduction de l'activité.

Qu'en penseront tous ceux qui, de bonne foi, voilà deux ans, espéraient du Gouvernement auquel vous participez qu'il résolve définitivement le problème du sous-emploi ? Il est vrai — et j'espère que les orateurs de l'opposition sénatoriale le rappelleront — qu'il y a eu un freinage manifeste de la croissance du chômage depuis maintenant dix-huit mois. Il faut ajouter aussitôt qu'il n'est pas dû à la reprise et à la création d'emplois productifs, mais qu'il résulte essentiellement de la mise en place d'un dispositif qui a exclu, sous des formes douces, mais ô combien coûteuses, un nombre important de salariés — plus de 800 000 — du secteur productif.

Les statistiques sont là, mais cela ne veut pas dire que la santé du pays en est raffermissée pour autant. M. le Premier ministre, lors de sa présentation devant l'Assemblée nationale de votre plan de redressement, s'est engagé à favoriser la création de 10 000 entreprises. Le ciel l'entende ! Je souhaiterais, comme cela a été dit, qu'il s'engage d'abord à conforter la situation des centaines de milliers d'entreprises dont l'avenir est pour le moment singulièrement sombre.

Le vrai, le seul problème, celui qui décidera de tout, c'est la foi, la confiance que les Français apporteront à ce Gouvernement et aux mesures qu'il leur impose.

M. Jacques Eberhard. C'est vrai, mais ce n'est pas votre cas !

M. Maurice Blin, rapporteur général. Or, j'observe que le Gouvernement s'est contredit. En effet, peu de temps avant le 6 mars 1983, certaines voix autorisées nous ont dit qu'il n'y aurait pas de dévaluation et d'autres qu'il n'y avait pas à attendre de plan d'austérité. Or, les voici et l'une et l'autre.

Le Gouvernement, il y est contraint, renverse les priorités et opère un nouveau volte-face qui affecte sa crédibilité. Entre 1980 et 1982, il n'était question en tout premier lieu que de la croissance et de l'emploi. En 1983, il s'agit surtout de luttes contre l'inflation et d'équilibres du commerce extérieur.

Mais, monsieur le ministre — cette constatation est relativement rassurante — c'est très exactement le langage que tenait le Gouvernement d'hier et que certains de vos amis condamnaient avec quelle vigueur, à moins que ce ne soit plus simplement l'hommage tardif, mais l'hommage réel du vice à la vertu. (*Très bien et applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'U.C.D.P.*)

M. Michel Dreyfus-Schmidt. Alors, vous allez voter pour !

M. Maurice Blin, rapporteur général. Enfin, il y a la démotivation — c'est la plus grave, car la plus secrète — des responsables de l'économie de ce pays.

J'ai dit tout à l'heure que les salariés pouvaient s'interroger sur leur avenir, lorsque nous verrons pour la fin de l'année repartir — je le déplore et je le redoute — la courbe du sous-emploi.

Les entreprises sont exsangues.

M. Paul Jargot. Oh ! là là !

M. Maurice Blin, rapporteur général. Certes, ce plan de rigueur n'entraîne pas une nouvelle aggravation de leurs charges, mais cela ne suffit tout de même pas...

M. Paul Jargot. Et les milliards qui sont en Suisse !

M. Maurice Blin, rapporteur général. ... quand on sait ce qu'elles ont pris, si j'ose dire, dans la figure depuis deux ans, pour leur rendre le dynamisme qu'on leur a en quelque sorte interdit.

Le secteur nationalisé attend toujours, dans ses sociétés les plus menacées, la définition d'une politique industrielle digne de ce nom. Bien sûr, on nous a promis plus d'un milliard de francs pour, par exemple, la filière électronique. Pour le moment — et nous attendons, mais la concurrence, elle, n'attend pas — nous restons dans la nuit. Que penser de la mentalité des responsables de ces sociétés vouées actuellement à l'hésitation ou à la contradiction ?

Enfin, nous ne pouvons pas oublier que les cadres qui ont fait le dynamisme de l'industrie française, ceux qui ont permis que nous atteignions le haut niveau de prospérité que je rappelais en début de propos, voient s'accroître immanquablement et régulièrement la pression fiscale. Je ne dis pas que c'est fondamentalement injuste, mais simplement que, ce faisant, comme d'autres l'ont fait avant vous, comme la Suède ou la Grande-Bretagne, vous conduisez une politique qui mène au découragement et au dégoût de l'effort. C'est la voie anglaise. On voit les efforts désespérés que tente aujourd'hui le Gouvernement de Sa Majesté britannique pour sortir la Grande-Bretagne de l'ornière dans laquelle elle a glissé.

La commission des finances ne croit pas que les mesures conjoncturelles vigoureuses et courageuses que vous nous demandez d'approuver soient suffisantes aujourd'hui pour redresser valablement les profondes, les historiques erreurs qui

ont été commises depuis dix-huit mois en matière de structures. Ce ver dans le fruit rend la situation de moins en moins maîtrisable aujourd'hui. Je rappellerai simplement trois erreurs.

Les nationalisations à 100 p. 100 restent une erreur que nous n'avons pas fini de payer.

M. Jean-Pierre Fourcade. Très bien !

M. Edouard Bonnefous, président de la commission. Il fallait les payer à 51 p. 100, je l'avais assez dit !

M. Henri Duffaut. Le recours constitutionnel aussi a coûté cher.

M. Maurice Blin, rapporteur. Le Premier ministre lui-même ne disait-il pas — ses propos ont une valeur historique — que « les nationalisations ne posent problème dans ce pays qu'avant d'être réalisées, jamais après ». Je crains hélas ! que ce ne soit très exactement le contraire.

L'économie reste sous contrôle et sous surveillance, même si le blocage des prix a fait l'objet d'un certain accommodement. Il est là, mais la menace pèse toujours. Et cela n'est guère compatible avec la confiance sans laquelle il n'y a pas de progrès véritable.

Enfin, certaines dispositions des lois Auroux — nous en verrons bientôt l'application sur le terrain — risquent de créer, au sein des entreprises françaises, un malaise durable et profond.

Mme Hélène Luc. C'est difficile à supporter !

M. Maurice Blin, rapporteur général. Voilà, monsieur le ministre, tout ce qu'il aurait fallu remettre en cause pour donner crédibilité à ce plan de redressement, qui en manque — je le dis à regret — hélas ! trop.

Pour toutes ces raisons, raison de forme — procédure des ordonnances qui ne tient pas le compte qu'il faut des droits du Parlement en une matière aussi lourde et aussi grave — mais aussi raison de fond — inadéquation du dispositif que vous nous proposez à l'égard du mal qui ronge en profondeur l'économie de ce pays — et bien que, monsieur le ministre, je n'ai pas été insensible à votre accent et au courage avec lequel vous menez votre entreprise, la commission des finances n'est pas en état de proposer au Sénat l'adoption de ce projet d'ordonnances. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'U.C.D.P.*)

M. le président. A cette heure, le Sénat voudra sans doute interrompre ses travaux jusqu'à seize heures. (*Assentiment.*)

La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à douze heures quarante-cinq, est reprise à seize heures dix, sous la présidence de M. Alain Poher.*)

PRESIDENCE DE M. ALAIN POHER

M. le président. La séance est reprise.

— 6 —

REMPLACEMENT D'UN SENATEUR DECEDE

M. le président. J'informe le Sénat que, en application des articles L.O. 325 et L.O. 179 du code électoral, M. le ministre de l'intérieur et de la décentralisation, m'a fait connaître qu'en application de l'article L.O. 319 du code électoral M. Philippe François est appelé à remplacer, en qualité de sénateur de Seine-et-Marne, M. Marc Jacquet, décédé le 18 avril 1983.

— 7 —

NOMINATION A UN ORGANISME EXTRAPARLEMENTAIRE

M. le président. Je rappelle que la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation et la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale ont présenté chacune deux candidatures pour un organisme extraparlementaire.

La présidence n'a reçu aucune opposition dans le délai prévu par l'article 9 du règlement.

En conséquence, ces candidatures sont ratifiées et je proclame MM. Jean-Pierre Fourcade et Guy Petit membres titulaires et MM. Jacques Descours Desacres et François Collet membres suppléants du comité des finances locales.

— 8 —

MESURES FINANCIERES

Suite de la discussion et rejet d'un projet de loi déclaré d'urgence.

M. le président. Nous poursuivons la discussion du projet de loi adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence autorisant le Gouvernement à prendre, par application de l'article 38 de la Constitution, diverses mesures financières.

J'informe le Sénat que la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation a déjà procédé à la désignation des candidats qu'elle présentera pour une éventuelle commission mixte paritaire sur le projet de loi actuellement en discussion.

Ces candidatures ont été affichées pour permettre le respect du délai réglementaire.

La nomination des représentants du Sénat à la commission mixte paritaire pourrait ainsi avoir lieu aussitôt après le vote sur l'ensemble du projet de loi, si le Gouvernement formulait effectivement sa demande.

Dans la suite de la discussion générale, la parole est à M. Fourcade.

M. Jean-Pierre Fourcade. Monsieur le président, mes chers collègues, c'est avec beaucoup d'intérêt que, ce matin, j'ai entendu le discours passionné de M. le ministre de l'économie, des finances et du budget et l'exposé convaincant et très riche de notre rapporteur général, M. Blin.

En effet, la situation économique et financière de notre pays est difficile — c'est le moins qu'on puisse dire ! — et c'est volontiers que je donne acte au ministre de l'économie, des finances et du budget de sa lucidité et du courage qu'il a manifesté dans son allocution de ce matin.

S'il me le permet, je remettrai à plus tard le grand débat sur les causes de cette situation — celles qui tiennent à l'environnement international et celles qui procèdent de l'histoire ancienne ou récente — souhaitant consacrer quelques réflexions au projet de loi qui est soumis à l'appréciation du Sénat.

Est-il possible, après trois dévaluations du franc en vingt-deux mois et à partir d'un déficit record de notre balance des paiements, de remettre l'économie française dans le bon chemin ? Peut-on modifier les comportements de nos concitoyens au point de leur faire oublier les promesses électorales et les perspectives fleuries du changement ?

Pour répondre à ces questions, pour mettre en garde le Gouvernement et sa majorité contre les risques majeurs qu'ils font courir à notre pays, je voudrais examiner les orientations et les moyens qui nous sont aujourd'hui proposés.

En ce qui concerne les orientations, me référant, monsieur le ministre, à votre exposé très général, j'en approuve deux et j'en conteste trois.

J'approuve — je le dis clairement — votre refus de toute mesure protectionniste. J'ai entendu ce matin votre réponse à tel ou tel — je crois que cela s'adressait à l'autre assemblée, à d'autres organes — qui vous reprochait de ne pas avoir proposé un plan de réduction quantitative des importations françaises. Je suis pleinement d'accord avec vous : toute réduction quantitative de nos importations se traduisant automatiquement par des mesures de rétorsion vis-à-vis de nos exportations, le recours au protectionnisme signifierait pour notre pays la fin de son développement et de sa position internationale.

Bien sûr, les mesures que vous avez prises pour limiter les dépenses touristiques des Français à l'étranger ont un côté un peu irritant. On en a beaucoup parlé ; j'ai d'ailleurs l'impression que vous avez glissé dans votre plan ce type de mesures pour qu'il serve de point de fixation afin de dissimuler le reste. Aussi ne ferai-je pas de polémique sur cette affaire.

Vous y êtes allé un peu fort, puis vous avez reculé en ce qui concerne les dépenses professionnelles, les agences de tourisme et les cours de langues. Bref, vous avez tout de même maintenu le cap du refus du protectionnisme, ce qui est important.

Parallèlement — c'est la deuxième orientation que j'approuve — vous avez, contre vents et marées — quand je dis « vents et marées », j'évoque beaucoup de choses ! — maintenu le franc dans le système monétaire européen. Vous l'avez fait, bien sûr, parce qu'il était difficile, ayant retardé très longtemps le réajustement monétaire, d'en sortir sans exposer notre monnaie à « plonger » sur les marchés internationaux ; vous l'avez fait également — vous l'avez d'ailleurs dit ce matin — pour témoigner de votre volonté de participer à la construction européenne : sur ce point, il n'y a aucune divergence entre nous.

Permettez-moi simplement de vous dire que, ayant l'expérience de ces négociations européennes depuis très longtemps, comme un certain nombre de mes collègues que je vois dans cet hémicycle, je sais que la construction européenne peut avancer et marquer des points positifs chaque fois que la France est forte, alors qu'elle recule, se délite et s'affaiblit chaque fois que la France est faible. Par conséquent, pour ceux qui, dans cette assemblée comme dans le pays, sont européens, c'est un argument supplémentaire que de vouloir une monnaie forte et une économie puissante, car c'est le moyen de poursuivre la construction européenne.

M. Modeste Legouez. Très bien !

M. Jean-Pierre Fourcade. Monsieur le ministre, je ne suis pas venu à cette tribune pour vous dire que j'approuvais toutes vos propositions. (*Sourires.*)

Je conteste trois orientations qui nous ont été présentées ce matin et qui sont contenues dans votre projet.

La première, c'est que votre projet est fondé sur une aggravation de la fiscalité : on préfère systématiquement cette aggravation de la fiscalité — directe ou indirecte, puisque sont touchés à la fois l'impôt sur le revenu et la taxe sur les produits pétroliers — à de réelles économies budgétaires.

Or, à l'occasion du débat budgétaire qui nous a réunis voilà quelques mois, j'avais indiqué à cette tribune que le budget pour 1983 me paraissait artificiellement construit et inadapté à la conjoncture internationale dans laquelle se situait l'économie française. Il est clair que ce budget devait être révisé et je regrette — c'est mon premier point de divergence — que vous ayez recouru à de la fiscalité supplémentaire au lieu de « tailler » dans un certain nombre de dépenses budgétaires, ce qui vous aurait permis — j'y reviendrai dans un instant lorsque j'évoquerai la procédure que vous employez — de nous présenter un projet de budget rectifié un peu moins orienté sur le gaspillage des deniers publics.

Je sais qu'en ce moment vous cherchez quelques éléments d'économie. Permettez-moi de vous en citer deux ou trois.

Premier élément : le Gouvernement auquel vous appartenez a annoncé voilà quelques mois à grands sons de trompe le lancement du T.G.V. Atlantique. On impose cette affaire à une S.N.C.F. surendettée qui n'a plus de possibilités d'autofinancement. C'est une affaire qui coûtera, au départ, une douzaine de milliards de francs. Était-il nécessaire de lancer aujourd'hui ce T.G.V. ? Ne pouvait-on pas différer ce lancement alors que notre situation générale ne permet pas de le faire ?

M. Henri Caillavet. C'est utile.

M. Michel Dreyfus-Schmidt. Cela fera travailler des gens !

M. Jean-Pierre Fourcade. Je ne dis pas que c'est inutile ; je pense que ce n'est pas le moment.

M. Henri Caillavet. La commission a statué favorablement.

M. Jean-Pierre Fourcade. Deuxième exemple : le président de la République a également annoncé que la France organiserait l'exposition universelle de 1989. C'est une décision noble ; ce sera effectivement le deuxième centenaire de la Révolution française. Mais, comme vous le savez, je m'occupe, pour la région d'Ile-de-France, du problème des transports. Savez-vous quel est le montant des investissements supplémentaires nécessaires pour accueillir ce flot de visiteurs ? Cinq milliards de francs environ ! A l'heure actuelle, les discussions entre l'Etat,

la ville de Paris et la région d'Ile-de-France sont un peu tendues, car, bien sûr, la répartition de ces 5 milliards de francs supplémentaires pose un certain nombre de problèmes.

Voulez-vous un troisième exemple ? Comme vous le savez, je suis rapporteur spécial du budget de la culture. L'année dernière, M. Lang a lancé, comme un feu d'artifice, une série de grands projets culturels pour la région d'Ile-de-France, depuis l'Opéra de la Bastille jusqu'à la salle de rock de Bagnolet en passant par le transfert du ministère de l'économie et des finances, le vôte, à Bercy et un certain nombre de grands investissements. Cela représente une trentaine de milliards de francs. Tout cela est très bien, mais était-ce le moment ? Faut-il tout faire à la fois ? Ne peut-on pas échelonner et étaler ces dépenses ? Je croyais que c'était cela la planification !

Voilà un certain nombre d'exemples sur lesquels vous pourrez sans doute envisager quelques économies. Je n'ai pas parlé des voitures des ministères, du train de vie de l'Etat. J'ai seulement parlé des grands investissements décidés sans réflexion, sans étude de coût, sans étude des conséquences pour le fonctionnement. Ainsi, l'Opéra de la Bastille coûtera 3 milliards de francs en investissements et cette affaire se traduira, pour le budget de la culture, par une subvention de fonctionnement annuelle d'au moins 300 millions de francs.

Est-ce le moment de lancer l'ensemble de ces opérations quand, à vous écouter, j'ai eu l'impression ce matin que nous étions dans une situation beaucoup plus difficile qui ne nous permet pas de faire un peu n'importe quoi n'importe comment ?

La deuxième contestation concerne la « piste » que vous avez introduite dans ce texte et dont vous vous êtes parfaitement expliqué en commission des finances. Il s'agit du problème du début de fiscalisation des charges sociales. Ce prélèvement de 1 p. 100 sur l'ensemble du revenu déclaré sera affecté à un fonds destiné à apporter de l'argent aux différents régimes sociaux afin de combler les déficits ; vous avez dit que c'était une piste et que fiscaliser en partie les charges sociales sans créer d'aggravation des cotisations était peut-être une solution. Je crois, pour ma part, que c'est une mesure dangereuse.

C'est une mesure dangereuse, car vous démarrez avec un prélèvement de 1 p. 100. Ce pourcentage est modeste, il représente quelques milliards. Mais vous le faites sans maîtriser l'ensemble des déficits des régimes sociaux. Vous serez donc contraint à continuer à rendre permanent ce mécanisme. Il faut un grand débat — vous l'avez annoncé ce matin — pour savoir comment on peut arriver à équilibrer l'ensemble des régimes de protection sociale dans une économie en croissance quasiment nulle et dans un monde où le commerce ne se développe pas. Ce début de fiscalisation, par ce biais, est difficile.

On aurait pu, par exemple, comme vous l'avez annoncé déjà, envisager le transfert d'une partie des cotisations d'allocations familiales sur la T.V.A. et non sur l'impôt sur le revenu. C'est une solution qui peut-être aurait permis d'amorcer cette opération de dégonflement des charges sociales qui frappent les entreprises. Par le biais du mécanisme du 1 p. 100, la piste que vous ouvrez est très dangereuse.

Enfin — M. Blin ayant été très explicite sur ce point, mes chers collègues, je me permettrai de vous renvoyer à son excellent exposé — l'absence d'incitation à l'investissement, l'absence de mesures pour faciliter le développement des exportations, cette absence, non seulement prouve bien la gravité de notre situation, mais ne permettra pas à nos entreprises de retrouver leur compétitivité. Pour continuer l'effort gigantesque effectué pendant les précédents septennats afin de développer notre appareil d'exportation, il fallait d'abord donner « du muscle » aux entreprises et ensuite pratiquer l'avancée sociale. Vous avez fait le contraire, monsieur le ministre, et vous rencontrez aujourd'hui de graves difficultés.

Pendant que vous y êtes, au passage, vous écrêtez de 2 milliards de francs les investissements des collectivités locales par le biais de la limitation du plafond. Vous permettrez au président du comité des finances locales, qui, par ailleurs, constate les difficultés d'application des textes sur la décentralisation, le faible niveau de la dotation globale d'équipement, le faible niveau de la dotation globale de fonctionnement...

M. Christian Poncelet. Très bien !

M. Jean-Pierre Fourcade. ... de regretter cette amputation des investissements locaux, amputation qui n'est pas de nature à faciliter le redéploiement de nos entreprises de bâtiment et de travaux publics.

J'en viens aux moyens qui sont proposés dans ce projet de loi, car nous sommes là non pour débattre de manière philosophique des causes et perspectives de l'économie, mais pour savoir si nous approuvons le texte en question. Sur ces moyens, j'ai trois observations essentielles à faire.

Première observation : la procédure que vous avez choisie n'est pas bonne. M. Blin, la commission des finances et son président vous l'ont dit. Il est quand même fantastique de penser que, pour la première fois sous la V^e République, nous sommes dans l'ignorance, nous, Parlement, du montant du déficit budgétaire de 1983 ; nous ne savons pas ce qui est bloqué, ce qui est reporté, ce qui est régulé ; nous ne connaissons pas les mesures qui concernent les autorisations de programme et les crédits de paiement. Tous les gestionnaires locaux pourront vous dire qu'à l'heure actuelle personne ne sait plus quels programmes vont être effectivement réalisés en 1983. Or, l'été arrive et cela va avoir des conséquences très graves.

Il est clair qu'une loi de finances rectificative, assortie d'une procédure d'urgence — elle l'est toujours — ne nécessitant pas de grand débat, nous aurait permis de voir plus clair. Vous nous demandez un vote dans l'obscurité à l'aide de quelques bonnes paroles et de deux ou trois dispositions. Cela permettra à un certain nombre d'éléments de votre majorité — je le sais bien — de ne pas trop afficher leurs états d'âme et de s'associer à la technique que vous proposez. Vous avouerez tout de même que, quand on regarde ce qui s'est passé depuis le début de la V^e République, cette procédure de législation financière et fiscale par ordonnances est tout à fait dérogatoire à nos institutions. Vous invoquez la rapidité. Une loi de finances rectificative élaborée quand il le fallait, c'est-à-dire pratiquement au début de l'année, aurait été votée en temps utile ; elle aurait donné des précisions sur les mesures fiscales, sur les mesures d'économies et sur les mesures d'épargne que vous proposez. Cela s'est fait dans d'autres périodes. C'est pourquoi le recours aux ordonnances que vous proposez n'est pas une procédure acceptable.

J'en arrive à ma deuxième observation sur les moyens. Le choix de l'impôt sur le revenu, même corrigé par le choix accessoire de l'impôt sur les grandes fortunes, pour servir de base aux deux prélèvements que vous opérez — l'emprunt supplémentaire et le prélèvement pour la sécurité sociale — risque d'accroître les inégalités que vous voulez précisément combattre.

La « démotivation » des cadres, mes chers collègues, est un élément de fond dans l'analyse de la situation actuelle de notre économie. La surtaxation des chefs d'entreprise, dont beaucoup pourraient créer des emplois, entraîne un problème de rigidité et bloque l'effort de développement. En outre, il est clair qu'avoir recours à l'impôt sur le revenu et à l'impôt sur les grandes fortunes pour accroître le niveau de pression fiscale et fonder l'ensemble de votre politique de réduction de la consommation va à l'encontre de ce qui a été réalisé depuis un certain nombre d'années. C'est un élément de rigidité et d'inégalité. Comme un certain nombre de personnes vous ont demandé d'exonérer telle ou telle catégorie, de prévoir telle ou telle décade, vous allez donc procéder à divers aménagements. Il en résultera que vous allez une fois de plus faire peser la charge de vos mesures sur l'ensemble du personnel d'encadrement, c'est-à-dire sur une catégorie socio-économique essentielle pour le redémarrage de nos activités et la compétitivité de nos entreprises.

Enfin — ce sera mon troisième et dernier point — ce que vous ne dites pas ou ce que vous dites d'une manière insuffisamment explicite — mais vous le direz tout à l'heure, j'espère — c'est que — c'est l'élément le plus grave à mes yeux — votre plan ne permet pas de modifier les deux caractéristiques les plus graves de la situation actuelle. C'est, d'une part, le financement inflationniste du budget. A cet égard, M. Blin vous a posé un certain nombre de questions, par exemple sur l'encours aujourd'hui des bons du Trésor sur formule. C'est, d'autre part, l'aggravation de l'endettement international de la France, qui est certainement l'aspect le plus négatif de notre situation internationale depuis les vingt-deux mois dont vous êtes responsable.

Vous avez vous-même, monsieur le ministre, reconnu tout à l'heure avec une grande honnêteté, que je tiens à saluer, qu'il était aujourd'hui difficile de parler haut. L'aggravation fantastique de notre endettement international explique en partie cette nécessité ; et il est clair que le plan d'assainissement va être contredit au cours des mois prochains par l'endettement qui se poursuit. Au premier trimestre de 1983, notre pays s'est encore endetté de plusieurs milliards de dollars. Il est clair éga-

lement que le remboursement de ces dettes, auquel s'ajoutera le remboursement des dettes contractées pour maintenir la valeur de notre monnaie pendant l'échéance électorale municipale vont aggraver l'ensemble de la situation.

Le budget de 1984 et le budget de 1985 vont être extrêmement marqués par le poids de cet endettement, et je crains — c'est ma crainte la plus profonde — que, devant la nécessité de continuer à vous endetter, devant la difficulté de trouver des prêteurs, la France, comme le Mexique, ne soit contrainte d'avoir recours aux facilités du fonds monétaire international ; et agir ainsi, mes chers collègues, c'est accepter une tutelle extérieure sur l'ensemble de notre politique et c'est cela que je voudrais éviter à notre pays. Je crois que vous êtes de cet avis mais j'ai peur que vous ne soyez contraint de le faire.

Ainsi, mes chers collègues, ma crainte est grande de voir le plan qui nous est soumis ne pas atteindre ses objectifs. Elle l'est d'autant plus que le Gouvernement a trop tardé à prendre les mesures qui s'imposaient. Ce matin, vous avez, dans un parallèle que j'ai noté, essayé de montrer que toutes les mesures d'aujourd'hui étaient en germe dans le plan de rigueur du mois de juin de l'année dernière. Il est dommage qu'à cette époque vous n'avez pas été un peu plus avant et que le Gouvernement ne vous ait pas permis alors de faire un peu plus, ce qui vous aurait permis de faire un peu moins aujourd'hui et ainsi d'éviter peut-être les difficultés que vous connaissez.

Quelles que soient les discussions sur l'héritage, il est clair qu'en ayant mis en œuvre une politique économique et sociale allant à contre-courant de l'évolution mondiale en 1981, vous voilà obligés aujourd'hui, après trois dévaluations, de laisser passer la reprise qui s'annonce parce que notre économie est affaiblie, endettée et perturbée.

Comme il y a loin entre les discours d'aujourd'hui et les déclarations présidentielles de Cancun au début du présent septennat ! Comme il y a loin entre les ambitions et la réalité de notre situation.

Bloquée par ses contradictions internes, la majorité discerne difficilement le point où elle veut conduire notre pays. Ne vous étonnez donc pas, monsieur le ministre, que, pour ce qui nous concerne, nous refusions de vous donner les moyens de légiférer par ordonnances sur ce sujet aussi grave. (*Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R. et de l'U.C.D.P.*)

M. le président. La parole est à M. Mercier.

M. Jean Mercier. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, au début de cette brève intervention qui portera exclusivement sur la forme — mais l'importance de celle-ci est majeure — je n'ai rien à changer à ce qu'écrivait pertinemment, car il fut toujours pertinent, le 16 mai 1967, François Mitterrand dans les colonnes du *Figaro* ; il lui arrivait de se compromettre !

Je cite textuellement : « Le Gouvernement actuel a grâce à la Constitution tant de moyens pour agir qu'on se demande pourquoi il en désire de nouveaux. Réduire le domaine du Parlement, strictement corseté par l'article 34, ressemble de ce fait à une expédition punitive qu'aucun empêchement de pratique constitutionnelle ne justifie.

« Le prétexte choisi, je cite toujours, est donc celui de l'urgence, prétexte qui suppose l'incapacité où serait le Parlement d'agir avec célérité. Mais quelle est cette urgence ? Lors de la récente campagne électorale, il a été souvent question de la réforme de la sécurité sociale, des problèmes de l'emploi et de l'adaptation de notre économie au Marché commun. Mais les orateurs de la majorité qui se sont exprimés sur ce sujet se sont faits à l'époque si rassurants qu'on s'étonne d'une si soudaine aggravation de la situation ou d'une si tardive révélation.

« Parlons clair. L'octroi des pouvoirs spéciaux constitue une opération d'ordre interne à la majorité. » Ne vous y trompez pas, mes chers collègues, je continue ma citation. « De l'opposition, il ne faut attendre aucune complaisance. Mais l'opposition est par définition minoritaire. Tandis que le Premier ministre a tout à craindre de cette majorité frappée de stupeur depuis les élections de mars et dont les contradictions s'exaspèrent.

« L'affaire des pouvoirs spéciaux révèle plus que toute autre la fragilité du système politique qui nous régit.

« Une rivalité d'hommes et de clans et voilà le pays tout entier contraint de subir les dangereuses fantaisies d'une équipe inquiète des conséquences de sa gestion et mal assurée de sa propre unité. » (*Rires sur les travées de l'U.R.E.I.*)

Ainsi se termine ma longue citation et mon propos pourrait l'être du même coup, puisque celui qui devait devenir notre Président de la République a explicité bien mieux que je ne saurais le faire, car il a beaucoup plus de talent, les griefs qui peuvent être formulés à l'encontre de la loi d'habilitation qui nous est soumise.

Sans doute, comme le soulignait devant le Sénat le 2 juin 1967 celui qui fut notre éminent collègue, M. Pierre Marcilhacy, le recours aux ordonnances est-il parfaitement constitutionnel, puisque l'article 38 de notre Constitution le prévoit formellement et que le Conseil constitutionnel, par sa décision du 12 janvier 1977, s'est montré fort tolérant.

Mais qui osera dire que la Constitution de 1958, faite pour un grand homme, ne pèse pas lourdement sur les destinées du pays ? Sans doute ceux qui nous dirigent aujourd'hui s'y complaisent comme poissons dans l'eau, mais écoutez encore François Mitterrand : « Nous ne sommes pas en dictature. Nous ne sommes plus tout à fait en République. Nous vivons sous une sorte de monarchie déguisée qui ne serait même pas constitutionnelle. » (*Rires sur les travées de l'U.R.E.I.*) Ou bien encore : « Qu'est-ce la V^e République sinon la possession du pouvoir par un seul homme dont la moindre défaillance est guettée avec une égale attention par ses adversaires et par le clan de ses amis ? »

M. Jean Chamant. Quelle prémonition !

M. Jean Mercier. Le 28 septembre 1958, j'appartiens à la petite frange de Français qui refusa cette Constitution, encore qu'elle n'ait pas été alors aggravée. Aujourd'hui, en tant que démocrate, libre et indépendant, je ne puis davantage admettre que les droits du Parlement soient encore un peu plus sacrifiés.

Il faudra bien un jour, à moins de malheur, que les Français choisissent entre un véritable régime parlementaire qui n'est pas le nôtre et un non moins véritable régime présidentiel qui nous reste étranger.

La proposition n° 45 du candidat de 1981 à la Présidence de la République et surtout la proposition n° 46 suivant laquelle le Parlement devait retrouver ses droits, auraient pu laisser quelque espoir. Il faut constater hélas ! que « toutes ces choses sont passées comme l'ombre et comme le vent » !

Aussi bien le chef de l'Etat pourrait-il encore considérer aujourd'hui que, doté d'institutions fortes, le Gouvernement a le comportement d'un gouvernement faible.

Laissons de côté la fable de l'urgence puisque toutes les fois qu'il s'agissait du salut du pays, le Parlement, et le Sénat en particulier, n'ont jamais marchandé leur concours.

En réalité — chacun le sait bien — on a craint les légitimes réactions des élus en présence d'un plan cruel et sommaire, dont le succès, que je souhaite pour ma part dans l'intérêt de la France, est loin d'être assuré et dont le moins qu'on puisse dire est qu'il ne correspond guère aux options claironnantes de la gauche.

Il faut bien constater qu'autrefois on changeait tout le temps de ministère et jamais de politique ; aujourd'hui les ministères demeurent, mais c'est la politique qui change !

Lorsqu'il a décidé de recourir aux ordonnances, le Conseil des ministres a certainement pensé à Voltaire qui, à propos de l'affaire Calas, écrivait des membres du Parlement : « Malheur à qui a affaire à eux ; fût-on jésuite, on s'en trouve toujours mal ! »

En tout cas, ceux qui croient encore pour un peu de temps aux mérites des discussions parlementaires ainsi qu'à la vertu des amendements en présence de problèmes que des hommes isolés, si intelligents fussent-ils, ne peuvent résoudre seuls, ceux — dis-je — qui ont la faiblesse de conserver cette croyance ne peuvent accepter le dessaisissement des élus, directs ou indirects, de la nation.

Le procédé gouvernemental fait sans doute moins de bruit qu'en 1967 : il n'y a pas de grève générale ; aucun ministre n'a quitté le Gouvernement comme l'avait fait alors notre ancien collègue M. Pisani ; trois motions de censure n'ont pas été déposées. Mais je pense que, comme il l'avait fait en 1967 par deux fois, le Sénat rejettera la loi d'habilitation.

La démocratie qui subsiste pour quelque temps dans quelques rares pays du monde est un système bien fragile. On pourrait lui appliquer la constatation de Corneille : « Comme elle a l'éclat du verre, elle en a la fragilité ». Il faut donc soigneusement se garder de tout ce qui peut l'atteindre et considérer que « c'est une chose bien triste de la voir qui s'en va ... »

Pour ma part, libéral impénitent, j'ai toujours à l'esprit la mise en garde de Montesquieu. « Lorsque dans la même personne ou dans le même corps de magistrature, la puissance législative est réunie à la puissance exécutive, il n'y a point de liberté ».

Dès lors, le vote négatif que j'émettrai n'aura pas d'autre justification. (*Applaudissement sur les travées de l'U.C.D.P., du R.P.R. et de l'U.R.E.I.*)

M. le président. La parole est à M. Taittinger.

M. Pierre-Christian Taittinger. Monsieur le ministre, depuis vingt-trois mois, le Gouvernement marche « vivant dans un rêve étoilé, » tel le Ruy Blas de Victor Hugo.

Pendant cette période, pour être juste — et je m'en voudrais à cet instant de ne pas être juste à votre égard — je dirai que vous avez essayé de rappeler un certain nombre de réalités. Elles n'ont pas été entendues. Les erreurs se sont accumulées. Elles ont contribué à précipiter une chute que certains de vos propos laissaient déjà entrevoir l'année dernière. Je tiens à vous reconnaître ce mérite, il le fallait en cet instant, même si cela, monsieur le ministre, est délicat pour quelqu'un qui appartient à l'opposition, mais je veux parler sans passion.

Vous avez été le seul membre du Gouvernement pendant la campagne municipale à tenir un langage de vérité. Vous aviez d'autant plus de mérite à le faire que vous étiez vous-même candidat aux élections et que, par une mauvaise habitude courante dans les démocraties pendant les campagnes électorales, le Gouvernement a tendance à minimiser les difficultés. Vous avez tenu à dire la vérité. Vous étiez le seul, permettez à un membre de l'opposition de le souligner.

M. Edouard Bonnefous, président de la commission des finances. Bien !

M. Pierre-Christian Taittinger. Ce qui frappe en cet instant de notre histoire, c'est à la fois l'isolement de notre pays et votre solitude personnelle. Je ne parle pas de votre solitude politique — vous êtes dans un Gouvernement, vous avez une majorité — mais de votre solitude intellectuelle sur le plan du jugement économique.

Jamais un ministre de l'économie et des finances n'a donné l'impression au pays d'être aussi solitaire dans sa démarche et condamné à supporter les conséquences d'un choix collectif. Il y a quelques jours, mes chers collègues, le chef de l'Etat s'adressait aux Français. Il déclarait que la politique menée depuis le 10 mai 1981 était bonne, que l'œuvre entreprise serait poursuivie. M. le Premier ministre, devant l'Assemblée nationale, considérait que ce qui se passait n'était que péripéties et laissait entendre que l'heure de la moisson pouvait déjà être notée.

Vous voici, monsieur le ministre, condamné à mettre en place des mesures qui, par leur sévérité, démentent ces affirmations. Vous voici, seul, chargé de cet épineux fardeau que l'on nomme « vérité ».

En même temps, il faut le reconnaître, l'isolement de la France est réel. Il existe à ce sujet un malentendu sur lequel il serait important que nous nous expliquions. Nous vivons dans un monde dur, marqué par la crise, dans un monde déséquilibré, égoïste, dangereux, où chaque pays se bat uniquement pour ses intérêts.

Après le 10 mai 1981, ce monde n'a pas changé. La manière dont la France a choisi de se gouverner ne préoccupe pas nos partenaires. En fin de compte, nous serons simplement jugés à nos résultats. Or, il faut bien admettre, après vingt-trois mois, que ces résultats sont médiocres. L'attitude internationale à notre égard ne va pas dépendre des idéologies ; elle va simplement tenir compte de la puissance et de la solidité de notre économie.

En 1981 — Jean-Pierre Fourade le soulignait à l'instant — nous avons été le seul pays à tenter une relance de l'économie en espérant qu'un relais serait pris dans le courant de 1982 à l'échelon mondial. Sur une hypothèse fragile au départ, le Gouvernement engageait un pari. Aujourd'hui, il l'a perdu.

Mais le temps de la polémique est dépassé. Il s'agit maintenant de juger la nouvelle entreprise que vous nous proposez.

Une double interrogation reste valable au moment de ce débat. Existe-t-il, pour 1984, une perspective de reprise possible ? On l'espère, certains indices le laissent penser, mais sera-t-elle au rendez-vous ? Sommes-nous au contraire entrés, monsieur le ministre, dans un cycle de régression susceptible de durer une vingtaine d'années ? Telles sont les questions de fond qui nous occupent aujourd'hui, telle est la préoccupation essentielle.

La politique nouvelle que vous préconisez peut-elle répondre, dans l'un ou l'autre cas, à notre attente ? Il est permis d'en douter. Si une nouvelle croissance internationale se manifeste, l'ensemble des mesures que vous avez arrêtées ne mettra sans doute pas la France en condition d'en bénéficier. Et si le monde s'installe dans un cycle long de difficultés, l'austérité que vous dessinez ne répondra pas aux exigences de la situation.

Oui, monsieur le ministre, il est difficile en cet instant de ne pas faire preuve de pessimisme quand on examine avec réalisme les moyens dont vous disposez, même si chaque Français souhaite votre réussite.

L'ensemble des mesures qui ont été adoptées par le conseil des ministres du 25 mars repose à la fois — il faut bien le reconnaître — sur des contraintes et sur des inconnues.

Sur la méthode choisie, je vais tenir un langage différent de celui des orateurs qui m'ont précédé à cette tribune — j'espère qu'ils me le pardonneront ; je crains que la procédure des ordonnances ne corresponde malheureusement exactement à la gravité de notre temps. Je dis à ceux de mes collègues qui, avec une légitime émotion, ne partagent pas le choix qui a été fait par le Gouvernement qu'un jour viendra où un autre gouvernement devra employer la même méthode, mais pour exprimer une autre détermination. Je le crains.

M. Camille Vallin. C'est la revanche !

M. Pierre-Christian Taittinger. Il ne s'agit pas de revanche ! Il s'agit simplement d'une vue sereine de l'histoire. Je crois que, dans tous les débats, la sérénité est une chose excellente.

M. Henri Caillavet. Oui, mais il faut défendre les droits du Parlement !

M. Pierre-Christian Taittinger. Il n'empêche qu'il y a quand même des moments très graves, cher Henri Caillavet, où un gouvernement a des responsabilités ; et là où je ne suis peut-être pas d'accord avec vous, c'est sur la gravité de la situation. En effet, la situation est beaucoup plus sérieuse qu'on ne le laissait dire jusqu'à maintenant.

A mon avis, l'efficacité des contraintes que l'on va nous proposer dépendra de la réponse que l'on donnera aux inconnues qui subsistent. A cet égard, monsieur le ministre, des contradictions subsistent dans votre démarche. Vous espérez le rétablissement de notre balance du commerce extérieur par la compression de la demande, alors que cela va sans doute provoquer, comme l'a très bien dit ce matin M. Blin, rapporteur général de la commission des finances, une régression de la production qui ne profitera pas du tout à la recherche d'un nouvel équilibre de nos échanges. A ce moment-là, monsieur le ministre, que vont devenir les perspectives de l'épargne et de la consommation ?

Vous espérez définir un équilibre, mais si vous constatez une rupture dangereuse, quelle sera la réaction du Gouvernement ?

Il s'agit là de questions du genre de celles dont parlait La Rochefoucauld et auxquelles il est difficile de répondre par oui ou par non.

Le Gouvernement suit une certaine logique que défend M. le Premier ministre. Un débat délicat se développe à ce sujet. Ainsi, lorsque nous interrogeons M. Mauroy, il nous répond : « Je procède d'une autre logique ». L'opposition et la majorité se confrontent donc sur ce thème. Mais je crains que M. le Premier ministre n'apparaisse pas, dans cette discussion, comme un disciple d'Aristote.

A mon avis, il n'y a à l'heure actuelle qu'une logique, c'est celle de la France.

Cependant, même en mettant entre guillemets la « logique » de M. le Premier ministre, peut-être eût-il été préférable, en suivant votre système, de ne penser à bloquer les prix et les salaires qu'en diminuant la pression fiscale et en réduisant les

charges qui pèsent sur les entreprises. Cette orientation aurait donné à l'emprunt forcé que vous nous imposez à la fois son sens, sa dimension et son intérêt.

Autres inconnues majeures : la progression de l'investissement industriel et l'évolution de l'emploi. Les sommes que vous allez ponctionner pour réduire la demande s'orienteront-elles vers des investissements productifs ou au contraire tomberez-vous dans la facilité de la redistribution ? Que ferez-vous pour éviter les risques inflationnistes que contient votre nouveau dispositif ? Et qu'advient-il alors de l'emploi ?

Monsieur le ministre, tant que le Gouvernement ne facilitera pas de façon contractuelle le développement du travail à temps choisi, tant qu'il ne permettra pas aux petites et moyennes entreprises et aux petites et moyennes industries de créer des petites unités de production, avec des régimes fiscaux et sociaux adaptés à des circonstances exceptionnelles, tant qu'il n'encouragera pas la réponse aux offres d'emploi non satisfaites, sa politique apparaîtra à la fois limitée et sans l'ambition qui devrait la conduire.

Lorsqu'on traverse une crise, mes chers collègues, dont la durée est incertaine, le plus difficile n'est pas de faire son devoir mais de le connaître. Là encore, il semble que votre logique s'oppose à la justesse de votre analyse.

J'aborderai maintenant le dernier aspect de mes remarques. Dans les circonstances actuelles, la France ne peut compter que sur ses propres forces. Que fait le Gouvernement, en dehors du verbe, pour entraîner l'adhésion active des Français ? Là se situe sans doute la clé de votre échec ou de votre réussite.

Le maître mot a été prononcé ce matin par M. Blin. Il a d'abord parlé de la confiance puis — autre très beau mot — de la foi. Mais la confiance ne se décrète pas, elle surgit d'un consensus national. Que fait le Gouvernement pour la favoriser ? Combien d'initiatives malheureuses ont-elles été prises, depuis vingt-trois mois, qui ont provoqué, inutilement souvent, la division et l'affrontement ?

Je signalerai à ce sujet l'inutile réforme hospitalière qui a provoqué une grève quasi générale de tous les médecins, l'incompréhension témoignée à l'égard des étudiants en médecine, les réformes envisagées dans le domaine universitaire et — permettez-moi de vous le dire — le réveil inutile d'une querelle scolaire que l'on croyait véritablement réglée pour de nombreuses années et qui appelle aujourd'hui encore à la mobilisation de deux camps que l'on recrée artificiellement.

Vous souhaitez réduire les inégalités, monsieur le ministre. Qui pourrait vous en blâmer ? Mais est-ce une raison pour décourager ceux qui veulent entreprendre, ceux qui veulent créer ? Il est grave que, pendant ces vingt-trois mois, il n'ait pas été créé d'emplois productifs, d'entreprises nouvelles. (*Protestations sur les travées communistes et socialistes.*) C'est là, monsieur le ministre, le plus grand échec de l'action du Gouvernement.

Je vous le dis en terminant : si vous souhaitez galvaniser les énergies, si vous souhaitez rassembler les ardeurs, si vous souhaitez provoquer cet élan indispensable, renoncez à un certain nombre de tempêtes inutiles, d'orages dévastateurs ! Monsieur le ministre, l'union est à ce prix et la réponse vous appartient. (*Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., de l'U.C.D.P., du R.P.R., ainsi que sur plusieurs travées de la gauche démocratique.*)

M. le président. La parole est à M. Duffaut.

M. Henri Duffaut. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, les quatre orateurs qui m'ont précédé ont critiqué le Gouvernement, certains pour son absence de politique, d'autres pour ses politiques successives. Il m'apparaît donc nécessaire de plaider à mon tour, mais de plaider non coupable.

Je voudrais d'abord m'expliquer sur la procédure par ordonnances, procédure qui a fait l'objet, dans le passé, de critiques de notre part, car elle avait bien souvent pour effet de dessaisir le Parlement de ses prérogatives. Je me réjouis aujourd'hui d'enregistrer certaines conversions spectaculaires en ce qui concerne la défense des droits du Parlement. Mais n'est-ce pas une tradition, en religion comme en politique, que les catéchumènes soient les plus ardents défenseurs de la vérité ? (*Sourires sur les travées socialistes.*)

Dans le passé, on a eu largement recours à cette procédure : quinze fois avant le mois de mai 1981. C'est la deuxième fois depuis cette date. C'est donc beaucoup moins. Quelque réserve que l'on fasse à son égard, on peut admettre qu'elle se justifie

dans des cas exceptionnels, motivés par leur urgence, par exemple assurer la sécurité du pays ou son avenir économique et financier.

J'avoue avoir hésité à approuver cette procédure mais, une fois de plus, c'est M. Blin qui m'a confirmé dans ma détermination d'y être favorable. Il nous a en effet indiqué que la situation de notre pays était catastrophique. Je ne prends pas cette affirmation à mon compte. Si la situation est telle qu'il l'a décrite, il est bien certain que la procédure d'urgence, le recours à l'article 38 de la Constitution, s'impose parfaitement. Mais faisons un peu d'histoire.

En 1875, une constitution avait été faite pour une monarchie. Finalement, elle fut la meilleure constitution républicaine ! En 1958, l'article 38 a été probablement fait pour une république gaullienne. Finalement, c'est M. François Mitterrand qui en est l'utilisateur. Par conséquent, il existe une continuité dans l'histoire ! (*Sourires sur les travées socialistes.*)

Aujourd'hui, nous allons quand même examiner le fond du problème pour observer que nous sommes entrés dans la voie du malheur au mois de mai 1981. Avant, nous vivions dans le paradis terrestre. Malheureusement, les Françaises et les Français, cédant aux incitations du Malin, ont abandonné ce paradis terrestre en élisant François Mitterrand à la présidence de la République.

M. Jean-Pierre Fourcade. Le mal est là !

M. Henri Duffaut. Je voudrais rappeler ce qu'était le bonheur dans ce paradis terrestre. En 1981 — c'était la dernière année où nous en ayons bénéficié — le déficit de la balance commerciale était tout de même de 60 milliards et, actualisé en francs 1982, de 72 milliards, déficit très comparable d'ailleurs à celui de 1982, précisément, de 93 milliards, surtout si l'on tient compte de la hausse du dollar qui, entre 1980 et 1982, a été de 30 p. 100, de telle sorte qu'en volume il est vraisemblable que le déficit de la balance commerciale n'a pas été supérieur en 1982 à ce qu'il était déjà en 1980.

J'ai entendu parler « de différentiel de hausses des prix ». Là aussi, je crois qu'il faut tout de même rappeler quelques chiffres de temps en temps. En 1978, les prix, en France, ont augmenté de 6,5 p. 100 de plus qu'en Allemagne ; en 1979, de 5 p. 100 de plus et, en 1980, de 7,8 p. 100 de plus, chiffre particulièrement élevé — vous voudrez bien le reconnaître. Je suis conduit à penser que, si M. Giscard avait été réélu et si M. Barre ou tel autre était resté au gouvernement, il n'est pas exclu qu'ils auraient procédé à un ajustement monétaire en fonction, précisément, de ces différentiels de hausses des prix.

Ce ne serait pas la première fois d'ailleurs que cela se serait produit en vingt-cinq ans. Je voudrais tout de même rappeler qu'en 1958 le mark et le franc étaient à peu près à parité, que, de 1969 à 1980, la valeur du mark a doublé par rapport à celle du franc. Il y a eu, par conséquent, déjà bien des précédents en cette matière.

Si j'avais un reproche, un regret à exprimer de nouveau, ce serait pour déplorer que votre Gouvernement n'ait pas fait, monsieur le ministre, l'économie de trois ajustements monétaires. En effet, si, en juillet 1981, tirant précisément la conséquence et la leçon de cette surévaluation du franc, il avait procédé à une dévaluation franche et massive de 18 à 20 p. 100, il aurait d'abord prévenu ces trois dévaluations successives, ensuite évité les sorties de devises, enfin permis à notre industrie d'être beaucoup plus compétitive sur le marché international.

Si je faisais un rappel en cette matière, ce serait celui du général de Gaulle, de M. Giscard d'Estaing ou de M. Pinay. En 1958, arrivant aux affaires, ils ont opéré une dévaluation de 17,5 p. 100, qui était d'ailleurs à peu près totalement inutile, car elle a eu pour effet de sous-évaluer le franc de 12 p. 100 et, par conséquent, de faire connaître à notre commerce extérieur, dans les années qui ont suivi, des jours heureux.

Troisième volet : le chômage. Ce dernier n'est pas un fait nouveau car, en 1981, nous étions sur la ligne des 1 800 000 chômeurs et en vue de la crête des deux millions. Qui pourrait contester que si la politique qui était la vôtre en 1981 avait été poursuivie, nous n'aurions pas connu un nombre de chômeurs qui, aujourd'hui, avoisinerait probablement le chiffre de trois millions ? (*Exclamations sur plusieurs travées du R.P.R. et de l'U.R.E.I.*)

M. André Méric. Et alors ?

M. Michel Maurice-Bokanowski. C'est trop facile ! N'importe quoi !

M. Bernard Barbier. C'est vous qui l'avez, le pouvoir !

M. le président. Veuillez laisser parler l'orateur.

M. Henri Duffaut. Savez-vous quelles seraient les conséquences de cette situation au regard, d'une part, des charges fiscales et budgétaires que cela représenterait, d'autre part, des inconvénients que cela aurait aussi pour notre équilibre social ?

D'ailleurs, ce taux de progression ne me paraît pas vraiment anormal parce que, si vous faites un rapprochement avec la Grande-Bretagne, l'Allemagne ou les Etats-Unis, c'est précisément ce taux que ces pays ont connu. Il est bien certain que le Gouvernement a maintenu, avec difficulté certes, le chômage sur cette crête des deux millions.

Bien entendu, on a fait cette objection, et elle est fondée ; il faut bien le reconnaître. Seulement cela est dû non pas essentiellement à la création d'emplois nouveaux, mais aux moyens techniques qui ont été employés. Les créations d'emplois publics — qui, dans certains cas, ont peut-être répondu tout de même à une nécessité — les contrats de solidarité, les stages de formation professionnelle, sont-ils inutiles ?

A propos de ces stages de formation professionnelle, je présenterai une observation. Sur les deux millions de demandeurs d'emplois, un million sont compris dans la tranche d'âge des seize à vingt-cinq ans et, sur ce million, près de la moitié sont dépourvus de toute formation professionnelle. Peut-on adresser ce reproche au présent Gouvernement ou bien à ceux qui l'ont précédé ?

M. André Méric. Très bien !

M. Henri Duffaut. Enfin, en 1981, à la suite du changement, il a été procédé à un certain nombre d'ajustements sociaux : relèvement du Smic, de l'allocation aux personnes âgées, des allocations familiales, des allocations de logement. Ainsi, un certain nombre de mesures sociales ont été prises que personne n'a contestées et sur lesquelles, aujourd'hui, personne ne reviendrait. Elles correspondaient à des promesses faites, à des engagements pris et à la nécessité, également, de créer tout de même plus de justice et de solidarité entre les habitants d'un même pays.

De même, et comme nous avons enregistré une croissance négative — si l'on peut rapprocher ces deux mots — en 1980, une politique de relance des investissements a été pratiquée. Tout cela s'est traduit par un déficit budgétaire de 97 milliards de francs, en 1982, et de 117 milliards de francs, en 1983. Il est certain que ces chiffres sont particulièrement élevés, bien que, personnellement, je ne m'attache pas obstinément à cette ligne des 3 p. 100 : savoir si l'on est en dessus ou en dessous me paraît n'avoir qu'une importance relative car il est des pays qui ont connu un déficit budgétaire égal à 8 p. 100 de leur production nationale brute et qui s'en sont très bien sortis. Ainsi, aux Etats-Unis, le déficit budgétaire se situe actuellement entre 200 et 300 milliards de dollars — on ne sait pas exactement. En tout cas, 200 milliards de dollars, cela correspond à 1 400 milliards de francs, soit une fois et demie le budget de la France. Or, malheureusement ou heureusement, comme l'on veut, cela n'a pas empêché ce pays de maîtriser son inflation ni d'avoir une monnaie forte.

On nous reproche notre politique de relance. Mais n'y en a-t-il pas déjà eu une dans ce pays ? Je me rappelle qu'en 1975 — M. Fourcade pourrait en témoigner — le gouvernement de M. Chirac a mené une politique de relance dont le volume était au moins aussi important que celui de la relance pratiquée par le Gouvernement de M. Mauroy. C'est d'ailleurs ce qui nous avait valu, après un divorce historique, la venue au pouvoir de M. Barre, qui nous avait bien expliqué à l'Assemblée nationale, où je siégeais à l'époque, qu'il venait pour réparer des dégâts commis par son prédécesseur. (*Rires sur les travées socialistes.*)

Il avait même pris d'autres engagements et notamment indiqué qu'il se chargeait de maîtriser l'inflation en trois ans. Je n'ai pas l'impression qu'il y soit parvenu car l'inflation n'est jamais tombée en dessous de 9 p. 100 ; le minimum a été atteint en 1978 avec 9,1 p. 100 et, en 1981, lorsqu'il a quitté le pouvoir, l'inflation se situait autour de 14 p. 100. Cela signifie que M. Barre, malgré sa bonne volonté, malgré ses bonnes intentions, n'a pas non plus été en mesure de réaliser son pro-

gramme, ce qui devrait peut-être rendre plus compréhensif à l'égard des uns et des autres en constatant que bien des situations se trouvent dépendantes de circonstances extérieures à notre volonté, à notre bonne volonté.

Mais la politique de relance à tout de même eu un certain impact en ce sens qu'elle a permis d'assurer à notre pays une croissance de son produit intérieur brut égale à 1,5 p. 100, taux supérieur à tous ceux que connaissait l'Europe, et une augmentation de la consommation des ménages de 4 p. 100 qui, il faut bien le reconnaître, s'est située dans un mauvais climat, à une mauvaise période parce qu'au même moment l'Allemagne fédérale, par exemple, pratiquait une politique exactement inverse, qui se traduisait par une réduction de sa consommation de 3,5 p. 100. De ce fait, nous éprouvions des difficultés pour exporter en raison du rétrécissement du marché extérieur, alors que nos partenaires, en revanche, faisaient preuve d'une agressivité commerciale accrue puisqu'ils avaient besoin, précisément pour maintenir leur production et leurs emplois, de vendre à l'extérieur.

Tout cela, au fond, aurait pu, je ne dirai pas se révéler sans importance, mais revêtir une moindre gravité si la reprise économique avait été au rendez-vous, à l'heure prévue par certains experts. Il est bien certain que, si la reprise économique s'était produite au début de l'année 1982, tous les inconvénients que nous relevons aujourd'hui auraient été dans une très large mesure palliés. Mais, hélas ! de trimestre en trimestre, elle a été renvoyée parce que, dans le même temps, les Etats-Unis, pour maîtriser leur inflation, pratiquaient une politique de taux d'intérêt comme on n'en a jamais connu et comme ils n'en ont jamais connu dans leur histoire, ce qui fait que, précisément, la récession s'est installée dans le monde entier.

En ce début de 1983, la situation est précisément inversée. Pour le premier trimestre de cette année, la production américaine est en hausse, en moyenne annuelle, de 4 p. 100, la production automobile reprend, les stocks s'amenuisent. Les mêmes frémissements de reprise se font sentir en République fédérale d'Allemagne, de telle sorte que l'on a pu y relever aussi une réduction significative du chômage au cours du mois de mars.

Alors, la France est dans la situation suivante : elle a maîtrisée le développement du chômage, elle a cassé la hausse des prix — par des mesures autoritaires, c'est vrai — mais elle est aux prises avec un déficit du commerce extérieur considérable et insupportable puisqu'il représente 92 milliards de francs, déficit du commerce extérieur signifiant aussi déficit de notre balance des paiements, ce qui se traduit par une augmentation de notre dette, en 1982, particulièrement importante. Il est bien certain que nous ne pouvons accroître de nouveau, dans les mêmes proportions, cette dette, qu'il faudra un jour rembourser et dont il faut, en attendant, payer les intérêts.

C'est pour cela que vous nous présentez ce plan, monsieur le ministre, un plan qui est d'ailleurs difficile à réaliser car il comporte des objectifs qui ne sont pas contradictoires, mais dont les effets peuvent l'être.

Vous voulez, en effet, maintenir l'emploi, c'est-à-dire maîtriser le chômage et, dans le même temps, votre politique vise, dans une certaine mesure, à régénérer ce chômage, ce qui impliquerait, bien entendu, des mesures particulières pour la corriger.

Vous voulez réaliser votre objectif de réduction de la hausse des prix à 8 p. 100 en 1983, et à 5 p. 100 en 1984, mais, dans le même temps, vous êtes obligé d'augmenter les tarifs des services publics, de telle sorte que, dans ce secteur également, vous aurez une contradiction à surmonter. Certes, elle n'est pas insurmontable, mais elle montre bien que votre politique est difficile à réaliser.

Il faut souligner que ce plan ne prend rien aux entreprises. Vous êtes conscient de la nécessité d'entreprises prospères, en mesure de développer leurs productions et leurs exportations ainsi que l'emploi.

C'est dans ces conditions que vous maintenez et que vous accroissez même les aides que vous avez accordées à nos industries. Vous l'avez rappelé — je crois — monsieur le ministre : les six groupes industriels recevront 27 milliards au lieu de 19 milliards de francs précédemment. Les prêts participatifs ou bonifiés accordés aux entreprises privées passent de 20 milliards à 45 milliards de francs. De même, ces entreprises bénéficieront aussi des ajustements monétaires qui les rendent malgré tout plus compétitives, de la reprise de l'activité économique dans d'autres pays, enfin de la décade des taux d'intérêt qui est amorcée, et qui doit être poursuivie. Vous avez rappelé fort justement qu'à une réduction de 1 p. 100 des taux d'intérêt correspondent à peu près 7 milliards de francs de réduction des charges pour les entreprises.

Sur quoi porte votre politique ? Sur une réduction de la consommation pour un total de 65 milliards de francs, c'est-à-dire égale à 2 p. 100 du produit national brut. Par quelles mesures ? Je les énumérerai très rapidement : un emprunt sur les contribuables qui ont acquitté plus de 5 000 francs d'impôt au titre de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur la fortune, soit un rapport de 14 milliards de francs ; une contribution de 1 p. 100 sur les revenus de 1982, soit un rapport de 11 milliards de francs ; une hausse des tarifs des services publics de l'ordre de 8 p. 100, de 12 p. 100 en fin d'année, soit un rapport de 2,5 milliards de francs ; une absence de dégrèvement sur les produits pétroliers qui correspond à une ressource de 5 milliards de francs ; des économies, à raison de 15 milliards de francs sur le budget de l'Etat et de 12 milliards de francs sur les services publics.

A ce propos, ce sera la première et la dernière fois que je chercherai une petite querelle à M. le rapporteur général, mais il ne comprendrait pas que je ne le fasse pas au moins une fois au cours d'un tel débat. Il s'est plaint, monsieur le ministre, de ce que vous n'avez pas indiqué le détail des économies que vous proposez de réaliser. Je voudrais lui rappeler que, voilà quelques mois, il a suggéré une réduction des crédits budgétaires à M. Fabius. Il devrait donc être satisfait de voir que le Gouvernement l'a rejoint dans ses préoccupations. Lorsque j'avais eu l'indiscrétion de lui demander sur quoi devaient porter ces économies, il m'avait répondu que cela n'était pas son fait, que c'était le fait du Gouvernement et que c'était à lui de les trouver. Je constate, monsieur le rapporteur général, que, vis-à-vis de M. Delors, vous êtes aujourd'hui beaucoup plus exigeant.

A propos de ce plan, il faut se poser trois questions, et ce sont d'ailleurs celles que M. Giscard d'Estaing avait soulevées au moment où il avait présenté le plan de stabilisation : ce plan est-il nécessaire ? Les mesures qu'il contient sont-elles bien adaptées ? Est-il susceptible de connaître la réussite ?

Ce plan est-il nécessaire ? Je ne pense pas que quiconque le conteste. Tout le monde reconnaît la nécessité d'agir. Simplement, à l'occasion du plan, on recherche évidemment des responsabilités. On a tendance à dire que, si nous sommes dans cette situation, c'est en raison des erreurs commises par le Gouvernement. Qu'il y en ait eu, c'est probable. Qu'elles aient été souvent plus psychologiques que techniques, c'est encore plus certain. Mais il y a erreurs et griefs partagés.

On a évoqué, par exemple, le problème des nationalisations pour rappeler que la nationalisation aurait pu être faite à 51 p. 100 et je ne suis pas loin de partager cet avis. Je l'ai déjà exprimé en cette assemblée et je redis bien volontiers : on l'a fait pour Dassault, on l'a fait pour Matra, je ne vois pas pourquoi on ne l'a pas fait pour les groupes industriels. Il est certain que le coût des nationalisations aurait été beaucoup moins élevé.

M. Edouard Bonnefous, président de la commission. Très bien !

M. Henri Duffaut. Mais je dois rappeler aussi que, s'il n'y avait pas eu un malheureux recours au Conseil constitutionnel — excusez-moi de me répéter — et si l'on n'avait pas surpayé des actifs surévalués, le budget n'en supporterait pas aujourd'hui les conséquences. (*Applaudissements sur les travées socialistes et communistes.*)

La question est de savoir également si les mesures sont adaptées aux circonstances. Là, il faut écarter toute démagogie. J'observe, d'une part, que, si la majorité sénatoriale critique le plan, elle ne propose aucune plate-forme. Je ne sais pas si elle en trouvera une à l'avenir pour sa politique mais, en tout cas, à propos du plan de stabilisation proposé, j'ai entendu des critiques, je n'ai entendu aucune suggestion, aucune proposition.

Mais aussi dans la majorité nationale, il y a des distorsions, des observations que je ne saurais faire miennes.

Une mesure, pour être efficace, doit porter, non sur quelques milliers de personnes, mais sur des millions de foyers. C'est une formule assez facile que de dire : « Il faut faire payer les riches. » Où commence la richesse, où finit-elle ? Je n'en sais rien. Cela me rappelle une formule employée après la guerre de 1914-1918 : « L'Allemagne paiera. » Elle a eu à peu près la même efficacité.

Selon certains, on aurait pu augmenter encore l'impôt sur la fortune, ajouter une tranche supplémentaire à l'impôt sur le revenu des personnes physiques.

Je rappellerai d'abord que l'impôt sur la fortune, on l'a créé, ce qui est déjà un acte de solidarité, et qu'une tranche supplémentaire a été instituée dans la loi de finances de 1983. Or, on ne peut pas quand même aller toujours sans limite dans cette voie car il arrive un moment où l'impôt tue l'impôt et où de telles mesures, de rendement aléatoire, ne correspondraient pas au but recherché par le Gouvernement.

M. Edouard Bonnefous, président de la commission. Très bien !

M. Henri Duffaut. De même, je tiens à exprimer mon opinion, qui rejoint la vôtre, monsieur le ministre, sur l'emprunt 7 p. 100 1973. Ce fut une erreur monumentale. Mais, aujourd'hui, on propose de le transformer en obligations traditionnelles. Je ne suis pas très partisan de cette formule, d'abord parce que cet emprunt est une magnifique « statue du commandeur » et que nous n'avons aucune raison de la dynamiter puisque nous en bénéficierons encore pendant cinq ans et, ensuite, parce qu'au moment où vous vous adressez à la confiance des Français il ne paraîtrait pas normal que, même dans un cas comme celui-ci, soient reniés les engagements pris par un gouvernement précédent, même s'ils ont constitué une faute considérable.

De plus, la charge de ce plan ne peut pas reposer sur une seule catégorie sociale. Ce ne sont pas les professions libérales qui feront les frais de l'opération, ni les commerçants, ni les paysans, même si leur situation est moins défavorable que l'année dernière. Il ne faut pas oublier que, parmi les 80 p. 100 de salariés que compte aujourd'hui notre société, se trouvent des cadres supérieurs, des cadres moyens.

J'observe une certaine démagogie à l'égard de cette situation car le salarié, le cadre, est un contribuable à part entière et, par conséquent, on doit être extrêmement attentif au prélèvement qu'il a subi. En outre, une mesure n'est efficace que si elle touche un nombre de familles suffisant.

Trois dossiers sont en question : l'emprunt obligatoire pour les contribuables ayant acquitté plus de 5 000 francs d'impôt en 1982, le 1 p. 100 et la sortie de devises.

Il faut mesurer à leur juste valeur ces prélèvements. Je vais citer un exemple. L'emprunt sera établi sur l'impôt de 1982 portant sur les revenus de 1981. Je prends le cas d'une famille de deux enfants, au revenu imposable en 1982, à raison de salaires perçus en 1981, de 74 000 francs ; cela correspondait à un revenu brut, à l'époque, avant déduction des 10 puis 20 p. 100, de 103 000 francs. Ce revenu, par le jeu de l'évolution monétaire, en 1983, au moment où va être émis l'emprunt, représente 126 000 francs. Quelle somme va payer cette famille ? Exactement 600 francs !

Je me permets donc, monsieur le rapporteur général, de vous prier de faire un rapprochement entre ces deux chiffres de 126 000 francs et de 600 francs, de me dire si cette imposition de 600 francs vous paraît exorbitante et si cela représente un détournement notable de l'épargne normale qu'aurait réalisée ce ménage.

De même, 11 millions de familles sont exonérées du 1 p. 100. On peut noter là un changement important par rapport au passé : en effet, précédemment, ces 11 millions de familles auraient été imposées.

Par ailleurs, avec l'imposition ancienne, la charge était d'autant plus élevée proportionnellement que le revenu était faible.

Enfin — troisième changement — les salariés ne sont pas les seuls concernés ; toutes les autres catégories sociales le sont également de telle sorte que, dans cet aspect de la fiscalisation, il y a une sorte de révolution.

La voie dans laquelle s'est engagé le Gouvernement à cette occasion me semble donc être une voie heureuse qui mérite d'être poursuivie et même élargie.

On a évoqué tout à l'heure le problème des allocations familiales et l'on a émis un point de vue que je ne suis pas loin de partager. En effet, les allocations familiales étant assises sur les salaires, cela se traduit par une augmentation des prix de revient et des prix à l'exportation, alors qu'il n'y a aucune possibilité de remboursement. On peut donc estimer que la fiscalisation du régime social français est dans l'ensemble une bonne mesure.

Mais la fiscalisation doit être accompagnée de deux autres mesures, et d'abord la répression des abus sociaux. Nous lisons fréquemment dans les journaux des statistiques relatives à la répression de la fraude fiscale. Mais on ne parle jamais

de la fraude sociale. Malheureusement, ce type de fraude est considérable : nous assistons bien souvent à un abus de prescriptions et les arrêts de travail pèsent lourdement sur l'activité économique. Or, en cette matière, je n'ai entendu formuler aucune observation.

Des économies de gestion doivent également être réalisées. Vous vous êtes engagé dans cette voie, monsieur le ministre, et il faut vous en féliciter.

J'en viens aux devises. Là, c'est affreux de votre part d'avoir restreint les possibilités de sortie des Français ! (*Sourires sur les travées socialistes.*) Vous avez déjà atténué ces mesures puisque vous acceptez que soient honorés tous les contrats de location conclus avant votre plan ; vous accordez également des facilités aux agences de voyages. Seuls seront défavorisés les voyageurs individuels.

J'en reviens au cas de la famille de deux enfants. Selon que ceux-ci seront âgés de plus ou de moins de dix ans, la famille pourra emporter pour son voyage un million ou un million deux cent mille centimes. Il paraît qu'il est absolument insupportable pour ces personnes de ne pouvoir dépenser une somme supérieure au chiffre plafond que je viens de mentionner !

S'il en est vraiment ainsi, c'est que la situation des intéressés est beaucoup moins grave que ce que l'on pouvait craindre.

Sans doute un voyage à Ceylan, à Hong-kong ou au Japon devient-il plus difficile ; mais il s'agit là d'une mesure exceptionnelle valable pour 1983. Nous en avons connu de semblables dans le passé. Mais, à l'époque, les Français voyageaient moins à l'étranger et ils contestaient moins. Aujourd'hui, nous ne sommes plus les héritiers de M. Perrichon, nous sortons de l'Hexagone et c'est probablement ce qui motive toutes ces contestations.

Les Anglais eux-mêmes, que leur gouvernement ait été travailliste ou conservateur, ont connu des restrictions autrement dures et prolongées. Et je ne parle pas de l'époque où Winston Churchill n'avait que « de la sueur et des larmes » à leur proposer.

Il est peut-être un peu abusif, à propos de cette limitation de sortie de devises, d'évoquer la réduction des libertés — à croire que nous en sommes aux Trois Glorieuses ! — et de dire que vivre en Provence, sur la Côte d'Azur, au Pays basque, en Savoie ou en Normandie équivaut à un séjour dans un goulag. (*Sourires sur les travées socialistes.*) Ce sont là des exagérations dont il faudrait se garder.

Quel sera le résultat de votre plan ? Car telle doit être la conclusion de ce débat.

J'observe qu'on a déjà enregistré des rentrées de devises : 30 milliards de francs à la fin mars et un montant important au début d'avril si l'on en juge par les comptes de la Banque de France, dans la mesure où l'on peut lire ses bilans assez ténébreux ! Par conséquent, il y a là un signe de confiance.

Et puis, il existe un baromètre dont on nous a souvent parlé dans le passé, c'est celui de la Bourse de Paris. Je constate, monsieur le rapporteur général, que les Français accordent une très grande confiance aux firmes nationales puisqu'ils se ruent aux guichets des banques pour acheter toujours davantage leurs actions. Jamais, à la Bourse de Paris, le volume des affaires n'a été aussi important.

Mais il n'y a pas que les Français. Ces achats ont été essentiellement motivés au départ par des acquisitions étrangères. Je constate également que les compagnies de retraite américaines achètent des valeurs françaises. Or elles doivent être soucieuses des intérêts de leurs adhérents.

Autrement dit, votre plan, monsieur le ministre, a déjà reçu l'adhésion et la confiance, à la fois des épargnants et des gouvernements des pays étrangers.

Seulement, nul n'est prophète en son pays. Vous avez parlé des Gaulois, monsieur le ministre. On pourrait parlé des Armagnacs et des Bourguignons, des ligueurs et des réformés. Nous avons une vocation irrésistible dans notre pays pour la division et, hors les grandes circonstances, l'unité nationale se fait difficilement. Ne pourrions-nous pas surmonter ces divisions, souvent artificielles ? Ne pourrions-nous pas oublier nos griefs, nos déceptions même, pour ne considérer que l'avenir de notre pays ?

Peut-être serez-vous impopulaire, monsieur le ministre. Peut-être l'êtes-vous déjà. Nous le sommes aussi. Nous l'avons bien vu à l'occasion des dernières élections municipales. J'ai moi-

même été un battu de ce scrutin. J'ai pourtant conscience d'avoir, pendant trente-six ans de vie municipale et vingt-cinq ans de direction municipale, bien servi les intérêts de ma cité, d'avoir maintenu et développé son prestige et son rayonnement.

Mais les sorts personnels importent peu ! Ce qui compte, c'est la France, ce sont les Français. C'est pourquoi, aujourd'hui, conscient de nos responsabilités, à cette tribune où je représente le parti socialiste, je vous apporte notre soutien. Mais je vous l'apporte aussi à un autre titre, en tant que membre, un simple membre, de la communauté des Français qui sont fiers de leur histoire, de leur passé et qui souhaitent que vous prépariez heureusement leur avenir. (*Applaudissements sur les travées socialistes, communistes, ainsi que sur plusieurs travées de la gauche démocratique.*)

M. le président. La parole est à Mme Luc.

Mme Hélène Luc. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, en mai 1981, la politique de la France s'est engagée dans une direction nouvelle. Depuis, les communistes n'ont qu'une seule préoccupation : contrôler le plus efficacement possible, avec les moyens que leur donne le suffrage universel, la réussite de cette politique.

Malgré l'aggravation de la crise et un environnement capitaliste peu favorable, comme en témoigne en particulier la spéculation monétaire, le bilan de deux ans du gouvernement de gauche est positif.

Contrairement à ce qui se passe dans d'autres pays capitalistes développés, en France, la progression du chômage continue d'être enrayée et, précision intéressante, les jeunes chômeurs de moins de vingt-cinq ans sont un peu moins nombreux ; le pouvoir d'achat et les prestations sociales ont été améliorés, l'activité économique augmentée, même si c'est encore dans des proportions trop faibles.

Bref, en deux années, la gauche a fait du bon travail et commence à répondre à l'aspiration au changement des Françaises et des Français, et le second tour des élections municipales a montré que cette aspiration au changement était toujours aussi vivace. (*Ah bon ! sur plusieurs travées de l'U. R. E. I. et du R. P. R.*)

Cependant, des problèmes demeurent, et leur acuité ne nous échappe pas.

On n'a pu que freiner les difficultés de la production nationale, on n'a pas encore assuré les bases de l'emploi et du progrès social, tandis que les déficits de la balance des paiements et l'endettement de la France se sont aggravés.

Pourquoi cette aggravation ? Est-ce parce que les travailleurs consomment trop ? Nullement ! Ceux qui, aujourd'hui, vitupèrent la gauche veulent faire oublier leurs écrasantes responsabilités dans l'affaiblissement de la production française depuis les années 1970, dans l'exportation excessive des capitaux à l'étranger, en un mot, dans les difficultés d'aujourd'hui.

Constamment, MM. Giscard, Chirac et Barre ont joué le profit contre la France.

L'héritage, parlons-en !

Pendant le dernier septennat, l'inflation a grimpé de 100 p. 100 et le franc perdu près de 40 p. 100 de sa valeur par rapport au mark. En prime, vous nous avez laissé, messieurs, un appareil de production estropié, affaibli, qui met la France en état général de dépendance et de fragilité. Cela, monsieur le rapporteur général, vous ne nous l'avez pas dit !

Qu'il soit indispensable de faire face à ces dégâts, beaucoup de Français en sont conscients, et ils souscrivent aux trois objectifs définis par le Président de la République, confirmés par vous, monsieur le ministre, et que les communistes approuvent : vaincre le chômage, ramener l'inflation à un niveau comparable à celui de nos concurrents, réduire le déficit du commerce extérieur.

Dans ce but, redresser solidement la machine économique nationale, investir dans la recherche et la formation, définir de nouveaux critères de gestion sont une nécessité.

Pour ceux qui sont responsables de l'ancienne gestion, pour les représentants du patronat, il faudrait — contrairement à ce qu'affirme le Président de la République — de l'austérité, afin de réduire, préalablement à toute autre considération, les déficits commerciaux.

Ils masquent le fait que les déficits des balances des paiements sont dus aux exportations de capitaux et non pas seulement aux déficits commerciaux.

Ils masquent le fait que plus la production nationale est victime des gâchis humains, financiers et matériels liés à la rentabilité financière, davantage se rétrécit le marché intérieur, davantage les grands groupes financiers et industriels se tournent vers l'étranger.

L'austérité aggraverait les contraintes internationales. Ce n'est donc pas le bon chemin.

En réalité, la reconquête du marché intérieur, la création d'emplois, la maîtrise de l'inflation et le rétablissement de notre commerce extérieur ne sont qu'une seule et même bataille.

C'est d'ailleurs en ne s'écartant pas de cette conception que la France a pu éviter jusqu'ici d'être entraînée dans la voie de difficultés que connaissent les autres pays capitalistes développés.

S'en écarter serait prendre le risque de ne pas combler le déficit extérieur tout en compliquant la situation. La France a surtout besoin d'une rénovation et d'un renforcement de la production nationale, et cela va de pair, selon nous, avec la justice sociale et de nouvelles coopérations internationales basées sur l'intérêt mutuel.

Mais pour le patronat, qui demande rien moins que la suppression de la taxe professionnelle, soit un allègement de plus de 35 milliards de francs, il n'y a pas d'autres moyens de créer des emplois que de favoriser le travail à temps partiel et de rendre aux patrons toute la liberté de licencié.

Moins d'impôts donc, d'un côté, au moment même où les contribuables, avec des ressources modestes, sont appelés à l'effort, et pouvoir absolu dans l'entreprise, de l'autre côté. Tel est le programme exorbitant du patronat.

Une fois encore, la preuve est faite que céder aux patrons reviendrait à encourager leurs exigences toujours plus démesurées.

Pour ce qui nous concerne, nous considérons effectivement que les entreprises doivent gagner de l'argent, pour améliorer les salaires, la formation professionnelle, pour investir et mettre en œuvre les nouvelles technologies. Mais là n'est pas la philosophie des critères de rentabilité du patronat, tout au moins dans sa grande majorité.

La rigueur, nous en sommes d'accord, mais pour la mise en œuvre d'une politique économique et sociale de gauche et pour le redressement de l'appareil productif, car les travailleurs ne sont nullement responsables des maux dont souffre le pays actuellement — et je ne verse pas là dans le catastrophisme.

Le gouvernement de gauche a doté la France d'atouts sérieux. Ces atouts doivent être beaucoup mieux utilisés.

La nationalisation des groupes industriels, des banques, les droits nouveaux pour les travailleurs peuvent devenir des outils décisifs pour le redressement de l'appareil productif, pour la réduction du déficit commercial, contre l'inflation.

C'est pourquoi le parti communiste français a avancé, dans le débat autour du plan gouvernemental, un certain nombre de propositions avec le seul souci d'accroître sa cohérence et ses chances de succès.

A notre avis, il conviendrait, au-delà des préoccupations conjoncturelles, de s'appuyer fortement sur le secteur public industriel, qui doit être l'instrument privilégié du développement économique national.

Cette orientation serait favorisée par la conclusion de contrats de Plan, qui préciseraient les modalités de l'engagement des signataires à faire progresser l'emploi, à rechercher la stabilité des prix et à réduire systématiquement les exportations de capitaux.

Les banques nationalisées, conviées à conclure de tels contrats, devraient pour leur part, en priorité, financer les productions nationales compétitives et créatrices d'emplois au lieu de favoriser les sorties de fonds vers l'étranger, ce qui est toujours le cas.

Il est difficilement concevable, en effet, qu'un effort effectif de développement industriel et de l'emploi prenant appui sur le marché intérieur ne soit pas entrepris. Cet effort nous paraît inséparable d'une véritable bataille pour un nouvel usage des ressources financières.

Dans cet esprit, l'exportation de devises ou de crédits doit être rigoureusement contrôlée afin d'en limiter l'extension et d'en modifier les objectifs.

En outre, priorité doit être donnée à un effort national de formation pour des emplois effectifs, couplant fonds publics, crédits et engagements de production des firmes.

Aussi proposons-nous que l'emprunt obligatoire de 10 p. 100 serve, d'une part, au financement de la formation professionnelle, clé du développement industriel à venir, et, d'autre part, à la création d'emplois productifs, en priorité dans les branches les plus touchées par le chômage.

Enfin, des mesures doivent être prises, en premier lieu, pour dissuader les sorties de capitaux et, en second lieu, pour dissuader la spéculation par des dispositifs de taxation appropriés et des contrôles rigoureux.

En 1982, 60 milliards de francs ont été exportés légalement hors de nos frontières tandis que les sorties frauduleuses de capitaux ont représenté 80 milliards de francs. Des mesures doivent être prises, nous le répétons, pour faire cesser cette hémorragie, car la création d'emplois et le redressement industriel appellent un investissement vigoureux sur le sol national.

En troisième lieu, il faut impérativement réduire dans le commerce agro-alimentaire les montants compensatoires, qui constituent de véritables taxes à l'exportation et subventions à l'importation, au détriment de la France et de sa balance commerciale, qu'ils contribuent à affaiblir.

En quatrième lieu, et toujours pour économiser les ressources de l'Etat, nous proposons que soit mis fin au grave scandale que constitue l'emprunt Giscard à 7 p. 100 indexé sur l'or et qui aura coûté, en 1988, si rien n'est modifié d'ici là, près de 200 milliards de francs au Trésor public et aux contribuables français, ce qui est absolument fantastique !

Toutes ces propositions, monsieur le ministre, n'ont qu'un but, vous le savez : améliorer les chances de réussite de la politique engagée en 1981 par le gouvernement de la gauche.

C'est dans cette disposition d'esprit qu'à l'annonce de mesures contenues dans le plan gouvernemental nous avons émis un certain nombre de réserves.

Tout d'abord, nous considérons que la justice sociale est indissociable du redressement économique. Aussi sommes-nous partisans du maintien du pouvoir d'achat.

Or, les mesures décidées consistent en une réduction de la demande intérieure potentielle, surtout en une baisse de la consommation, le prélèvement de 1 p. 100 et l'emprunt obligatoire de 10 p. 100 s'ajoutant aux hausses des tarifs publics et à l'injuste forfait hospitalier.

Corrélativement, nous sommes préoccupés par les risques que pourraient représenter ces dispositions pour l'emploi et la production industrielle, d'autant que la diminution des crédits, dans certains budgets, peut avoir des conséquences auxquelles il conviendra de parer.

En partenaires loyaux, nous avons donc engagé une concertation avec le Gouvernement. Celle-ci a été constructive, et les parlementaires de la majorité à part entière que nous sommes s'en félicitent, monsieur le ministre.

Sur plusieurs points, nous avons eu des réponses positives, ce qui prouve qu'il est possible d'avancer.

Nous avons, en effet, obtenu un allègement pour les familles les plus modestes, la dispense de l'emprunt obligatoire de 10 p. 100 pour les contribuables ayant subi une diminution exceptionnelle de revenu, que ce soit en raison du départ à la retraite, de la perte d'un emploi ou d'un handicap grave.

D'autre part, la contribution de gros possesseurs d'actions sera renforcée, l'emprunt étant calculé en prenant comme base l'impôt avant l'imputation de l'avoir fiscal. Cela va dans le sens d'une plus grande imposition des grandes fortunes.

En outre, pour 1984, est maintenant envisagée l'application de la contribution de 1 p. 100 aux titulaires d'intérêts donnant lieu à un prélèvement libératoire de 25 p. 100 de façon à l'étendre à toutes les formes de revenus.

Ces ajustements tendent d'un point de vue social à rendre plus juste le dispositif gouvernemental. C'est mieux ainsi.

Enfin, monsieur le ministre — et ce n'est pas le moins important — il y a également les engagements du Gouvernement exprimés notamment dans la lettre que M. le Premier ministre a fait parvenir à mon ami André Lajoinie, président du groupe communiste à l'Assemblée nationale.

Nous propositions ont été entendues.

Nous prenons ainsi acte bien volontiers du fait que des mesures fiscales seraient prises du côté des grandes fortunes. Nous avons noté la volonté de combattre le chômage, afin qu'il n'augmente pas et se stabilise, et la confirmation d'une accélération de programmes de formation professionnelle, comme vous l'avez rappelé ce matin, monsieur le ministre.

Nous enregistrons favorablement l'annonce faite de la poursuite de la réforme fiscale dans le sens de la justice sociale, impliquant que l'effort soit d'abord demandé « à ceux qui sont les plus riches », selon les propres paroles de M. le Premier ministre, ce qui renforcerait le budget de l'Etat et favoriserait la consommation populaire.

Certes, toutes nos propositions n'ont pas été acceptées — et nous le regrettons — mais les améliorations, au plan gouvernemental, que nous avons obtenues ne sont pas négligeables. De surcroît, il a été démontré que la concertation entre les deux principales forces de la majorité peut aboutir à des évolutions positives.

Dans ces conditions, notre groupe parlementaire votera le projet de loi qui nous est soumis, sans déposer d'amendements.

Toutefois, nous persistons à croire que la procédure des ordonnances ne s'imposait pas; cela, vous le savez, monsieur le ministre.

Nous souhaitons que, lors de la rédaction des ordonnances, il soit tenu compte de l'esprit et des propositions qui nous animent.

Bien entendu, nous prenons en considération l'ensemble et nous jouons ainsi le rôle d'un groupe de la majorité désireux d'améliorer un projet de loi, de faire des pas en avant.

Toutefois, nous maintenons celles de nos propositions qui n'ont pas été adoptées et nous les remettons à l'ordre du jour dès la prochaine session budgétaire, tant nous sommes persuadés de leur importance et de leur validité pour la réussite de l'œuvre entreprise dans l'union, voilà presque deux ans.

Les premiers résultats obtenus depuis prouvent que l'on peut faire face aux retombées de la crise internationale, que nous pouvons agir sur ses causes en France même.

Les travailleurs ont maintenant, grâce au Gouvernement de la gauche, des droits nouveaux. Il leur revient de les utiliser pour donner toute son efficacité à la politique de justice sociale, à la bataille pour produire français, à l'action contre les gaspillages. La réussite est aussi entre leurs mains.

Mais cette mobilisation, monsieur le ministre, réclame la justice sociale, la réduction des inégalités, l'utilisation totale de tous les atouts dont la gauche dispose, en particulier, la participation des travailleurs dont le Gouvernement doit favoriser, au maximum, la pleine expression, comme vous l'avez dit à l'Assemblée nationale.

Quant à nous, nous ferons tout ce qui est possible pour qu'il en soit ainsi. (*Applaudissements sur les travées communistes et socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. Monory.

M. René Monory. Je ne monte pas à cette tribune, monsieur le ministre, pour être un procureur. J'ai occupé la même place que vous et je sais que, devant l'accablement, il n'est pas nécessaire d'en rajouter. C'est la raison pour laquelle je tenterai d'éviter toute agressivité inutile, ce qui est d'ailleurs dans mes habitudes.

Je dois avouer que j'aurais pu prononcer une bonne partie du discours que vous avez fait ce matin. Cela ne m'aurait pas choqué. Certains passages contenaient quelques inexactitudes que je tenterai de rectifier au fur et à mesure de mon propos.

Vous avez beaucoup changé, peut-être pas dans le fond, mais tout au moins dans l'expression. J'ai eu l'impression que vous vous adressiez plus à vos amis de votre majorité qu'à nous-mêmes. C'est pour cette raison que, pour vous taquiner très gentiment, je vous ait dit : « Regardez donc à gauche ».

Si je ne suis pas un procureur, M. Goux, président de la commission des finances de l'Assemblée nationale, que j'écoutais à la radio dans ma voiture dimanche soir, lui, me paraissait en être un et définissait, à mon avis, une autre ligne dans votre majorité. Est-il, comme vous l'avez dit, en attente de votre échec ou de votre réussite? Est-il en embuscade avec d'autres arguments? Il est certain que les propositions de M. Goux ne recouvrent pas tout à fait les vôtres.

Vous avez eu également quelque peine. Ceux qui ont vu M. Lajoinie s'exprimer à l'Assemblée nationale — il était triste, désabusé, pâle comme si une coulèure était mal passée — ont eu l'impression que l'approbation de votre plan par vos partenaires communistes n'avait pas suscité chez eux un grand enthousiasme.

Je me garderai bien d'être votre procureur. Néanmoins, je ne serai pas non plus votre complimenteur. N'est pas à complimenter le médecin qui donne au malade un certain nombre de remèdes pour le soigner, alors qu'il l'a rendu malade récemment. Ne me demandez pas d'aller jusqu'à plébisciter le médecin, mais je prends acte que vous avez maintenant décidé de soigner le malade.

Comme depuis vingt-deux mois je parcours la France pour faire un certain nombre de déclarations, j'aurais mauvaise grâce à ne pas être d'accord pour qu'on soigne le malade. Je me place, comme les hommes politiques sérieux de cette maison, au niveau national et j'éprouve quelque tristesse.

Hier, j'étais à l'étranger. On m'a interrogé sur le devenir de notre pays, sur un certain nombre d'inquiétudes. Lorsque j'étais ministre, j'ai enregistré à l'étranger des réactions différentes de celles que j'ai rencontrées au cours de ces dernières semaines. Cela m'attriste.

Le moment est venu non pas de savoir comment vous allez échouer ou peut-être réussir — j'y crois peu, et je dirai pour quoi tout à l'heure — mais de penser comment demain nous allons soigner la France pour qu'elle continue à tenir le rôle important qu'elle a toujours joué jusqu'à ces dernières années.

Je n'aurai pas le courage de vous accabler complètement. Je vous accorde les circonstances atténuantes. Ayant été moi-même ministre, je sais fort bien que nos chefs pèsent sur nos décisions. Vous mettez en œuvre une politique que vos chefs ont tenté d'imprimer. Mais je ne suis pas sûr qu'ils en ont alors mesuré exactement la portée. Voilà ce que je crains.

Je suis triste également de constater que le Président de la République est absent de ce débat, alors qu'il y va de l'intérêt, et peut-être de la survie, de notre pays. Il n'est intervenu qu'une seule fois, à la télévision, très brièvement, pour nous dire que, finalement, il était temps d'épargner. Cela m'a ravi, car c'est ce que je dis depuis vingt-deux mois. J'ai espéré, un instant, l'avoir convaincu.

Jusqu'à ces derniers jours, le Président de la République nous demandait de consommer. A présent, il nous invite à épargner. Je m'en réjouis, mais je constate que c'est la première fois de toute la longue histoire de la V^e République qu'un Président est absent du débat dans un moment difficile pour la France.

Quant au Premier ministre, il est moitié présent, moitié absent. Peut-être est-il préférable pour votre Gouvernement que ce soit vous qui défendiez le plan. En effet, ce matin, et je m'en réjouis, vous avez déclaré : « Je ne vais pas parler de l'héritage. » Voilà quelques jours, lorsque vous lisiez le message du Premier ministre à cette tribune, nous attendions les mesures.

M. le rapporteur général, dont j'ai beaucoup apprécié l'intervention tout à l'heure, faisait remarquer dans une conversation que la portion congrue était celle où l'on avait parlé des mesures et que, avant, on avait finalement parlé de beaucoup d'autres choses qui étaient encore naturellement la faute aux prédécesseurs, à Voltaire, à Rousseau! (*Sourires.*)

Je ne voulais pas vous parler beaucoup de l'héritage, mais il me paraît nécessaire de revenir en arrière pour mieux comprendre ce qui s'est passé.

Je rappellerai brièvement quelques chiffres qui ont été souvent déformés, afin de savoir à partir de quel moment la France a commencé sa déviation.

Vous parlez toujours de la balance des paiements. Vous avez tort, monsieur le ministre, de vouloir tout transformer en francs constants pour atténuer vos fautes.

Vous avez évoqué le déficit pour 1981 de 72 milliards de francs, en francs de 1982. L'immense majorité des Français ne comprend pas ce que cela veut dire. Fin 1980, le déficit de la balance des paiements de la France était de 30 milliards de francs. Les directeurs que je réunissais régulièrement pour leur demander leurs prévisions, salle Colbert, que vous connaissez bien, m'avaient dit au mois de février 1981 que les perspectives de déficit pour la balance des paiements en 1981 étaient de 17 à 18 milliards de francs, avec un dollar à 5,30 francs et un baril de pétrole à 35 dollars. Nous sommes loin des chiffres que vous avez avancés!

Tout cela pour vous dire que, finalement, notre appareil économique n'était pas aussi « pourri » que certains veulent le dire.

Je vous mets en garde, monsieur le ministre : ne propagez pas au-delà du raisonnable dans le monde cette idée selon laquelle notre appareil économique est usé car, finalement, c'est un boomerang que vous lancez là ! En déclarant tous les jours à qui veut l'entendre que notre appareil économique ne vaut rien, ce sont des verges que vous donnez pour nous faire fouetter ! (*Applaudissements sur les travées de l'U.C.D.P., du R.P.R. et de l'U.R.E.I. — Exclamations sur les travées socialistes et communistes.*)

Le Premier ministre a critiqué certaines de nos déclarations, notamment quand, les uns ou les autres, nous disions que nous n'avions pas toujours confiance dans la monnaie. Personnellement, d'ailleurs, je l'ai toujours dit avec beaucoup de prudence, pour ne pas vous gêner avant les élections municipales. (*Exclamations ironiques sur les travées socialistes et communistes.*) Il n'en est pas moins vrai qu'au lendemain des municipales, vous avez eu un rendez-vous avec la réalité.

Alors, n'insistez pas trop sur l'état de notre outil économique, car un pays qui, en 1981, a été capable de réduire le déficit de sa balance des paiements est un pays qui n'est pas fini ; un pays qui, en 1979 — après tout, ce n'est pas si loin — a été capable d'être le troisième pays exportateur du monde devant le Japon, pourtant deux fois plus peuplé que lui, n'est pas un pays fini ! (*Nouvelles exclamations sur les mêmes travées.*)

Mme Hélène Luc. Parlez-nous de la sidérurgie, parlez-nous de la machine-outil !

M. René Monory. Madame, je ne vous ai pas interrompue tout à l'heure, je vous ai écoutée religieusement... (*Rires sur les travées de l'U.C.D.P., de la gauche démocratique, du R.P.R. et de l'U.R.E.I.*)... alors, maintenant, je souhaiterais que vous en fassiez autant.

J'ai d'ailleurs beaucoup appris en vous écoutant, car j'ai constaté que vous étiez dans les derniers convertis et que votre conversion était sans appel, ce qui me réjouit, d'ailleurs, pour le ministre de l'économie et des finances que, dans d'autres circonstances, et alors que vous n'étiez pas à cette tribune, vous avez eu l'occasion de critiquer. (*Protestations sur les travées communistes.*)

Un pays, disais-je, qui, en 1979, était capable de se situer devant le Japon, pourtant deux fois plus peuplé que lui, est un pays qui a encore de la ressource.

A propos de l'inflation avant mai 1981, M. le Premier ministre a tenté d'accréditer le chiffre de 14 p. 100. Mais, monsieur le ministre, regardez les statistiques : à la fin du mois d'avril 1981 — c'est bien l'époque où nous vous avons passé le pouvoir — l'inflation était de 12,5 p. 100 (*Exclamations sur les travées socialistes et communistes.*) Je ne vous dis pas que c'était brillant, mais du moins ce chiffre a-t-il été obtenu sans blocage des prix et après un second choc pétrolier, problème sur lequel je reviendrai dans un instant.

Parlons des réserves de la France. Le 30 avril 1981, lorsque vous êtes arrivé au pouvoir, il y avait en caisse — personne ne peut le contester — en dehors de l'or et des fonds bloqués au F.M.E. ou au F.M.I., 19 milliards de dollars en devises. Ce n'est pas rien. Où sont-ils ? Ils ne sont pas perdus, certes, mais ils ne sont plus dans notre poche. (*Rires sur les travées de l'U.C.D.P., de la gauche démocratique, du R.P.R. et de l'U.R.E.I.*) C'est tout ce que je puis dire.

A propos de la croissance économique dont vous avez beaucoup parlé et à laquelle vous avez fait référence pour prendre les mesures que j'évoquerai tout à l'heure, je voudrais dire que, durant les trois années que j'ai passées rue de Rivoli — trois années difficiles, comme vous l'avez reconnu tout à l'heure — j'ai connu, entre le 1^{er} avril 1978 et le 30 avril 1981, une progression du prix du baril de pétrole de 17 à 35 dollars, ce qui, à l'époque — vous avez eu raison de le dire — représentait un prélèvement de 2 p. 100 sur la richesse nationale. Et malgré cela, monsieur le ministre — reprenez vos chiffres — au cours de ces trois années nous avons fait plus de 6 p. 100 de croissance.

M. Pierre Gamboa. Et doublé le chômage !

M. René Monory. Vous voulez que je parle du chômage ? Au 30 avril 1981, il y avait 1 637 000 demandeurs d'emplois (*Très bien ! et applaudissements sur les mêmes travées. Protestations sur les travées socialistes et communistes.*) Et quelques mois plus tard, ils étaient 2 millions !

M. Philippe Madrelle. Et en 1974 ?

M. René Monory. Mais je reviendrai plus tard sur la question du chômage, si vous le voulez. (*Mouvements divers sur les travées communistes.*)

Je vois avec plaisir, monsieur le président, que nos amis communistes n'ont pas changé leurs habitudes, même s'ils appartiennent à la majorité !

M. Christian Poncelet. Ils se défoulent !

M. René Monory. On accrédite dans l'esprit des gens qu'il y avait deux millions de chômeurs quand nous sommes partis. Il y en avait exactement 1 637 000. Vous pouvez vérifier. Nous avons fait plus de 6 p. 100 de croissance en trois ans — 1978, 1979, 1980 — avec un prélèvement supplémentaire de 2 p. 100 sur la richesse française du fait du choc pétrolier.

Monsieur le ministre, la différence entre vous et moi, c'est que ce n'est pas vous qui avez subi le choc pétrolier. Et puisque vous avez eu la gentillesse de transformer des déficits en francs constants, je vais faire de même pour le prix du pétrole. En 1980, le pétrole valait 35 dollars le baril. Aujourd'hui, en francs constants — soit en francs 1980 — le pétrole vaut 20 dollars le baril. (*M. le ministre fait un signe de dénégation.*)

Ne secouez pas la tête, monsieur le ministre ! Depuis un certain nombre de semaines, le baril de pétrole vaut entre 28 et 29 dollars. Comme en trois ans il y a eu 30 p. 100 d'inflation, faites le compte ! Aujourd'hui — mais si je me sers des francs constants, c'est votre faute, monsieur le ministre, c'est vous qui m'avez donné l'exemple. (*Applaudissements et rires sur les travées de l'U.C.D.P., de la gauche démocratique, du R.P.R. et de l'U.R.E.I.*) — aujourd'hui, dis-je, le pétrole vaut donc 20 dollars le baril. C'est dire que nous sommes revenus à la case départ, avec le prix que j'avais trouvé quand je suis arrivé rue de Rivoli. Cela signifie que les 2 p. 100 du prélèvement sur la richesse française ont disparu depuis votre avènement à la rue de Rivoli. En outre, la consommation d'énergie, grâce à l'essor formidable des centrales nucléaires que nous avons développées dans le passé, a considérablement diminué. Vous avez donc eu moins à importer. Alors, les chiffres n'étaient pas aussi mauvais que cela !

Je ne serai pas de ceux qui vous feront une description idyllique de la situation. Vous avez eu raison ce matin. Vous avez tenté d'élever le débat. Vous avez parlé des différentes contraintes internationales — je ne les nie pas : je les ai vécues — contraintes qui seront de plus en plus fortes. C'est la raison pour laquelle je ne m'inscris pas en combattant de votre plan ou de votre politique passée — laquelle a déjà échoué — mais plutôt en constructeur de l'avenir de la France, compte tenu des contraintes internationales qui sont sérieuses et difficiles.

Partant de chiffres que personne ne peut contester, sauf ceux qui sont de mauvaise foi, quelles ont été, monsieur le ministre, les erreurs du Gouvernement ? Car il faut tout de même tenter d'expliquer. Si l'on veut régler les problèmes, il faut les démonter ; faute de quoi, si on les globalise, on ne peut pas y répondre.

Ces erreurs ont été de quatre ordres.

En premier lieu, vous avez cru — et peut-être pouvait-on espérer que votre raisonnement avait quelque chance de réussite — qu'en développant le pouvoir d'achat, vous alliez développer la croissance de la France. C'était d'ailleurs ce que disait le Premier ministre dans tous ses discours : « Vous allez voir ce que vous allez voir ! Nous allons donner plus à manger aux Français, nos usines vont travailler de plus en plus et la croissance sera au rendez-vous. »

J'ai fait le compte. Au départ, vous avez donné, en quelques mois, environ 5 à 6 p. 100 de pouvoir d'achat. Ce n'est plus vrai aujourd'hui car vous en avez repris : il y a eu quelques impôts, quelques taxes. Aujourd'hui, nous en sommes à 4 p. 100 de pouvoir d'achat à peu près net, par rapport à avril-mai 1981, si je ne me trompe pas. Le rapporteur général le sait mieux que moi, mais je vois qu'il opine, cela me rassure. Votre première erreur était donc de penser qu'en donnant du pouvoir d'achat, vous donneriez de la croissance.

J'en viens à votre deuxième erreur.

Vous savez, monsieur le ministre, sur le plan de la sensibilité ou de la générosité humaine, je n'ai rien à apprendre. Dans le fond de mon cœur beaucoup de choses me choquent encore, que je voudrais voir avancer plus vite. Ne croyez pas que je suis

un affreux réactionnaire. Je me sens bien dans ma peau et peut-être dois-je à mes origines d'être resté très sensible à ce qui se passe au niveau du peuple. Quoi qu'il en soit, vous avez dit — et vous aviez sans doute raison — : « Il faut faire davantage sur le plan humain et sur le plan social ». Mais vous n'avez pas calculé si nous en avons les moyens.

Je vais vous livrer une confidence — aujourd'hui je peux le faire, il y a prescription. Lorsque j'étais ministre, je me souviens qu'un jour le Premier ministre nous avait réunis dans un comité interministériel. A l'époque, nous étions déjà effarés par l'augmentation des dépenses de santé. J'avais plaidé pour que l'on inscrive, dans une décision du comité interministériel, que les dépenses sociales de la nation ne devraient pas évoluer plus vite que la richesse de la nation. C'est un peu, monsieur le ministre, ce que vous avez dit ce matin à la tribune; vous voyez que nous ne sommes pas loin l'un de l'autre.

Nous avons tenté, sans tout à fait réussir, de réduire un peu ces dépenses sociales. Si ma mémoire ne me fait pas défaut, à la fin de 1980, l'évolution des dépenses sociales d'une année sur l'autre était de 14 p. 100, ce qui était encore trop fort. Et si vous regardez vos chiffres, monsieur le ministre, l'évolution de vos dépenses sociales à la fin 1982, d'une année sur l'autre, a été de près de 22 p. 100.

Deuxième erreur : vous avez consommé socialement beaucoup plus que vous n'avez gagné, ce qui explique déjà les trois plans de la sécurité sociale — outre les trois dévaluations, il y a eu trois plans de la sécurité sociale — non pas pour réduire les dépenses, mais pour augmenter les recettes, donc les prélèvements obligatoires.

La troisième erreur est l'erreur budgétaire. Dans un pays qui est soumis aux contraintes internationales, l'accélération budgétaire a incontestablement été pour vous une épine dans le pied car cela vous a obligé — vous l'avez dit ce matin — à recourir à un marché obligataire plus large. Pour défendre le franc et développer ce marché obligataire à 150 milliards de francs — et je vous rappelle qu'en 1980 il était de 115 milliards de francs, ce qui n'était pas mal, pour être ensuite redescendu à 107 ou à 105 milliards de francs — qu'avez-vous été obligé de faire ? Vous avez dû pratiquer des taux un peu au-dessus de la normale ou de la raison, ce qui, dans une certaine mesure, n'a pas été sans influence sur les emprunts.

Mais il est un phénomène plus grave. Ce que vous avez dit ce matin est vrai pour 1983, monsieur le ministre, mais, de grâce, globalisez le bilan de votre gestion et vous vous apercevrez qu'en 1982 et en 1983, pour les deux budgets que vous nous avez fait voter, les dépenses de fonctionnement ont évolué davantage que les dépenses d'investissement.

Ce n'est pas vrai pour le dernier budget, puisqu'il y a eu un coup de frein; mais comment avez-vous développé le déficit budgétaire ? Vous l'avez développé en créant 200 000 postes de fonctionnaires, et, naturellement, on peut voir dans les statistiques l'effet d'affiche de ces créations de postes.

Mais il est un point que je n'ai jamais compris et que, peut-être, vous pourrez expliquer. Comment peut-on décréter un jour — je sais qu'il s'agit de M. le Président de la République et je ne veux pas être irrévérencieux — que le bon chiffre, pour faire des comparaisons avec nos voisins ? En effet, tout dépend de notre capacité d'épargne et de ce que l'on met dans le déficit de financement. Vous parlez des Allemands; mais, dans leur déficit de financement, ils ont le logement. Vous, vous ne l'avez pas. Le logement, vous le financez par le marché obligataire ou par la Caisse des dépôts et consignations. Il ne faut comparer que ce qui est comparable, et ce qui est bon à 3 p. 100 pour un pays peut être très mauvais pour un autre.

Vous avez d'ailleurs parlé d'un point et demi de déficit budgétaire pour la période antérieure. Vous vous êtes trompé, je me permets de vous le dire, car le déficit budgétaire de 1980 — c'est le seul que j'ai géré; je ne suis pas responsable des six derniers mois de l'année 1981 — a été de trente milliards de francs. Faites le compte. Cela représentait à l'époque 1,10 p. 100 de la richesse nationale, et non pas 1,50 p. 100.

Les 3 p. 100 que l'on essaie d'accréditer dans l'opinion publique ne reposent sur rien.

Quelle est la capacité d'un déficit budgétaire ? C'est la capacité de son financement. Il se trouve que vous n'avez pas créé trop de monnaie car vous avez perdu tellement de devises que cela a détruit de la monnaie; du coup, la masse monétaire n'a pas beaucoup progressé. Il n'en est pas moins vrai que, dans un

pays qui rencontre une certaine difficulté à concentrer le flux de l'épargne pour financer ses déficits, accélérer d'un seul coup le déficit budgétaire de 1,1 à 3 p. 100, c'est détruire les équilibres naturels d'une économie bien gérée.

Votre quatrième erreur — et c'est peut-être la plus importante — se situe dans le domaine économique. Sur ce point, je sais bien que je serai en désaccord avec la gauche de cet hémicycle, mais comme ce n'est pas la première fois, cela ne m'émeut pas pour autant.

M. Étienne Dailly. Ni la dernière !

M. René Monory. Ni la dernière, en effet, et heureusement, car sinon cela voudrait dire que moi aussi je me serais converti !

Votre erreur sur l'économie a été que, devant l'affolement de notre machine budgétaire et l'accroissement des dépenses supplémentaires, vous avez tenté de créer un certain nombre d'impôts et de taxes. M. Gattaz parle de 100 milliards de francs de charges supplémentaires; vous parlez, vous, de 60 ou 70 milliards de francs. Je ne vais faire de procès ni à l'un ni à l'autre, mais même si je prends une moyenne, c'est déjà assez considérable.

Et comme, en même temps, vous avez nationalisé des secteurs qui n'avaient pas besoin de l'être, si ce n'est en vertu d'une promesse faite au nom d'une certaine forme d'idéologie — et quand on fait des promesses, il faut les respecter, certes, mais il faut également les payer — vous avez détruit une certaine dynamique de notre économie. En effet, je ne vois pas du tout l'intérêt de nationaliser tout le secteur financier.

Vous nous disiez ce matin que les banques n'obtempéraient pas pour financer telle ou telle action. On nous avait expliqué, si vous vous le rappelez, monsieur le ministre, que la nationalisation du crédit était la panacée parce que, grâce à elle, les banques feraient à partir de cette époque ce qu'elles ne souhaitaient pas faire avant. Je m'aperçois que rien n'a changé, heureusement d'ailleurs, car c'est le signe qu'elles conservent une certaine indépendance. Il n'en est pas moins vrai que cette nationalisation n'était pas utile.

N'oubliez pas non plus qu'en 1982, entre le budget que vous nous avez fait voter et celui qui a été réalisé, sur quoi avez-vous fait une coupe claire ? Sur les investissements. Quand vous avez fait votre première dévaluation, on vous avait demandé de réduire un peu les dépenses budgétaires de la France; je me rappelle que le rapporteur général y avait beaucoup insisté avec raison. En tant que président du conseil général — j'y reviendrai dans un instant — je peux vous dire que les 25 p. 100 de subventions à l'investissement ne sont jamais venues. Donc, entre le budget voté et le budget réalisé, les investissements ont été amputés. Je reviendrai tout à l'heure sur les chiffres, car c'est important.

Première erreur donc : un déficit budgétaire reposant sur 3 p. 100 de la richesse nationale, ce qui n'a aucune valeur de décision; c'est une vue de l'esprit. Je suppose que ce n'est tout de même pas en se levant un matin que le Président de la République a décidé cela, mais on ne sait pas pourquoi 3 p. 100.

Deuxième erreur : une accélération de la dépense sociale insupportable par rapport à la richesse de notre pays.

Troisième erreur : un pouvoir d'achat excessif — vous l'avez dit tout à l'heure et je reprends votre expression — à savoir que, quand on a 100 francs, on ne peut en dépenser 103, ce que vous avez fait les premiers mois, et cela n'a pas provoqué pour autant la richesse. Vous vous trouvez aujourd'hui avec quelques déficits, et nous allons reparler des conséquences de tout cela.

Quatrième erreur : notre économie a basculé sous la lourdeur de ces charges, elle a perdu son moral. En effet, une économie, pour être bonne, se doit d'être agressive. Or, le blocage que vous avez décidé au mois de juin dernier pour tenter d'arrêter l'hémorragie de l'inflation a donné le dernier coup de grâce au dynamisme et à l'imagination des chefs d'entreprise. Quant à la nationalisation, qui était, paraît-il, le grand dessein du septennat — c'est ainsi, je crois, qu'on l'avait baptisée — elle est encore au stade du balbutiement, mais cela va changer, je pense, car on a changé de ministre de l'industrie, le précédent ne semblant pas tout à fait dans la ligne. Sans doute allons-nous bientôt assister à un démarrage des sociétés nationalisées.

Ces quatre erreurs — on pourrait en trouver d'autres, mais je ne voudrais pas m'étendre ni abuser de cette tribune, bien que, n'y montant pas souvent, j'aie tendance à profiter de la parole quand elle m'est donnée...

M. Etienne Dailly. Vous l'avez chaque fois que vous la demandez !

M. René Monory. Ces quatre erreurs, dis-je, ont abouti à un certain nombre de résultats. Tout d'abord, trois dévaluations en vingt-deux mois. Il faut le faire ! Dans ce domaine, vous aurez du mal à voir votre record battu. Mais je ferme la parenthèse. C'est quand même un succès limité !

Que sont devenues nos réserves ? Elles ont disparu. Pour défendre notre monnaie, vous avez même dû emprunter 4 milliards de francs une première fois, sans compter les 2 milliards de francs que l'Arabie Saoudite vous a donnés sous forme d'avances à trois mois ou à six mois et pour lesquels on lui verse 13 ou 14 p. 100 d'intérêt, si ce n'est pas plus.

On a quand même dilapidé nos réserves — il va en revenir un peu maintenant avec la dévaluation du franc et la réévaluation du mark — et au moment, comme l'a dit M. le rapporteur général, où vous avez dû retourner à Bruxelles, vous n'aviez plus beaucoup de réserves pour pouvoir discuter avec nos partenaires.

Quel a été le résultat sur l'inflation ? Vous avez tout bloqué, monsieur le ministre, et, de plus, vous avez retardé certaines augmentations.

M. Boiteux l'a dit, mais d'autres le disent aussi et il n'est pas besoin qu'ils le disent pour qu'on le constate : E.D.F. a enregistré 8 milliards de francs de déficit en 1982, Gaz de France 5 milliards de francs et je ne veux pas les ajouter tous, car cela fait des sommes colossales. Vous avez retardé l'augmentation des tarifs publics et vous avez tout bloqué, mais l'inflation a quand même atteint 9,7 p. 100, alors que le pétrole, les matières premières ont baissé, alors que l'inflation dans tous les pays du monde a diminué.

Vous savez, je ne suis pas fier de l'inflation que nous avons. Vous avez dit que c'était un mal un peu congénital. C'est exact. Mais il n'en est pas moins vrai que lorsque, à la fin de décembre 1980, nous étions à 13,7 p. 100, ce qui n'était pas bon, la moyenne de tous les pays de l'O.C.D.E. était de 12,9 p. 100 : les Américains étaient à 13 p. 100, les Britanniques à 15 p. 100 et les Italiens à 18 ou 19 p. 100. Aujourd'hui, nous sommes encore à quelque 10 p. 100, les Britanniques sont maintenant en dessous de 5 p. 100, les Américains avoisinent 3 p. 100, les Allemands seront rapidement à 3 p. 100.

Nous n'avons donc pas fait de performance extraordinaire, car le différentiel d'inflation s'est creusé malgré toutes les mesures que vous aviez pu prendre et l'espérance de croissance.

La croissance ? J'y viens. Tout à l'heure, je l'ai évoquée, monsieur le ministre. Je vous ai dit que j'avais fait en trois ans, avec un deuxième choc pétrolier, plus de 6 p. 100. Savez-vous combien vous allez faire en trois ans : 1981, 1982 et 1983 ? Eh bien, avec tout ce que vous avez mis en œuvre en moyens de consommation, en dépenses, vous allez faire 1,5 p. 100. Vous avez fait 0,50 p. 100 en 1981 — je rappelle qu'ils étaient faits le 10 mai 1981 — 1,50 p. 100, chiffre provisoire de l'I.N.S.E.E., en 1982, et je ne suis pas sûr — on verra bien — que vous ne fassiez pas moins 0,50 p. 100 en 1983, au mieux 0 p. 100. Donc, vous aurez fait à peu près 1,50 p. 100 de croissance, alors que — c'est bien là que le bât blesse — vous avez distribué 4 p. 100 de pouvoir d'achat et fait partout des déficits qu'il faut combler.

En fait, l'échec de votre politique, c'est que votre raisonnement est tombé à plat. Tout était fondé sur le fait qu'en consommant on faisait de la croissance. Or, à l'arrivée, en consommant, on fait de la déflation et des déficits.

C'est là, me semble-t-il, l'erreur, que je ne vous « jette pas à la figure » ; je vous le dis seulement parce que cela me paraît évident.

Maintenant, vous devez, avec courage, la réparer. Ce n'est pas facile parce que les mesures que vous avez prises pour certains sont trop fortes et, pour d'autres — je suis de ceux-là ; c'est paradoxal, mais je ne suis pas très démagogue — ne le sont pas assez.

Pourquoi ne sont-elles pas assez fortes ? Parce que vous n'avez pas de chance de réussir si vous n'êtes pas capable — c'est, à mon avis, l'école maternelle de l'économie — le jour où vous privez les individus de certains moyens de consommation, grâce au principe des vases communicants, d'injecter dans l'économie les moyens correspondant à ce que vous retirez aux individus pour faire de l'investissement et promouvoir la compétitivité.

Je ne dis pas que ce que l'on pourra injecter dans l'investissement compensera complètement ce qu'on retirera par la demande, mais ce dont je suis certain, c'est que, si vous n'ajoutez rien à l'économie, vous irez vers la déflation — ce matin, vous avez parlé de désinflation ; moi, je vais plus loin — parce que les entreprises, qui n'ont nullement bénéficié des mesures que vous avez prises, n'investiront pas.

Elles restent, aujourd'hui comme hier, aussi chargées. Elles ne disposent pas de capacités d'investissement supplémentaires, d'autant que le marché va un peu se restreindre. Comme leurs frais fixes vont rester à peu près identiques, je ne vois pas ce qui déciderait, ce qui motiverait, en 1983, l'investissement des entreprises.

C'est donc un premier point qui me paraît extrêmement lourd de conséquences. Il aurait fallu dans ce plan — c'est la raison pour laquelle il fallait sans doute aller plus loin — au fur et à mesure que vous réduisiez la demande des Français, permettre aux entreprises de faire de l'investissement, français autant que possible, de telle sorte que la chute de la croissance soit, pour part, atténuée.

Vous nous dites — M. le rapporteur général l'a signalé — que vous prélevez 65 milliards de francs sur l'économie française. Ce n'est pas vrai. Ainsi que je vous l'ai dit en commission des finances, mais nous n'en avons guère discuté, l'emprunt forcé de 14 milliards est, peut-être pas à 100 p. 100, mais à 70 p. 100, un emprunt que vous ne trouverez pas sur le marché obligataire. Ce sont à peu près les mêmes épargnants — M. le rapporteur général l'a relevé — qui vont payer cet emprunt forcé. Donc, ne vous faites pas d'illusions ; vous ne retirez pas de la consommation, vous transférez, un peu plus tôt peut-être, un emprunt qui, de toute façon, se serait fait.

En ce qui concerne votre prélèvement de 1 p. 100, là non plus, vous ne retirez pas d'argent. De deux choses l'une : ou la sécurité sociale est équilibrée et l'argent que vous prélevez aboutira alors à un suréquilibre de la sécurité sociale, ce qui vous aurait donc permis d'amorcer l'opération dont je parlais, à savoir soulager à due concurrence les entreprises, ou bien — c'est ce que je crois tout au moins à travers les comptes que j'ai pu examiner — la sécurité sociale est beaucoup plus en déficit qu'on ne le dit et, en fin de compte, votre prélèvement de 1 p. 100 suffira seulement à l'équilibrer à la fin de l'année. Ce n'est donc pas une reprise, mais une mise à jour par rapport à un programme qui avait été élaboré au début de l'année par les services, un programme dans lequel, avec les cotisations nouvelles qui avaient été décidées, la sécurité sociale était équilibrée. En réalité, vous aurez en 1983 une consommation médicale, une consommation sociale plus importante que les comptes de la nation ne l'avaient prévu. Le 1 p. 100 viendra alors à due concurrence combler le déficit.

J'en viens à mon troisième point. Si vous avez cru, comme vous nous l'avez dit à la tribune, que vous alliez volontairement choquer avec les mesures de change, vous avez un peu raté votre coup. C'est une erreur — vous l'avez noté — d'introduire le protectionnisme dans notre économie française. Je partage totalement ce point de vue.

Mais c'est une grosse faute d'introduire le protectionnisme dans une balance excédentaire, et la balance touristique est actuellement excédentaire de 13 milliards de francs. A partir du moment où vous commencez à toucher à la protection d'un produit qui vous apporte des bénéfices, vous allez forcément susciter chez nos partenaires des rétorsions. Vous ne pouvez pas vouloir une chose et son contraire. Les étrangers dépensent en France plus d'argent que les Français n'en dépensent hors de nos frontières.

C'est la raison pour laquelle, après avoir réfléchi à tout cela, vous allez, contrairement à l'annonce que vous avez faite au départ, tenter maintenant d'en sortir à la fin de l'année. Je crois que vous avez raison. Je m'associe tout à fait à cette révision. Cela a été une erreur.

Enfin, le dernier point qui m'inquiète beaucoup — vous ne serez pas surpris que j'en parle à cette tribune — concerne les collectivités locales. En effet, ces dernières sont en train de vivre un véritable drame, et je pèse mes mots. Je vais vous citer quelques chiffres qui — vous pourrez les vérifier — sont vrais. Je suis président d'un conseil général. Nous recevons des subventions pour les routes, par l'intermédiaire du fonds spécial d'investissement routier.

Mon département, par exemple, recevait 10 millions de francs de subventions pour les routes. C'est d'ailleurs une escroquerie : pour les routes nationales déclassées, pour lesquelles nous tou-

chions une subvention d'entretien, nous recevons maintenant une subvention d'investissement couverte par la dotation globale d'équipement. Or, en 1983, sauf manne à laquelle je ne crois plus beaucoup, à la place des 10 millions de francs, mon département recevra 2 millions de francs.

Il y a huit jours, j'ai rencontré le préfet et le recteur pour des problèmes scolaires. L'année dernière, pour la région, ce dernier avait reçu 54 millions de francs de crédits d'investissements. Avec les coupes, les régulations à 75 p. 100 — je crois d'ailleurs que la régulation à 75 p. 100, c'est ce qu'on touchera définitivement ; je ne me fais pas trop d'illusions, monsieur le rapporteur général, sur ce que nous recevrons en fin d'année, car nous n'avons pas encore une très grande clarté sur les 15 milliards de francs d'économies que M. le ministre de l'économie, des finances et du budget va faire et qui m'intéressent — eh bien, avec la régulation à 75 p. 100 et les coupes claires, au lieu de 54 millions de francs, ce sont 26 millions de francs que nous allons avoir pour la région.

Je suppose que je ne suis pas plus pénalisé que d'autres, même si je suis dans l'opposition. Je suis convaincu, mes chers collègues, que nous sommes tous dans la même situation.

Vous nous avez dit que vous n'alliez pas embaucher de fonctionnaires dans le budget pour 1984. J'aime beaucoup les fonctionnaires ; beaucoup ont travaillé avec moi, je les ai trouvés de grande qualité. Il y en a autour de vous, ce sont d'ailleurs à peu près les mêmes ; quand ils étaient avec moi, je ne regardais pas leur couleur politique ; donc il se trouve qu'il y en a qui sont avec vous et qui étaient avec moi.

Ce sont des gens de très grande qualité et j'en souhaite beaucoup dans notre pays. Il ne s'agit donc pas d'un exploit, monsieur le ministre : vous nous annoncez triomphalement que vous n'allez pas créer d'emplois de fonctionnaires en 1984, mais vous en avez créé 200 000 en deux ans. Arrêtez-vous un peu, reprenez votre souffle et les Français aussi ! Même si j'apprécie beaucoup les fonctionnaires, point trop n'en faut, car il faut les payer et cela va finir par peser lourdement dans la balance.

Nous sommes engagés dans cette politique qui, je le répète, comporte des aspects courageux, que je salue. Depuis vingt-deux mois, j'explique qu'on consomme plus qu'on ne gagne, que le premier bon sens — c'est un terme que j'emploie assez souvent — est déjà de ne pas vivre au-dessus de ses moyens.

Le Gouvernement en général, votre Premier ministre en particulier, avait décidé de mettre la barre un peu haut par rapport à nos capacités. Aujourd'hui on commence à s'apercevoir que ce n'est plus possible, encore que certains d'entre vous, dans votre majorité, je l'ai dit dans mon introduction, ne soient pas complètement convaincus par vos thèses.

Ce matin, vous avez eu le courage d'aller jusqu'au bout de vos thèses, et on a eu l'impression qu'au-delà vous preniez quelque rendez-vous ; c'est un autre problème et c'est votre droit le plus absolu.

Je crois que vous n'allez pas réussir et je le regrette beaucoup pour la France. Je ne suis pas du tout en train de me réjouir du malheur de notre pays. J'étais fier lorsque je me promenais autrefois à l'étranger, d'entendre parler de la France en termes relativement élogieux, qui avait pu supporter la liberté intégrale des prix sans avoir enregistré de dérapage significatif, tout en ayant donné une dynamique nouvelle à notre pays. Je vais faire sursauter quelques membres de cette Assemblée en disant que, incontestablement — et ce sera là ma conclusion — vous allez vous heurter à un barrage terrible.

Oui, je me réjouis que le Président de la République ait choisi son camp et je dirai même que je l'approuve. La dureté qu'il manifeste à l'égard de l'Union soviétique quand elle fait des choses qui ne sont pas tout à fait dans la légalité, l'affirmation de l'appartenance au camp occidental, qui a ses lois, ses exigences, ses sacrifices parfois, me conviennent.

Mais, comme vous l'avez dit, et comme l'a dit également M. le Premier ministre — cela est d'ailleurs nouveau dans sa bouche ! — on ne peut pas être très différent des autres, d'autant que les autres ne sont pas gentils : ils ne veulent pas faire une politique de gauche. Alors, il faut s'y faire ! (*Rires sur les travées de l'U.R.E.I.*)

M. le Président de la République a réaffirmé avec force qu'il avait choisi ce camp et personne, à mon avis, ne peut contester l'absence d'ambiguïté de son propos. D'ailleurs, son discours au Bundestag, je pouvais l'approuver et, pour une fois, j'étais d'accord avec M. Marchais ! Je ne sais pas lequel avait fait le chemin le plus grand ! Ce n'était pas parce qu'il approuvait ce discours que je ne devais pas l'approuver moi-même.

Car il n'y a que deux camps dans le monde, tout le reste est verbiage. Il peut y avoir différentes façons de distribuer le profit ; c'est là, peut-être, que l'on peut se rejoindre parfois. Mais il n'y a que deux façons de faire le profit : il y a le camp de la liberté économique, avec ses exigences, ses frontières ouvertes, la compétitivité de ses entreprises et la responsabilité de ses hommes ; et il y a le camp de la collectivisation de l'économie, avec la disparition de la responsabilité et de la dignité des hommes et avec l'apparition massive de l'Etat ou des collectivités qui gèrent cette économie.

A partir du moment où l'on a choisi son camp — et vous avez brillamment expliqué ce matin queiles étaient les exigences de ce camp — la majorité qui gouverne doit en tirer les conséquences. C'est probablement pour cela que, personnellement, je crois que vous ne réussirez pas.

Ainsi, récemment, vous avez commis l'imprudence — permettez-moi de le dire — de publier un communiqué commun avec l'un de vos collègues. Ce texte a laissé un goût amer dans la bouche de ceux qui ont envie de vous soutenir, notamment dans votre politique d'accords salariaux.

Vous aurez toujours, dans votre majorité, des hommes et des femmes qui, s'ils sont respectables à travers ce qu'ils pensent, ne défendent pas la même chose que moi ni, sans doute, la même chose que vous. L'aspiration première, l'idéologie première de ces gens n'est pas que, dans le camp capitaliste — appelons-le par son nom — vous réussissiez.

C'est la raison pour laquelle vous vous heurterez à de nouvelles offensives pour boucler nos frontières, à de nouvelles offensives pour donner plus de pouvoir d'achat que vous n'en gagnez...

M. Paul Jargot. Il faut faire payer les riches !

M. René Monory. ... à de nouvelles offensives pour nationaliser ou pour introduire l'Etat là où il n'a rien à faire.

Là est, à mon avis, le fond du problème. Vous êtes engagés aujourd'hui dans un camp. Voilà deux ans, je ne savais pas si le Président de la République l'affirmerait avec autant de force, mais il l'a affirmé aujourd'hui et, je vous le dis solennellement, votre majorité ne correspond plus au choix du Président de la République, et c'est pour cela que vous perdrez. (*Applaudissements sur les travées de l'U.C.D.P., de la gauche démocratique, du R.P.R. et de l'U.R.E.I. — Mouvements sur les travées communistes et socialistes.*)

Mme Hélène Luc. M. Monory ne sait pas ce que c'est que le pluralisme !

M. le président. La parole est à M. Maurice-Bokanowski.

M. Michel Maurice-Bokanowski. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, quitte à m'attirer une fois de plus le reproche d'être excessif, j'entrerais tout de suite dans le vif du sujet, parlant à la fois en mon propre nom et au nom de mon groupe.

Le plan d'austérité que vous nous soumettez aujourd'hui est d'abord un constat d'échec. C'est un constat d'échec, non seulement aux yeux de toute l'opinion publique — il suffit de regarder les sondages — mais également à vos propres yeux. Le fait même de proposer aujourd'hui le contraire de la politique menée depuis deux ans me paraît, en effet, bien être un aveu d'échec.

Afin que le Gouvernement puisse tirer profit, pour l'avenir, de l'expérience passée, il n'est pas inutile de montrer comment l'échec était devenu inévitable.

Je ne me livrerai pas à une démonstration aussi détaillée que M. le rapporteur général, à l'instant même, M. Monory et d'autres excellents collègues, mais je voudrais tracer les grandes lignes de cette expérience que nous vivons.

Comment en est-on arrivé là ? D'une manière générale, parce que vous n'avez pas respecté les règles les plus élémentaires de l'économie et que la majorité au pouvoir a cru, ou plus précisément s'est persuadée, que les faits plieraient devant la doctrine.

Ces erreurs de jugement commises par le pouvoir, dès son installation à la tête de l'Etat, sont multiples et fondamentales.

C'est ainsi que nous avons commencé à tirer le signal d'alarme lorsque vous avez manifesté votre intention de relancer la machine économique en pleine récession mondiale.

De même, avons-nous dénoncé le danger d'outrances verbales ou de maladresses psychologiques à l'égard des chefs d'entreprise et de l'encadrement — nous en avons encore eu un exemple voilà quelques instants — alors qu'il était évident que le statut de l'économie nécessitait la mobilisation de toutes les énergies.

Était-il également raisonnable d'accroître aussi considérablement la pression des charges sociales, diminuant ainsi notre compétitivité à l'égard de tous nos concurrents ?

Il y a près d'une année vous avez enfin découvert les vertus de la rigueur économique. D'où la fameuse, mais timide, volte-face du mois de juin dernier. J'ai dit « timide », car vous avez commis là une faute majeure à l'encontre des lois de l'économie. Vous avez bien senti la nécessité d'une gestion rigoureuse, mais vous n'avez pas osé ou vous n'avez pas pu aller jusqu'au bout de la logique qu'elle impliquait.

Enfin, tout au long de ces deux dernières années, vous n'avez cessé d'injecter des dizaines, voire des centaines de milliards de francs pour doper la machine économique. Peine perdue, car chacun de ces milliards est parti en fumée dans la très coûteuse défense du franc et dans le financement du gigantesque déficit du commerce extérieur.

Quel fut le résultat de cette suite d'erreurs ? Essentiellement l'apparition de déficits considérables dans tous les domaines sans exception, et trois dévaluations successives.

Je crois, en effet, que la caractéristique majeure des deux années qui se sont écoulées — qui resteront, je pense, dans l'histoire de notre économie — est la généralisation des déficits, comme si ceux-ci devenaient le signe immédiat et infaillible de la gestion socialiste.

Comment auriez-vous pu, dès lors, éviter les dévaluations en chaîne ? Vous ne l'avez d'ailleurs pas pu, puisqu'il y en eut trois en un an et demi. Je veux ici rappeler la très lourde responsabilité que vous portez dans ces dévaluations successives, car elles découlent en partie du fait qu'après chacune d'elle vous n'avez pas su prendre les mesures d'accompagnement qui s'imposaient.

J'ai énoncé, jusqu'à présent, les erreurs de jugement qui, les unes se combinant avec les autres, amènent maintenant pour nous tous l'austérité.

Vous avez commis d'autres erreurs qui, celles-là, ne sont pas d'ordre économique, mais politique : vous n'avez pas su dire la vérité aux Français.

C'est ainsi que vous justifiez, pesamment, la « fatalité » de ces dévaluations, du fait d'un mark trop fort. Vous savez parfaitement, monsieur le ministre, que le mark allemand n'est pas trop fort : c'est l'économie française qui est trop faible.

C'est ainsi également qu'après avoir dit au mois de mars aux Français qu'il n'y avait aucune raison de prendre une décision aussi grave qu'une dévaluation, le Premier ministre explique aujourd'hui qu'il ne faut pas dramatiser et qu'une dévaluation n'est, après tout, qu'un réajustement monétaire.

De même avez-vous négligé la contrainte extérieure jusqu'à ce qu'elle devienne la priorité numéro un de votre politique économique : voilà tout juste six mois, la préférence était encore donnée à la croissance pour lutter contre le chômage, fût-ce au prix d'un déséquilibre extérieur important ; et voilà que depuis une ou deux semaines, on admet la priorité du commerce extérieur sur la croissance.

De même, encore, avez-vous manipulé le budget de 1983 afin d'en limiter artificiellement le déficit. Mais, quel que soit le chiffre auquel vous avez pu parvenir grâce à ces artifices, il n'en demeure pas moins que l'addition de tous les déficits publics atteindra cette année 200 milliards de francs.

Que doit-on croire, monsieur le ministre ? La vérité de juin 1981 où l'avenir était rose ? La vérité de juin 1982 où l'avenir devenait gris ? Ou bien la vérité d'avril 1983 où l'avenir est franchement noir ?

Au jour où vous nous présentez votre plan d'austérité, toute la question est de savoir si vous êtes maintenant engagé dans la bonne direction. Car, comme on l'entend souvent dire dans la rue, « le pire n'est pas de payer plus d'impôts, mais de savoir que cela ne servira à rien ! ».

Or, je pense, malheureusement, que cette réflexion empreinte d'un grand bon sens est plus réaliste que pessimiste : votre plan d'austérité est néfaste car il ne correspond pas à ce dont le pays a besoin.

Néfaste, votre plan l'est car il vise essentiellement la consommation populaire et les familles modestes : après vous être aperçu qu'on ne peut pas bâtir une politique économique et sociale en prélevant sur les seuls possédants, vous avez changé de stratégie et décidé que les familles modestes devraient également contribuer à redresser vos erreurs : c'est ainsi que la baisse du pouvoir d'achat sera uniquement ressentie par celles des familles qui n'auront pas le loisir de puiser dans leur épargne parce qu'elles n'ont pas d'économies ; c'est ainsi également que le prélèvement de 1 p. 100 du revenu sera beaucoup plus durement ressenti chez les ménages à faible revenu.

Non seulement votre plan est néfaste, mais encore il ne correspond en rien à ce dont l'économie a besoin.

Cette inflation que vous aviez essayé de terrasser en juin dernier, vous la comptez maintenant pour quantité négligeable ! Rien dans votre plan n'y fait allusion. Vous pourriez objecter que la ponction de 65 milliards de francs sur la demande intérieure aura un effet désinflationniste. Mais c'est une erreur supplémentaire : car lorsqu'on retranche 65 milliards de francs de 200 milliards de francs, il reste 135 milliards de francs. Et ce déficit de 135 milliards de francs sera suffisamment considérable pour engendrer des tensions inflationnistes qui — cela me paraît inévitable — nous feront revenir à une inflation à deux chiffres.

En revanche, bien loin d'avoir sur le taux d'inflation les effets bénéfiques que vous en attendez, la baisse de la consommation intérieure va faire rebondir la courbe du chômage par la baisse de l'activité industrielle et commerciale qui en résultera.

Que deviennent donc les objectifs que vous n'avez cessé de poursuivre depuis deux ans ? Vous étiez arrivé au pouvoir avec l'ambition de casser définitivement l'inflation et le chômage, et vous nous soumettez maintenant un plan dont vous connaissez les risques qu'il fait peser sur vos deux anciennes priorités.

Vous n'ignorez pas que ces mesures sont susceptibles de nous faire dépasser le cap des 2,5 millions de chômeurs à la fin de la présente année si une action rapide et d'envergure n'est pas engagée en faveur de l'industrie et des entreprises.

Vous n'ignorez pas non plus les risques industriels qu'implique votre plan d'austérité : si à la contraction du marché intérieur vient s'ajouter une dépression des marchés à l'exportation, une grande partie du tissu industriel français risque de s'effondrer comme un château de cartes.

En outre, puisque vos conseillers n'y ont pas été sensibles, le Parlement se doit de vous mettre en garde contre une tendance dangereuse qui prend de la vigueur depuis quelques mois et qui consiste à accrédiéter l'idée que le déficit gigantesque de notre commerce extérieur sera facilement réduit en limitant les importations.

En raisonnant ainsi, monsieur le ministre, vous mettez le doigt dans un engrenage qui nuira à notre économie : si notre commerce extérieur est déficitaire, c'est beaucoup plus en raison de notre incapacité à exporter et du manque de compétitivité de nos entreprises que de notre fringale de produits étrangers.

En bornant votre action à limiter les importations, vous confondez l'effet et la cause.

Or je ne vois rien dans votre plan qui soit de nature à stimuler les exportations ou à accroître la compétitivité de nos entreprises.

A privilégier l'action immédiate au détriment de l'analyse en profondeur, on peut prédire, sans risque d'erreur, que vous serez contraint, d'ici à la fin de l'année, de nous présenter un nouveau plan d'austérité à côté duquel celui dont nous parlons aujourd'hui semblera bien doux.

Parce qu'il ignore les causes véritables de vos faiblesses, parce qu'il méconnaît tout le mal qui a été fait par les deux années de gabegie que nous venons de vivre, parce que le poids de la doctrine constitue dans votre majorité une inertie qui vous empêche de procéder aux révisions déchirantes qui pourtant s'imposent, votre plan est une accumulation de contresens économiques et laisse de côté la purge dont a besoin notre économie.

Dans l'abîme vers lequel plonge notre économie, une véritable purge s'imposait en effet. Celle-ci aurait dû comporter certaines médecines amères, mais aussi quelques autres plus douces.

Il fallait libérer les prix industriels : quand une entreprise est en déficit parce que ses marges sont réduites à zéro, il n'y a pas d'autre solution que d'augmenter le prix de vente. L'auto-financement est à ce prix !

Il fallait restaurer la confiance dans les grands groupes nationalisés, qui souffrent à la fois d'un excès de dirigisme dans les détails et de l'absence totale de politique industrielle clairement définie.

La bonne marche de telles entreprises repose sur la stabilité et l'investissement. L'un et l'autre leur font défaut depuis maintenant deux ans.

Concernant les lois Auroux, qui ont fait tant de mal dans les entreprises (*Protestations sur les travées socialistes*), il fallait, d'une part, suspendre celles qui installent la politique sur le lieu de travail et, d'autre part, annuler les conséquences financières parfois très lourdes qu'elles impliquent.

Il fallait revenir sur la taxation de l'outil de travail, qui constitue pour beaucoup d'entrepreneurs une mesure qui les dissuade d'investir.

Il fallait enfin profiter de l'occasion pour mener une réflexion sur les causes de la dégradation de la compétitivité des entreprises. Vous auriez alors découvert que pour qu'une entreprise soit compétitive, il faut qu'elle investisse, et qu'il n'y a pas d'investissement sans profit. Mais comment admettre un tel axiome lorsque, pendant des années, on a banni de son vocabulaire le terme de « profit » ? Tous vos discours sur la nécessité d'entreprises performantes resteront lettre morte tant que vous n'aurez pas réhabilité l'idée de profit pour tous, ouvriers et patrons.

M. André Méric. C'est cela !

M. Michel Maurice-Bokanowski. Vous avez d'ores et déjà perdu deux années, ce qui est important dans une vie de ministre. Votre rigueur tardive marque l'alignement de la France sur les politiques menées à l'étranger. Elle porte davantage encore la marque du gouvernement allemand dont les certitudes font cruellement ressortir les hésitations, voire les incohérences de la politique française.

C'est ainsi que vous avez, voilà deux ans et à contretemps, relancé l'économie de notre pays.

Maintenant que vous vous employez à manier l'austérité, la relance économique apparaît déjà chez certains de vos partenaires. Dans l'intérêt de notre pays, je ne saurais trop vous recommander, monsieur le ministre, de veiller au moment où il faudra relancer à notre tour notre économie afin de ne pas se trouver en permanence en porte-à-faux avec les politiques suivies par nos partenaires.

Monsieur le ministre, poursuivez votre politique et rendez-vous en automne pour le bilan ! Il sera mauvais. Personne ne s'en réjouira, mais la France en a vu d'autres et elle retrouvera, plus tôt qu'on ne le pense, le bon chemin. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'U.C.D.P., ainsi que sur les travées de la gauche démocratique.*)

M. le président. La parole est à M. Edgar Faure.

M. Edgar Faure. Monsieur le ministre, je voudrais vous présenter quelques observations. En premier lieu, je tiens à vous dire que je comprends fort bien, aussi bien que tout le monde ici et même mieux que beaucoup, que votre tâche est très difficile. Nous n'avons donc aucunement l'intention de la compliquer encore.

En deuxième lieu, je dirai que vous êtes incontestablement un homme courageux dans la manière d'aborder ces sujets, et de cela nous devons vous féliciter tout en remarquant que ce n'est pas suffisant, car on pourrait poursuivre avec courage une politique qui ne serait pas bonne.

Le courage permet d'affronter l'impopularité, mais il n'est pas certain que l'impopularité soit une recette. (*Sourires.*)

Pendant longtemps, on a considéré que les remèdes valables étaient des remèdes pénibles, comme l'huile de foie de morue. Or il y a beaucoup de maladies qui ne sont pas guéries par l'huile de foie de morue et il existe beaucoup de remèdes délicieux qui se révèlent efficaces.

Un troisième point était encore un peu incertain dans mon esprit, mais je suis tenté de le résoudre en votre faveur. Il porte sur votre analyse du problème. Ce matin, vous avez démon-

tré que vous faisiez une analyse juste pour l'essentiel et j'ai été très frappé par l'insistance avec laquelle vous avez parlé de l'inflation par les coûts de revient.

Je me suis évertué pendant des années, je dirais presque des décennies, à exposer que le problème ne se posait plus dans les termes de la fameuse théorie du passé selon laquelle, si l'on offrait plus de marchandises, leur prix s'effondrait, et si l'on en demandait davantage, elles atteignaient des prix astronomiques. Nous savons maintenant que tout cela est dépassé. Tout le problème est celui des coûts de revient.

Donc, je vous rends également cet hommage : vous produisez une analyse lucide.

Pour toutes ces raisons, j'aurais aimé vous aider ; de toute façon, d'ailleurs, je n'ai pas l'intention de vous refuser un concours en ce sens que je ne voterai pas contre votre projet, parce que j'estime qu'il n'est pas possible de vous refuser des moyens grâce auxquels vous estimez que vous pourriez réussir. D'abord, nous n'avons pas de raison de souhaiter votre échec pour des motifs de politique intérieure ; ensuite, — on l'a déjà remarqué — cet échec ne serait pas celui d'une politique idéologique, puisque vous ne nous présentez pas une politique idéologique, mais celui d'une politique gestionnaire.

Pour toutes ces raisons, j'aurais été assez disposé à vous suivre. Cependant, je me trouve en désaccord sur une partie de votre schéma. C'est pourquoi, n'ayant pas le goût des attitudes d'abstention volontaire, mais me trouvant appelé à prendre cette attitude, je tenais à intervenir dans ce débat.

Dans l'ensemble de votre thématique, il est un certain nombre de points que j'approuve.

D'abord, et pour éliminer ce problème, je n'ai pas d'objection de principe à la délégation de pouvoirs. Sans doute peut-on penser que, dans l'économie institutionnelle de la V^e République, cette délégation ne devrait pas être nécessaire, surtout quand on dispose d'une majorité aussi considérable. Néanmoins l'expérience, notamment la mienne, m'a démontré qu'il pouvait être nécessaire de recourir à une stratégie rapide sur le terrain, que les guerres actuelles sont des guerres de mouvement.

Par ailleurs, votre projet a l'avantage de présenter son propre schéma d'objectifs, donc de ne pas nous placer en face de ténèbres où vous feriez n'importe quoi. Vous dites ce que voulez faire. A partir de ce moment, j'aurais même pensé que vous auriez eu intérêt à demander une durée un peu plus longue et peut-être à avoir un schéma opérationnel un peu plus large.

Sur votre thème général, je vais vous dire ce que j'approuve mais aussi ce qui appelle mes réserves.

En premier lieu, vous avez raison de comprimer autant que possible les dépenses budgétaires. Ce n'est pas seulement une question de déficit. Je désire attirer l'attention de mes collègues sur le fait que le problème budgétaire n'est pas seulement un problème de soldes ; c'est aussi un problème de masses et de répartition. Vous avez marqué votre conscience de son aspect qualitatif, c'est-à-dire de ce qui cause le déficit. Je puis même dire que par rapport à votre schéma, le déficit peut paraître très élevé dans certains cas alors que, dans d'autres, vous pourriez accepter éventuellement l'hypothèse d'un supplément de déficit. Tout dépend de l'utilisation des masses. Il faut surtout chercher l'équilibre par compression de dépenses plutôt que par augmentation de recettes.

Je dirai même, au risque de choquer certains, que dans une politique de compression de dépenses, vous ne devez tenir compte d'aucun tabou ; sinon, chacun présentera les dépenses qui l'intéressent comme ayant un caractère sacré : pour les uns, ce sera les collectivités locales — que mes collègues m'en excusent, j'ai toujours été un représentant de collectivité locale ; pour d'autres, ce sera les dépenses militaires — je reconnais leur importance, mais comment assurer militairement la sécurité d'un pays s'il est économiquement effondré ? Donc, je vous invite à ne pas accepter de tabou et je n'en citerai pas.

J'entends quelquefois dire, notamment dans le conseil régional que je préside et dont plusieurs membres éminents se trouvent ici : « Ah, ce Gouvernement, il a fait quelque chose, il a augmenté de tant tel ou tel budget. » Le problème n'est pas là. Il ne s'agit pas de venir briller en disant que vous avez augmenté les pourcentages ; il s'agit de compresser autant que possible les charges budgétaires.

Mes chers collègues, il faut éviter une équivoque. Nous allons revenir à une vieille panacée qui consiste à dire que les Français consomment trop. Ce n'est pas vrai ! Ce ne sont pas les Français

qui consomment trop. C'est peut-être l'Etat ou même les collectivités, mais ce ne sont pas les ménages. La France a encore de grandes marges de production.

Croyez-vous que les Français — je vais vous faire sourire — ne pourraient pas consommer plus de fromage ? (*Sourires.*) Nous pouvons en produire beaucoup sans augmentation considérable de nos coûts internationaux. Donc, j'approuve votre politique de compression budgétaire.

Je tiens également à vous apporter mon approbation pour votre politique de « sincérisation » des tarifs des services publics. On ne peut rien bâtir sur le camouflage, il faut que les services soient chiffrés à leur coût.

En dernier lieu, je crois que vous avez raison d'absorber la marge que laissent disponibles les circonstances heureuses de la baisse des prix des produits pétroliers.

Mais là où je ne puis, à regret, vous apporter mon approbation, monsieur le ministre, c'est dans l'abus que vous faites du recours à la fiscalité directe.

M. Edouard Bonnefous, président de la commission. Très bien !

M. Edgar Faure. Je pense que vous êtes là dans l'erreur et que vous subissez, malgré votre liberté d'esprit, l'effet d'un préjugé très ancien qui consiste à faire l'éloge de l'impôt direct au détriment de l'impôt indirect.

En premier lieu, ce préjugé rencontre une objection : c'est l'inexactitude de la photographie de l'impôt direct. Croyez-moi, monsieur le ministre, j'en ai fait l'expérience. Quand j'étais ministre de l'éducation nationale, j'ai décidé un jour que, pour régler les difficultés incessantes que je rencontrais avec les bourses, j'allais les photographier d'après les déclarations d'impôt. J'arrivais ainsi à refuser des bourses à des familles très intéressantes dont le chef était obligé de déclarer ses gains, alors que des personnes plus aisées continuaient d'en bénéficier. Donc, première objection : nous n'avons pas un système photographique très exact et, croyez-moi, il n'est pas commode de le rectifier.

En second lieu — je voudrais vraiment vous faire partager ma conviction sur ce point — il faut admettre que la fiscalité directe est analogue à une charge sur la production. D'abord, la fiscalité directe atteint énormément de salariés. Certes, il y a des non-salariés qui paient des impôts, mais je parle ici des salariés. Tout salarié qui voit croître sa fiscalité directe est naturellement porté à demander une augmentation de recette. Il veut une équivalence de revenu. En jouant sur la fiscalité directe, vous provoquez donc l'augmentation des salaires, qui sont un des éléments des coûts de revient.

Beaucoup de services ne sont pas des salaires, mais ils sont payés par quelqu'un, soit par les salariés, soit par les entreprises. Ne resteront en dehors de cette assimilation que quelques très gros revenus. Les très gros revenus, quand ils sont déclarés — s'ils ne l'étaient pas, vous ne les atteindriez pas — ce sont ceux de personnes qui ont une action d'animation économique intense. Je ne crois pas qu'il soit très hon de les décourager. Au demeurant, ils ne représentent qu'une faible partie de l'assiette.

Je me permets de vous rappeler le précédent d'une gestion que je connais bien puisque c'était la mienne. J'avais obtenu un bon résultat en augmentant les bas salaires et en diminuant les impôts. Ainsi, j'établissais, sans augmenter les coûts, une certaine péréquation qui m'évitait de procéder à une augmentation tout au long de la hiérarchie. Le point critiquable dans votre politique, c'est cette augmentation exagérée de la fiscalité directe. Je crois que là, vraiment, vous êtes dans l'erreur.

Comme je ne suis pas ici pour critiquer systématiquement, vous le voyez bien (*M. Dailly rit*), je voudrais formuler quelques suggestions positives.

En premier lieu, je suis favorable à votre proposition d'un emprunt obligatoire, d'une épargne obligatoire. Pourquoi pas ? Nous sommes dans des conditions difficiles. Mais si vous aviez pu combiner cet emprunt obligatoire avec une diminution des taux, vous auriez obtenu un très large consensus.

M. Edouard Bonnefous, président de la commission. Très bien !

M. Edgar Faure. J'aurais souhaité que vous puissiez diminuer les taux de 5 p. 100 à quelque échelle que ce soit, et que vous imposiez un emprunt de 15 p. 100. Vous auriez atteint ainsi le même avantage de trésorerie et de restrictions pour un temps déterminé — celui que vous avez fixé, trois ans ou davantage. Dès lors, celui qui aurait fait un gros effort en décaissant son impôt plus 10 p. 100, soit quelque 75 ou 80 p. 100, se serait dit : « Tout de même, je bénéficie d'une diminution du taux, donc je récupérerai une partie. » C'était là la bonne manière de

présenter cette mesure, tout en vous permettant d'avoir les mêmes disponibilités pour le Trésor et la même ponction sur les moyens de paiement.

Vous vous étonneriez, monsieur le ministre, que je ne reprenne pas, comme seconde proposition, celle qui consiste à faire une certaine compensation, d'ailleurs indirecte, entre la diminution des charges sociales et la T.V.A. Etant donné les résultats que j'ai obtenus dans ma propre gestion, je pense que personne ne pensera que c'est une recette de concours Lépine.

Monsieur le ministre, quand j'ai institué la T.V.A., je n'ai pas eu que des compliments. On m'a dit que cela allait provoquer une catastrophe. Je l'ai quand même instituée et, actuellement, cet impôt est considéré comme un modèle.

Je vais donc faire un raisonnement très simple. On a récemment publié le rapport du conseil des impôts et l'on m'a dit : « Il démontre que la T.V.A. augmente les prix. » Je n'ai pas besoin d'un rapport pour le savoir.

Si vous vous bornez à augmenter la T.V.A., vous ne rencontrerez que des inconvénients, sauf sur un point. Pour deux points de T.V.A., d'après le rapport de votre organisme, vous gagnez 17 milliards de francs de devises, c'est-à-dire beaucoup plus que ne vous rapporteront les mesures sur les voyages. Si vous arrivez à quatre points, vous faites 34 milliards de francs de rééquilibrage de devises, c'est-à-dire plus du tiers d'un coup de votre déficit ; vous augmentez les prix à partir du seuil de la vente.

Mais si, en contrepartie, vous diminuez les charges sociales, vous pouvez parfaitement maintenir l'équilibre des prix.

Prenez le cas d'une voiture automobile, si vous diminuez de quatre points les charges sociales, vous êtes même en deçà d'une augmentation d'un point de la T.V.A. Le constructeur diminuant son prix de 1 sur 100, avec la perception de l'impôt supplémentaire de un point à la sortie, vous arrivez exactement au même résultat.

Où est l'avantage ? Les voitures étrangères supportent le 1 p. 100 alors qu'elles ne payent pas de charges sociales et les voitures françaises à l'exportation bénéficient de cette marge. Le constructeur qui vend peut donc, soit vendre un point de moins, soit garder ce point pour ses investissements ou ses réserves.

Hier, j'ai lu un article d'un honorable parlementaire de l'Assemblée nationale, appartenant d'ailleurs à l'opposition, disant : « M. Faure a perdu de vue un point essentiel, à savoir que la T.V.A. ne se prélève pas à l'exportation et que, par conséquent, il faudrait une charge plus lourde. » Mais mon honorable collègue a perdu de vue autre chose, c'est que si la T.V.A. ne se prélève pas à l'exportation, elle se perçoit à l'importation et comme, malheureusement d'ailleurs, nos exportations ne dépassent pas nos importations, l'équilibre se trouve donc totalement garanti.

J'aurais souhaité que vous fassiez cette expérience, et peut-être la ferez-vous. Vous pourriez même ne pas la faire à identité complète, c'est-à-dire vous réserver une marge qui vous permette d'agir autrement, peut-être même par impasse budgétaire, parce qu'il est certain que si vous augmentez la T.V.A. tout en diminuant les prix de revient autrement, vous arrivez à un effet sur le commerce extérieur qui vous donne beaucoup plus de possibilités.

N'oublions pas que nous sommes actuellement dans une économie caractérisée par ce que je crois pouvoir appeler « l'écart diabolique des taux de croissance ». C'est l'écart entre, d'un côté, le taux de croissance nécessaire pour l'emploi — de 8 ou de 10 p. 100 — de l'autre, le taux de croissance supportable par l'équilibre extérieur — peut-être 1, 1,5, 2 ou même 0 p. 100. Donc, ce que vous pouvez faire, c'est essayer de rapprocher les deux branches des ciseaux. Or, ce que je propose, qui n'est pas une solution complète du problème, mais qui indique une direction, permet de réaliser ce rapprochement sans aucun inconvénient de caractère inflationniste.

Sans entrer dans le détail, je vous suggérerai deux autres mesures — d'ailleurs, vous connaissez la question — qui pourraient aider à décharger les entreprises.

J'ai noté ce que vous avez dit ce matin sur le crédit — cela me paraît intéressant —, qui aboutit à une certaine diminution du crédit, et c'est très important. Je crois qu'il faudrait modifier le système qui a rigidifié tous les taux d'intérêt et qui est connu sous le nom de trois éminents fonctionnaires : Marjolin, Sabret et Wormser — M.S.W.

Je m'empresse de dire que je ne fais pas là un procès politique, car cette mesure a été adoptée voilà une dizaine d'années ; vous n'y êtes donc pour rien. Elle a des justifica-

tions en temps normal, alors qu'en temps de crise la rigidification des taux d'intérêt est une erreur, car elle vous empêche de donner à certains taux une souplesse suffisante. Ce n'est pas parce que le franc est attaqué qu'il faut obliger un commerçant qui renouvelle un petit matériel à payer un taux d'escompte phénoménal. C'est donc un premier point sur lequel j'attire votre attention.

Le deuxième point concerne la réévaluation fiscale des bilans.

Il y a un vice profond, une imposture — veuillez m'excuser, ce sont des questions très techniques, mais je parle devant une assemblée compétente — à dire qu'un industriel qui renouvelle pour deux millions de francs une machine qui a coûté un million et qui ne peut plus servir a réalisé un million de bénéfice, étant donné qu'il a exactement la même machine. Même en faisant un sacrifice d'équilibre budgétaire sur un point comme cela, vous pourriez avancer dans cette voie.

Enfin, je crois, monsieur le ministre, que pour les problèmes de l'emploi il faudrait tout de même chercher quelques formules qui permettent, dans une conjoncture exceptionnelle, d'améliorer l'emploi sans agir nécessairement sur l'inflation.

Peut-être pourriez-vous faire appel à l'aide des régions puisque vous avez renforcé leurs pouvoirs, ce dont, pour ma part, je vous félicite.

MM. Christian Poncelet et Georges Repiquet. Avec quoi pourraient-elles vous aider ?

M. Edgar Faure. J'ai pris cette position, car j'ai toujours été régionaliste : j'ai voté les pouvoirs régionaux du temps du général de Gaulle et ce n'est pas parce que c'est le gouvernement actuel qui en a proposé l'extension que j'aurais voté contre. Puisque vous avez soutenu cette politique, vous auriez pu faire davantage appel aux relais que peuvent vous donner les régions dans certaines formules concernant l'emploi.

Mais il faut aller jusqu'au fond du problème. Il est certain que si les difficultés de licenciement n'étaient pas telles, beaucoup d'entreprises embaucheraient davantage.

MM. Christian Poncelet et Georges Repiquet. Très juste !

M. Edgar Faure. Si vous vous méfiez des agences de travail temporaire, qui sont des affaires privées, donc nécessairement intéressées, l'intervention des autorités régionales ou autres, qui sont parfaitement désintéressées, ne présentent pas les mêmes inconvénients !

Je rencontre tous les jours des entrepreneurs auxquels on propose des commandes et qui les refusent parce qu'ils ne disposent pas de formule qui leur permettrait de proportionner la durée de l'embauche à la durée de la commande.

M. Maurice Blin, rapporteur général. Très bien !

M. Edgar Faure. Ce sont des indications que je vous donne en passant, monsieur le ministre !

Je souhaite que vous réussissiez. C'est pourquoi je ne voterai pas contre votre projet, mais je pense que vous ne réussirez pas si vous vous en tenez au volet que vous nous présentez. Vous nous proposez une politique qui n'est pas mauvaise, mais qui est unidimensionnelle. L'avantage, c'est que vous pouvez la compléter.

Si j'ai un dernier avis à vous donner, monsieur le ministre, c'est le suivant : choisissez toujours le mouvement. Vous ne lutterez pas contre l'inflation en réduisant la consommation des Français, car ils consommeront moins en marchandises étrangères, mais également moins de produits français. Tant qu'une machine marche, on peut faire beaucoup, on peut en tirer beaucoup. L'immobilisme n'est pas la solution. Ce n'est pas le mouvement qui est un danger ; c'est le frein.

Je vous recommande surtout, monsieur le ministre, de vous libérer des préjugés. Je sais que vous y êtes porté par votre caractère. Mais, si vous desserrez les freins des préjugés, vous pourrez faire un peu de chemin et, à ce moment-là, peut-être le ferons-nous avec vous. (*Applaudissements sur diverses travées du R. P. R., de l'U. R. E. I. et de l'U. C. D. P. — Murmures sur les travées communistes.*)

M. le président. La parole est à M. Poncelet.

M. Christian Poncelet. Monsieur le ministre, je rendrai tout de suite hommage à votre démarche courageuse pour nous présenter, comme vous l'avez fait ce matin, votre projet.

Nous voici donc, mes chers collègues, au lendemain d'une troisième dévaluation, amenés à discuter de l'opportunité d'autoriser le Gouvernement à prendre par ordonnances — le titre du projet de loi se réfère bien à l'article 38 de la Constitution — diverses mesures à caractère économique et financier.

Je formulerai une remarque liminaire sur cette procédure : autant son usage me paraît se comprendre lorsqu'il est nécessaire d'agir avec rapidité ou qu'une telle démarche est dictée par la mise en œuvre de mesures techniques pour le détail desquelles il n'est pas indispensable d'en appeler au Parlement, autant il est patent aujourd'hui que si vous recourez à cette procédure des ordonnances, c'est que vous savez que l'ensemble de votre majorité ne vous aurait pas suivi.

Convenons-en entre nous : vous leur en faites avaler, à vos inconditionnels, de terribles couleuvres, des boas même !... (*Protestations sur les travées socialistes et communistes.*)

Eh oui, messieurs, c'est lourd les godillots ! (*Nouvelles protestations sur les mêmes travées.*)

Mme Hélène Luc. C'est dur l'union de la gauche !

M. Christian Poncelet. J'en viens maintenant au fond. Le gouvernement social-communiste a pris l'habitude de présenter chaque année, au printemps, après une dévaluation faite quelquefois en catastrophe, un plan de redressement du commerce extérieur.

Voyez-vous, le côté quelque peu déprimant de votre politique est son caractère répétitif. Après, il faut en convenir, de courageuses déclarations sur l'état de guerre économique et l'annonce d'un électrochoc destiné à rétablir les grands équilibres, le Gouvernement, contraint en particulier par la C.G.T., force de frappe du parti communiste, fait déjà machine arrière alors que la loi d'habilitation n'est même pas encore votée.

L'an dernier, par exemple, après un blocage rigoureux des prix, le lâchage sur les salaires de la fonction publique et du secteur nationalité a rallumé très rapidement l'inflation, et ce dès le début de 1983. Alors, comme on l'a indiqué ici à plusieurs reprises, qu'elle s'éteint chez nos principaux concurrents et partenaires, il en est tout naturellement, et mécaniquement, résulté la persistance d'un déficit extérieur record, un épuisement de nos réserves en devises et l'humiliant ajustement monétaire derrière lequel vous tentez habilement de camoufler une dévaluation de notre monnaie.

Je rappellerai que, pour « tenir » pendant la période électorale récente, vous avez dû inutilement — le chiffre a été prononcé en réunion de commission des finances et je parle sous le témoignage de son président ici présent — dépenser entre 30 et 40 milliards de francs. Si une telle démarche avait été la nôtre, que n'auriez-vous pas dit, à juste titre d'ailleurs !

La période qui s'ouvre verra-t-elle se renouveler ce triste scénario ? Là est la véritable question. Et la réponse nous en sera donnée par la réussite ou l'échec de votre plan qu'il faut bien qualifier de plan d'austérité.

Qu'il vous soit nécessaire d'adopter un tel plan, je n'en disconviens pas, et vous le faites avec beaucoup d'honnêteté et de courage, mais il importe de savoir, monsieur le ministre, pourquoi vous en êtes arrivé à nous proposer aujourd'hui un tel plan d'austérité.

Je vous expliquerai brièvement mon diagnostic sur la situation économique et sociale du pays avant de vous présenter mon jugement sur le dispositif dit « de redressement » qui est soumis à notre libre appréciation.

Je commencerai donc par le diagnostic. L'économie française — il faut le reconnaître, personne ici ne l'a contesté, pas même le ministre — est en quelque sorte sinistrée. Il en résulte un climat de démoralisation des forces vives du pays.

L'économie française est sinistrée, ai-je dit. En moins de deux ans, le Gouvernement a payé, à crédit, un progrès social éphémère, par le fait même qu'il était soutenu par le crédit, au prix d'un endettement qui ne permet plus aujourd'hui d'investir. Vous savez mieux que moi, monsieur le ministre, que, dès 1984, la capacité d'emprunt de la France permettra tout juste de subvenir à la charge des intérêts sur les dettes contractées depuis mai 1981.

A ce constat, triste, le Gouvernement oppose les résultats qu'il aurait obtenus dans la lutte contre le chômage. Il est de fait que le chômage plafonne, depuis quelques mois, au niveau de 2 millions de chômeurs, j'allais dire 2 millions de chômeurs officiels. Mais que cache une telle statistique ?

Il faut mentionner d'abord que vous n'avez pas créé — M. Monory l'a dit avant moi et après le rapporteur général — d'emplois productifs depuis que vous êtes au pouvoir. Votre succès, dans le domaine du chômage, tient à deux artifices : le premier, c'est un recrutement massif de fonctionnaires qu'il faut payer, bien sûr, en augmentant tout naturellement les impôts et donc en surchargeant les producteurs et en affaiblissant de ce fait notre compétitivité, et d'ailleurs vous vous rendez compte de l'excès d'une telle démarche puisque, brutalement, vous annoncez que vous ne procéderez plus à aucun recrutement ; le deuxième artifice, c'est une présentation statistique qui conduit à ne plus appeler chômeurs les inactifs en dessous et au-dessus d'un certain âge. Comme le dirait Pascal, vous n'avez pas ôté le chômage, vous l'avez déguisé, et j'ajouterais : habilement.

Votre gestion a sinistré, ai-je dit, l'économie française. Il est plus grave encore de constater qu'elle porte la responsabilité de l'aggravation de la misère du tiers monde auquel vous avez fait à plusieurs reprises, cela ne m'a pas étonné de votre part, une juste allusion.

En effet, les milliards de dollars, monsieur le ministre, que la France socialiste emprunte aux banquiers américains, japonais, arabes ne vont plus aux pays en voie de développement, aux pays de la faim. Je ne m'étendrai pas sur cet aspect particulièrement déplaisant d'une politique qui affaiblit la France — il en a été récemment question à l'Assemblée européenne — et la détourne de sa vocation historique d'aide au pays les moins favorisés.

Aujourd'hui les forces vives du pays sont démoralisées. Mes chers collègues, qu'est-ce qui fait la richesse d'un pays, sinon le dynamisme de ses chefs d'entreprise, de ses cadres et de ses ouvriers ? Or, ce dynamisme est gravement compromis.

Un exemple caractéristique est fourni par ce que vos services appellent la détérioration de la compétitivité « non prix » de nos produits. De quoi s'agit-il en la matière ? La stagnation en volume de nos exportations n'est pas explicable par le seul écart entre les prix français et les prix étrangers, elle résulte, pour une part non négligeable, d'une moindre agressivité sur les marchés extérieurs des entreprises françaises.

Vous en avez fait état, et c'est juste, mais pourquoi ? C'est le relâchement qui me préoccupe au plus haut degré. Hélas, ce relâchement que vous avez dénoncé, que nous constatons tous, est parfaitement explicable.

Du côté des chefs d'entreprise, les dégâts causés par ce qu'on appelle maintenant les lois Auroux, croyez-moi, sont profonds. Comment peut-on demander à des responsables d'entreprise de mobiliser aujourd'hui toutes leurs énergies pour la conquête de nouveaux débouchés quand ces lois — certaines d'entre elles, pas la totalité — leur imposent d'interminables palabres avec la bureaucratie, non pas avec des syndicats au sens où je l'entends, au sens où vous l'entendez, mais avec des organisations syndicalo-politiques dont la préoccupation n'est pas essentiellement la défense du monde du travail.

M. Paul Jargot. Que c'est vilain !

M. Christian Poncelet. Pour les cadres, le déferlement des impôts nouveaux, la quasi-suppression du quotient familial, la surtaxe du chômage stérilisent à l'évidence l'effort.

Comment demander à des responsables de donner le meilleur d'eux-mêmes quand l'Etat confisque près des trois quarts des augmentations de salaire qu'ils obtiennent ? Les cadres français ne sont ni plus ni moins vertueux que leurs homologues allemands, mais outre-Rhin, M. le président de la commission des finances le sait bien...

M. Edouard Bonnefous, président de la commission. Je partage tout à fait votre opinion.

M. Christian Poncelet. ... le taux le plus élevé de l'impôt sur le revenu plafonne au voisinage de 50 p. 100.

M. Paul Jargot. Ils ont de la chance !

M. Christian Poncelet. En prenant un peu de recul, je dirai que vous avez hérité, en 1981, d'une situation qui avait ses difficultés, c'est vrai, mais qui avait aussi deux atouts majeurs, à savoir la maîtrise des déficits publics et de la balance des paiements. Je regrette que vous ayez gaspillé ces atouts.

En revanche, figurait bien ce que certains appelleront peut-être un passif, à savoir l'augmentation des prélèvements obligatoires — il faut le reconnaître, vous nous avez invité à une certaine vérité et j'emprunte une telle démarche — durant la période 1974-1981.

C'est alors que l'élection du 10 mai 1981 s'est faite sur un malentendu tragique : les Français, ou tout au moins certains d'entre eux, en avaient assez de ce qu'ils appelaient le « socialisme rampant ». Mais aujourd'hui, contrairement aux promesses, vous leur apportez un socialisme ravageur et c'est pourquoi l'économie et la société française sont bel et bien sinistrées et nos compatriotes aujourd'hui n'ont plus confiance. Ils s'interrogent et se posent, tous et toutes, la question : où va la France ?

Que faut-il maintenant penser du dispositif qui nous est proposé ? Il s'analyse ainsi : c'est premièrement une ponction sur la demande intérieure à coups d'impôts, d'emprunts forcés, de relèvement des tarifs publics et d'encadrement du crédit. Cette ponction sur le pouvoir d'achat, qui, en d'autres temps, vous aurait fait hurler (*L'orateur se tourne vers les travées communistes*) est destinée à réduire les achats de biens et de services importés pour amorcer un début de redressement de notre balance commerciale. C'est deuxièmement un choc sur l'opinion en interdisant pratiquement les vacances à l'étranger. Sauf quand elles prennent — dernière concession — la forme d'un déplacement collectif organisé par une agence de voyages.

Votre dispositif comporte donc, comme objectif une baisse du pouvoir d'achat, comme moyen une aggravation des prélèvements obligatoires, et comme symbole le carnet de change.

Peut-être vais-je vous surprendre, monsieur le ministre, en vous disant que je suis d'accord avec votre objectif. En revanche, vous ne serez pas étonné que je déclare mon hostilité radicale à votre moyen et à votre symbole.

Oui, il faut bien admettre, hélas, qu'après votre désastreuse gestion du pays il faille coûte que coûte, quels que soient les responsables en place, rétablir l'équilibre du commerce extérieur. Il y va, en effet, de l'indépendance de notre pays et, vous n'en serez pas surpris, un gaulliste ne peut tolérer la mise sous tutelle du pays par les banques étrangères. Donc, comme en 1958, il faut malheureusement payer d'une amputation du niveau de vie la dignité nationale reconquise.

Mais cette issue n'était pas inévitable ; elle résulte directement, monsieur le ministre, des conséquences de la politique que vous avez conduite depuis maintenant deux ans.

Après avoir ouvert toutes grandes les vannes de la facilité du déficit budgétaire, vous êtes maintenant contraint — vous le faites avec beaucoup de courage, je tiens à le dire — d'imposer aux Français une purge amère.

Davantage de rigueur hier aurait à coup sûr entraîné moins d'austérité aujourd'hui et, si le langage que vous avez tenu ce matin avait été le même en 1981, ne croyez-vous pas que les choses auraient été différentes ?

Si je ne peux qu'approuver votre objectif, je suis, en revanche, consterné par le moyen que vous utilisez. Alors que les Français sont déjà découragés par les impôts et les contrôles, vous cherchez votre salut dans une augmentation sans précédent des impôts à la charge des ménages. Croyez-vous vraiment inciter ainsi nos cadres à se surpasser, à engager le combat pour lequel vous voudriez les mobiliser, monsieur le ministre ?

Le candidat, M. François Mitterrand, avait pourtant déclaré qu'il s'efforceraient non pas, certes, de réduire — je le reconnais — mais de stabiliser les prélèvements obligatoires. Or ceux-ci sont passés de 40,2 p. 100 du produit intérieur brut à la fin de 1980 à 44,3 p. 100 à la fin de 1982. Et, avec les dernières mesures que vous avez prises, telle la vignette sur l'alcool et sur les tabacs, que vous approuvez, et celles que vous vous apprêtez à prendre, notamment le 1 p. 100 sur le revenu imposable, la majoration de 10 p. 100 du montant de l'impôt sur le revenu de 1982 et de l'impôt sur les grandes fortunes, on peut légitimement penser que ce taux de 44,3 p. 100 de la fin de 1982 dépassera 45 p. 100, avoisinera à coup sûr 46 p. 100. Autrement dit — retenez bien ce pourcentage — sur cinquante-deux semaines un travailleur en consacre presque vingt-quatre — la moitié — au bénéfice de l'ensemble des collectivités publiques.

On ne peut, au surplus, prétendre que cette ponction n'est opérée que sur les riches ou ceux que l'on a coutume de désigner ainsi. Pour les riches, rien qu'avec l'impôt sur le revenu, le taux marginal d'imposition, compte tenu de la tranche à 65 p. 100, de la majoration de 7 p. 100 résultant de l'article 12 de la loi de finances pour 1982 — dont il était pourtant dit qu'elle serait exceptionnelle et non reconduite, alors qu'elle l'est — de la majoration supplémentaire de 10 p. 100 de la cotisation de l'impôt et du prélèvement de 1 p. 100 sur le revenu imposable, le taux d'imposition pour ces contribuables sera, au total, de 77 p. 100. Voilà pour les riches.

Mais il ne s'agit pas, il ne s'agit plus uniquement que d'eux, comme on voudrait nous le laisser croire. On ne sait pas encore si la majoration de 10 p. 100 que vous instituez commencera à s'appliquer à partir de 5 000 francs ou de 7 500 francs d'impôt payés au titre des revenus de 1982. Quoiqu'il en soit, les mesures que vous avez prises frapperont des foyers qui ne sauraient être considérés comme des nantis de notre société.

M. Paul Jargot. C'est vrai.

M. Christian Poncelet. Vous avez essayé de le corriger, je crois, mais vous n'y êtes pas parvenus. Inconditionnels que vous êtes, vous avez suivi cependant.

Quant au prélèvement de 1 p. 100 sur le revenu imposable, vous avez décidé d'en exempter ceux dont la cotisation à l'impôt est inférieure à 270 francs. Je serais tenté de dire : la belle affaire, dans la mesure où, déjà en dessous de ce seuil, ces foyers fiscaux étaient exonérés de l'impôt sur le revenu !

En vérité, monsieur le ministre, avec ces mesures qui font suite à l'augmentation de 1 p. 100, décidée l'année dernière, du taux de la T. V. A. que vous avez fait passer de 17,6 p. 100 à 18,6 p. 100, sans que cette mesure soit compensée, loin de là, par la création d'un taux super-réduit à 6,5 p. 100, comme cela avait été envisagé, avec le relèvement de la taxe intérieure sur les produits pétroliers — M. Marchais n'a pas crié à ce moment-là au scandale — et l'institution de la vignette sur les alcools et les tabacs, c'est une baisse du pouvoir d'achat que vous organisez méthodiquement.

Le troisième gouvernement de M. Mauroy poursuit, approfondit une politique qui va conduire à la régression sociale. Le deuxième gouvernement de M. Mauroy avait déjà entrepris cette politique, notamment — je l'ai indiqué ici — par l'institution d'un forfait hospitalier et le moindre remboursement de nombreux médicaments. Tout cela, pour quoi faire ?

Ce n'est pas, monsieur le ministre, que l'on vous applaudisse lorsque vous tenez des propos courageux qui me surprend ; c'est le silence, le consentement de certains qui, hier, à l'encontre de telles mesures, se seraient montrés particulièrement sévères. A ceux-là, je suis tenté de demander : à quel moment étiez-vous sincères, hier ou aujourd'hui ? (*Applaudissements sur les travées du R. P. R.*)

M. Michel Dreyfus-Schmidt. *Bis repetita placent.*

M. Paul Jargot. Il se met en colère !

Mme Hélène Luc. Les « enrégés » de l'union de la gauche !

M. Christian Poncelet. Pour essayer de résorber un déficit budgétaire dû à votre politique, vous nous annoncez votre intention de procéder à des économies budgétaires. Très bien ! Vous avez raison. Mais ne croyez-vous pas, monsieur le ministre, qu'il eût été préférable de ne pas procéder à ces recrutements massifs d'agents publics lors des lois de finances rectificatives pour 1981 et de la loi de finances pour 1982, recrutements sans commune mesure, dans certains cas, avec les besoins réels ? Mais vous étiez entraîné par toute une série de promesses démagogiques faites au moment des élections !

J'ai dit : « sans besoins réels ». Examinez le budget de la culture, et vous verrez que les crédits consacrés à certaines opérations n'ont pas été totalement consommés ; il a fallu relancer des associations régionales pour qu'elles sollicitent les concours financiers.

Ne croyez-vous pas, monsieur le ministre, qu'il eût été plus sage de ne pas procéder à ces nationalisations coûteuses et inefficaces, qui, loin d'être la « force de frappe » de l'économie française, n'en sont en réalité qu'une mauvaise ligne Maginot ?

Il faut savoir que, en 1983, chaque ménage devra verser 3 250 francs pour faire face aux besoins de financement des entreprises nouvellement nationalisées et combler un déficit global de l'ordre de 65 milliards de francs. A titre de comparaison, on peut rappeler que le plan de rigueur dont nous discutons actuellement ne coûtera aux contribuables français qu'un peu plus de 30 milliards de francs ! C'est une mince consolation, me direz-vous.

Enfin, je ne m'étendrai pas sur le triste symbole que constitue le carnet de change. Certes, vous avez commencé à reculer devant l'indignation d'une partie de la population ; mais je crains que le mal psychologique ne soit fait. Les Français vont comprendre — à tort, je crois — que l'essence du socialisme, en France

comme à l'Est, c'est peut-être l'entrave à la liberté de se déplacer, de sortir du pays, de visiter l'étranger, de même qu'il y a entrave à la liberté de l'enseignement.

M. Michel Dreyfus-Schmidt. C'est trop gros !

M. Christian Poncelet. Je vous en prie, ne touchez pas à nos libertés, ou ne laissez pas croire que vous voulez y toucher. Or une telle démarche le laisse penser.

M. André Méric. C'est de la démagogie.

M. Christian Poncelet. En matière de démagogie, messieurs, je n'ai que des leçons à recevoir de vous !

Je voudrais compléter cette appréciation synthétique de votre dispositif par une esquisse de ses effets prévisibles sur l'activité et le commerce extérieur. Je m'en tiendrai, pour l'essentiel, aux effets mécaniques.

Il me paraît, hélas ! assez probable que votre plan obtiendra l'effet recherché, à savoir l'amorce d'une récession. Une forte ponction fiscale est, en effet, de nature à casser la croissance, que cette ponction soit opérée pour l'essentiel sur les entreprises ou sur les ménages.

Il aurait fallu, à mon sens, non pas augmenter les impôts, mais réduire davantage encore les dépenses improductives. La croissance eût été stoppée également, mais les dégâts psychologiques d'une augmentation des impôts auraient été évités, et cela me semble important. Pour que le malade guérisse, encore faut-il le mettre dans une situation morale telle qu'il soit en mesure de recevoir la médication qu'on lui propose !

Je pense donc que vous obtiendrez d'ici à la fin de 1983 une régression de la production d'autant plus forte que vous n'avez cessé, au cours des deux dernières années, d'alourdir les charges des entreprises et de porter, ce faisant, atteinte à leur compétitivité. Il en résultera une reprise du chômage, qu'il vous sera alors extrêmement difficile de camoufler — vous avez déjà annoncé d'ailleurs cette prévisible augmentation du chômage.

Cette récession que vous recherchez — ce que nous comprenons — permettra-t-elle d'amorcer le redressement du commerce extérieur ? Cela me paraît moins sûr, et cela pour trois raisons.

La première raison, je vous le concède, ne dépend pas de vous. Il s'agit de la hausse du dollar, qui réduit, hélas pour nous, très largement le bénéfice que nous aurions dû normalement tirer de la baisse du prix du pétrole.

Les deux autres raisons, en revanche, dépendent de votre politique. D'abord, le nouveau tour de vis fiscal ne va pas stimuler l'ardeur de notre encadrement et je doute fort que notre compétitivité « non-prix », à laquelle j'ai fait allusion tout à l'heure, s'améliore. Ensuite, je crains que, comme en octobre 1981 et en juin 1982, la dévaluation du franc n'ait été trop courte. L'effet cumulé de la réévaluation du mark et de la dévaluation du franc, soit 8 p. 100, ne nous donne, ne vous donne aucune marge de sécurité, car l'écart d'inflation entre nos deux pays est à peine comblé.

Au total, l'effet cumulé de la hausse du dollar, d'une dévaluation trop courte et du relâchement des efforts induits par la fiscalité, me laisse assez sceptique sur les chances d'un reflux rapide de l'inflation et d'un rétablissement du commerce extérieur.

Le pessimisme dont je fais preuve à l'égard de la réussite de votre plan d'austérité, monsieur le ministre, est encore renforcé par le contexte général dans lequel il se situe.

Dans la mise en œuvre de la politique de régression qui est celle du Gouvernement actuel, celui-ci escompte le soutien des Français, auxquels, ce matin, vous avez fait appel. Le chef de l'Etat, le Premier ministre, vous-même, monsieur le ministre, avez fait appel à plusieurs reprises à leur sens civique. On ne peut que vous approuver, on ne peut que vous soutenir. Je considère, en effet, qu'il est des périodes dans l'histoire d'un pays où l'intérêt de la nation commande que l'ensemble des citoyens resserrent leurs rangs. Mais, monsieur le ministre, pour pouvoir faire appel à l'unité nationale, encore faut-il ne pas y avoir porté atteinte antérieurement !

Croyez-vous que les discours partisans sur le « peuple de gauche » considéré comme seul digne d'intérêt, la dénonciation tour à tour des hauts fonctionnaires — certains affirmaient qu'il fallait couper des têtes — des professions libérales, des

chefs d'entreprise, des commerçants et des artisans, bref de la quasi-totalité des catégories sociales, soient de nature à permettre la réalisation de cette unité de la nation que vous recherchez.

Le refus de dire la vérité aux Français est également un aspect inquiétant de la politique gouvernementale — et ce n'est pas à vous que je m'adresse ici. Chacun d'entre nous conserve le souvenir des propos de M. Mauroy, par exemple, déclarant, trois semaines avant les élections municipales, qu'il n'avait pas, dans sa poche, un plan pour après les élections, qu'il n'y avait pas de politique d'avant et de politique d'après les élections, que rien ne serait modifié. Ce refus de la franchise est un acte grave. On peut, certes, tromper les électeurs une fois, rarement deux ; en tout cas, on ne peut pas les tromper éternellement. Ce qui vous manque fondamentalement pour que le plan que vous proposez réussisse, c'est, précisément, la confiance des Français.

Certains acquis du gaullisme, telles les institutions, la dissuasion nucléaire, entre autres, ont été conservés par les socialistes, malgré leurs critiques antérieures, malgré leur refus initial. Il existe un autre instrument dont vous pourriez peut-être vous servir aujourd'hui : pourquoi ne pas organiser un grand référendum qui permettrait de savoir ce que pensent réellement les Françaises et les Français de ce plan d'austérité et s'ils sont d'accord avec les dispositions prévues ?

La Constitution vous le permet.

En effet, monsieur le ministre, par rapport aux promesses et au langage de mai-juin 1981, vous négociez aujourd'hui un virage à 180 degrés. Ne serait-il pas démocratique alors d'interroger les Français pour savoir s'ils sont d'accord pour toujours vous suivre ? Mais, me direz-vous, il y a eu les municipales. C'est vrai, et, assurément, le Gouvernement a perdu, aux yeux des Français, une grande partie de sa crédibilité.

Au plan international, la confiance de l'étranger me paraît vous manquer. L'endettement extérieur de la France augmente encore cette méfiance. Nos partenaires traitent de plus en plus la France comme « l'homme malade » de l'Europe. Vous vous êtes plaint de leur « arrogance », monsieur le ministre. Vous avez eu raison. Mais avouez que vous n'étiez guère en mesure d'y répondre. Quel contraste avec la démarche du général de Gaulle — je me permets de la rappeler — qui avait remboursé quinze ans avant l'échéance les dettes que notre pays avait contractées à l'égard des Etats-Unis ! Il pouvait alors parler haut et fort.

M. Paul Jargot. Il n'y avait pas l'emprunt Giscard !

M. Christian Poncelet. Aujourd'hui, nous sommes contraints d'emprunter à de nombreux pays, le Japon et l'Arabie saoudite entre autres.

Il est de bon ton, dans la majorité, d'affirmer que tous nos maux viennent de l'étranger. Vous découvrez la crise économique alors que la plupart de vos amis la niaient quand vous étiez dans l'opposition. Vous faites tout reposer sur la hausse du dollar, en oubliant que vous avez bénéficié d'une stabilité, puis d'une baisse du prix du pétrole et en omettant de vous souvenir que les gouvernements qui vous ont précédés — comme l'a rappelé M. Monory — ont eu, eux aussi, à souffrir des variations du dollar.

En réalité, c'est la politique que conduit le Gouvernement qui est mauvaise. Il faut en changer.

M. André Méric. Et voilà !

M. Christian Poncelet. Elle a déjà rendu la France incapable de profiter de la reprise mondiale qui semble s'amorcer parce que vous avez, à un moment, cru possible de mener une politique économique à contre-courant de celle de nos partenaires, qui, eux, sont aujourd'hui en situation de tirer les fruits de la politique qu'ils ont audacieusement et courageusement appliquée. N'est-il pas frappant de constater que, chez nos partenaires, l'inflation régresse, sans blocage des prix et des salaires, et que le différentiel d'inflation entre eux et nous ne cesse de s'accroître ?

Inadapté, votre plan de redressement est également insuffisant, monsieur le ministre. Il lui manque l'adjonction de dispositions à caractère industriel et social susceptibles de prolonger et de renforcer ses effets, en assurant ainsi la stabilité nécessaire de notre monnaie. C'est pourquoi je terminerai mon intervention en esquissant les grandes lignes de ce que devrait être un véritable plan de redressement du franc et, partant, d'indépendance nationale. Ce sera notre contribution constructive à l'effort que vous réalisez, contribution qui traduit notre souci de participer à cette mobilisation que vous préconisez.

Premièrement, il faut retrouver une liberté d'action économique par une dévaluation qui tienne compte du différentiel d'inflation entre la France et l'Allemagne et du temps nécessaire pour revenir à un équilibre ; c'est pourquoi la dévaluation aurait dû être de l'ordre de 13 à 14 p. 100, avec peut-être — et je le dis ! — une mise en congé provisoire du système monétaire européen, comme cela s'est déjà produit une fois.

Deuxièmement, il faut rendre confiance aux chefs d'entreprise par l'adoption de deux mesures simples susceptibles de les convaincre que la nation compte sur eux : suspension de l'application de certaines dispositions des lois Auroux, c'est-à-dire de l'emprise des organisations syndicales-politiques, en particulier de la C.G.T., sur leur société, et réduction, à terme, d'un tiers de la taxe professionnelle, devenue un véritable drapeau rouge fiscal pour les entreprises.

Troisièmement, il faut rendre confiance aux cadres en rétablissant pour partie le quotient familial et en plafonnant à 50 p. 100 le taux le plus élevé de l'impôt sur le revenu.

Quatrièmement, il faut restaurer les grands équilibres du budget de l'Etat et de la sécurité sociale par une diminution massive des nombreuses dépenses improductives — vous en avez signalé quelques-unes ce matin, monsieur le ministre. Pour les supprimer, permettez-moi de vous dire que je vous souhaite bien du plaisir ! En effet, si vous avez une politique économique et financière que je comprends, vous n'avez pas une majorité pour la soutenir !

Cinquièmement, il faut stabiliser et réduire progressivement les prélèvements obligatoires — fiscalité et charges sociales. Aujourd'hui, ainsi que je l'indiquais précédemment, un Français, une entreprise travaillent environ un jour sur deux pour l'Etat.

Ce plan simple conduirait, à coup sûr — il faut le dire — à deux années, 1983 et 1984, très dures pour l'ensemble des Français. Il serait, en revanche, immédiatement perçu à l'étranger comme la preuve d'un véritable sursaut national. Il ouvrirait, à terme, la voie à la reprise de l'expansion, à un retour à la prospérité et au véritable progrès social. On ne doit pas oublier qu'il ne peut y avoir de véritable progrès social sans expansion économique, sans soutien économique.

On ne doit pas oublier non plus que ce plan dont nous discutons aujourd'hui n'est qu'un moyen au service d'une finalité beaucoup plus importante que celle qui tend à mettre au vert les principaux indicateurs économiques : il s'agit de servir l'homme, il s'agit de se mobiliser pour « le seul combat qui vaille », comme le disait le général de Gaulle, pour l'homme et son libre épanouissement, dans une société de liberté.

Vous comprendrez aisément, monsieur le ministre, que, *a contrario*, face à un plan d'austérité qui aboutit à appauvrir encore un peu plus la France et les Français et qui ne rétablit pas la confiance, il ne me soit pas possible de voter le projet de loi que vous nous soumettez aujourd'hui et qui vise à vous autoriser à légiférer par ordonnances, procédure que, par ailleurs, vous avez toujours combattue dans le passé.

M. Michel Dreyfus-Schmidt. Pas vous !

M. Christian Poncelet. Nous ne serons, nous, ni coupables ni complices. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I., de l'U.C.D.P. et sur plusieurs travées de la gauche démocratique.*)

M. le président. La parole est à M. Wirth.

M. Frédéric Wirth. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, succédant aux nombreux intervenants de l'opposition qui viennent d'exposer leur inquiétude devant les mesures que vous voulez prendre par ordonnances, je n'ai pas l'intention d'allonger le débat sur les modalités générales de ce plan d'austérité.

Mais, au nom des Français établis hors de France que j'ai l'honneur de représenter ici, et dont vous sollicitez si souvent le concours pour collaborer au rétablissement de notre commerce extérieur, comme l'a dit M. le rapporteur général, « en raison même des nombreuses incertitudes pesant sur ces mesures et de l'insuffisance des informations disponibles », je voudrais vous demander des éclaircissements qui permettent d'apporter à ces Français non domiciliés des réponses claires et nettes aux questions qu'ils se posent.

Nos compatriotes fiscalement domiciliés à l'étranger sont soumis à l'impôt sur leurs revenus de source française ou sur la fortune qu'ils possèdent en France et ils ne songent nullement à se soustraire à leur devoir de citoyen à part entière, même si la gestion gouvernementale actuellement pratiquée est peu appréciée par la majorité d'entre eux.

Si donc vous nous aviez présenté un projet de loi de finances rectificative aujourd'hui, nous aurions pu proposer des amendements techniques qui paraissent nécessaires, mais vous nous demandez un blanc-seing.

C'est pourquoi il est indispensable que, dès maintenant, le Gouvernement nous donne, sur certains points concernant particulièrement ces Français de l'étranger non domiciliés en France, des assurances non équivoques.

Je vous demande donc, monsieur le ministre, de bien vouloir apporter des éclaircissements sur deux points.

Le premier est purement technique et peut paraître secondaire, il n'en revêt pas moins une certaine importance. Vous savez que les textes d'application de la loi n° 76-1234 du 29 décembre 1976, qui définit les conditions d'imposition des personnes non domiciliées en France, ont prévu à leur intention des délais supplémentaires pour l'envoi de leur déclaration de revenus. Selon les pays où elles résident, ces délais s'échelonnent du 30 avril au 30 juin.

Ainsi, aujourd'hui, au 19 avril 1983, leur situation est la suivante. Les Français de l'étranger ont payé, en 1982, leurs impôts assis sur leurs revenus de 1980. Ils reçoivent actuellement leur avis d'imposition sur leurs revenus de 1981. Ils n'ont pas encore déclaré leurs revenus de 1982. La question se pose donc de savoir quels revenus ou quels impôts seront pris comme base pour la contribution de 1 p. 100 et pour l'emprunt obligatoire. Vos services nous fixeront bientôt sur ce point, je l'espère, car c'est là une précision que nos compatriotes, fiscalement domiciliés hors de France, ont besoin de connaître.

Ma deuxième question est plus importante et je suis d'autant plus motivé pour vous la poser, monsieur le ministre, que j'ai lu avec une véritable attention la déclaration que vous avez faite à l'Assemblée nationale, le 11 avril 1983, sur les revenus donnant lieu à prélèvement libératoire « qui seraient également affectés par la cotisation de 1 p. 100 ». C'est inscrit au *Journal officiel*.

La loi que j'ai citée tout à l'heure en son article 8 prévoit, pour les personnes qui ne sont pas fiscalement domiciliées en France, s'agissant des traitements, salaires, pensions et rentes viagères qu'elles perçoivent de source française, un système de retenue à la source par tranches dont une partie est libératoire de l'impôt. J'estime que cette partie doit être exclue du champ d'application de vos ordonnances, tant pour l'emprunt obligatoire que pour la contribution de 1 p. 100.

En effet, si l'on se réfère à l'article 2 de la loi de finances pour 1983, qui précise les conditions de la contribution dite de solidarité, on peut lire : « En ce qui concerne l'impôt calculé suivant le barème progressif, le montant des cotisations s'entend de celui obtenu avant déduction du crédit d'impôt, de l'avoir fiscal et des prélèvements ou retenues non libératoires. »

On peut donc affirmer *a contrario* que toute retenue à caractère libératoire n'était pas prise en compte pour l'impôt de solidarité.

Je demande qu'aujourd'hui le Gouvernement fasse preuve de logique avec lui-même en écartant, tant pour la cotisation de 1 p. 100 sur le revenu imposable, que pour l'emprunt obligatoire sur l'impôt sur le revenu et l'I. G. F., les revenus ayant fait l'objet d'une retenue à la source à caractère libératoire.

Tels sont les deux points sur lesquels je tenais brièvement, monsieur le ministre, à appeler votre attention.

J'ai la certitude que les Français à l'étranger et aussi les ressortissants étrangers non domiciliés qui font encore confiance à votre gestion financière vous sauront gré d'apporter au plus vite les apaisements qu'ils sont en droit d'attendre. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'U.C.D.P.*)

M. le président. Le Sénat voudra sans doute interrompre ses travaux jusqu'à vingt-deux heures. (*Assentiment.*)

La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à dix-neuf heures cinquante, est reprise à vingt-deux heures cinq sous la présidence de M. Maurice Schumann.*)

PRESIDENCE DE M. MAURICE SCHUMANN,

vice-président.

M. le président. La séance est reprise.

Nous poursuivons la discussion du projet de loi adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, autorisant le Gouvernement à prendre, par application de l'article 38 de la Constitution, diverses mesures financières.

Dans la suite de la discussion générale, la parole est à M. le ministre.

M. Jacques Delors, ministre de l'économie, des finances et du budget. Monsieur le président, je remercie tout d'abord M. le rapporteur général, ainsi que Mmes et MM. les sénateurs, de leurs interventions. Je dois dire, étant réaliste, que le débat a été utile et plein d'enseignements pour moi.

Bien entendu, nous n'avons pas évité le débat sur les mérites respectifs de l'avant et de l'après-mai 1981. Bien entendu, certains ont exprimé — et c'est normal, parce que c'est un morceau de leur vie — leur attachement à telle ou telle période : pour les uns, c'était 1958 et le redressement qui a suivi ; pour d'autres, c'étaient les années 1978-1980.

Quoi qu'il en soit, j'ai senti chez tous une profonde préoccupation devant l'avenir. Il existe en effet actuellement dans le monde des facteurs sérieux d'inquiétude et des aléas porteurs d'événements graves. S'il ne devait y avoir qu'un consensus, je me permettrais de noter celui-là.

J'ai indiqué tout à l'heure combien il était difficile, pour chacun de nos pays, de prévoir, de conduire et d'infléchir des politiques économiques dans un monde aussi plein d'aléas.

J'ai cité comme exemple la récente hausse du dollar contre toutes les monnaies — et pas seulement contre le franc — hausse qui, je crois, a désarçonné beaucoup de « prévisionnistes ». Je l'ai citée comme un élément dont nous devons tenir compte, comme un de ces faits sur lesquels, malgré nos efforts — conjugués, d'ailleurs, avec ceux de tous les pays européens — nous ne pouvons pas grand chose, tout en espérant que les suggestions que j'avais faites l'an dernier au sommet de Versailles pour une maîtrise coordonnée des taux de change et des taux d'intérêt puissent être concrétisées. Le rapport existe. La balle est dans le camp des Américains.

Au-delà de cet environnement international préoccupant, nous pouvons dire, nous Françaises et Français qui vivons actuellement dans notre pays, que nous sommes inquiets ; mais cette inquiétude ne doit pas se transformer en un laisser-aller. Disons, pour être tout à fait clair, qu'il faudrait être d'un « pessimisme actif » : le pessimisme empêchant de bâtir l'avenir sur des données irréalistes, l'activité permettant de se stimuler et de se battre quels que soient les événements.

Je ne pourrai pas vous apporter, chiffres à l'appui — à cette heure de la soirée je vous ennuierais et je sais combien votre temps est compté — des réponses détaillées, mais ce qui a été dit me conduit à revenir sur deux maladies congénitales de la France : le commerce extérieur et l'inflation, maladies au croisement desquelles se trouve le destin de notre monnaie.

De ce point de vue, je voudrais rappeler d'une manière paisible les problèmes qui se posent à la France depuis vingt ans en ce qui concerne son inflation, sa monnaie et son compagnonnage à la fois positif mais plein de périls avec une Allemagne qui, à certains égards, nous semble parfois « super vertueuse ».

Après avoir rappelé ces bases qui justifient non pas ce que l'on a appelé un « plan de redressement » mais les mesures de redressement complémentaires de ce qui a été fait en juin 1982 — je préfère cette dénomination — j'en viendrai à la portée et au coût de ce programme d'ajustement en répondant à deux questions : « comment » et « pourquoi ». Car, comme l'ont souligné plusieurs intervenant de la majorité comme de l'opposition, les Françaises et les Français sont capables de faire un effort, mais à condition de savoir pourquoi et où cela nous mène.

Pour montrer où cela nous mène, il me faut examiner brièvement devant vous la politique industrielle, la protection sociale et l'amélioration des relations sociales dans l'entreprise. Je terminerai par ce qui est votre inquiétude à tous — et qui, pour certains, exige une réponse sans appel — existe-t-il véritablement un mal français aujourd'hui ?

J'ai entendu certains orateurs dire que, lorsqu'ils visitaient actuellement l'étranger, ils avaient un peu mal pour leur pays. Il conviendrait, je crois, de garder mesure en ce domaine.

Personnellement, je ne suis ni un aigle ni un personnage hors du commun, mais un simple serviteur de l'Etat. Et pourtant, en tant que représentant du Gouvernement français, malgré mes défauts et mes insuffisances, je parviens encore à me faire entendre à l'étranger et j'ai cru lire, dans la presse étrangère des cinq dernières semaines, des commentaires plutôt élogieux sur ce que nous avons décidé de faire. Ces commentaires élogieux étaient, bien entendu, ambigus. Certains disaient : « Enfin, ils deviennent raisonnables ! » ; dans d'autres, on se déclarait frappé par la netteté de nos mesures. Mais on ne peut pas, je crois, dire publiquement de la France ce que certains en ont dit. Les mêmes, d'ailleurs, nous ont demandé de faire attention à ce que nous disions des entreprises françaises !

M. André Méric. Très bien !

M. Jacques Delors, ministre de l'économie, des finances et du budget. J'en suis d'accord, mais si ceux d'entre nous qui sont exigeants vis-à-vis des entreprises doivent parler avec pondération, en veillant à ne pas nuire à la production française, ceux qui sont dans l'opposition doivent également prêter attention à ce que l'on dit de la France à l'étranger. Il y a là un équilibre raisonnable à trouver entre gens qui, surtout au Sénat, ont toujours fait preuve, quelles que soient leurs opinions, d'une énorme bonne volonté et du souci de faire progresser le débat public — ce qui ne s'est jamais démenti chaque fois que je suis venu devant cette assemblée.

Le poids de l'environnement international ne doit être ni surestimé — je n'en ai pas fait un alibi — ni sous-estimé.

M. Monory a cité des chiffres. Puis-je me permettre de les compléter ?

Il est vrai que, de 1978 à 1980, la production intérieure brute de la France a augmenté de 2,7 p. 100 par an. Pendant la même période, le produit intérieur brut des pays avec lesquels nous échangeons le plus — nous sommes un pays fortement engagé dans le commerce international : 25 p. 100 de notre P.I.B., 40 p. 100 de notre production industrielle — augmentait de 2,8 p. 100 par an. Nous étions donc en phase. Dois-je rappeler que, pendant la période 1981-1983 — j'extrapole pour 1983 — la production intérieure brute des autres pays baissera de 0,2 p. 100 et que la nôtre a des chances de croître de 2 p. 100 ? Ainsi ces chiffres sont mieux situés dans le contexte international qui est le nôtre.

J'en profite pour souligner au passage qu'il est faux de dire qu'aucun emploi n'a été créé dans le secteur productif depuis que la gauche est au pouvoir. Si je considère la période 1^{er} octobre 1981-1^{er} octobre 1982, 55 000 emplois ont été créés dans les branches marchandes. Ce n'est pas suffisant, mais c'est un chiffre positif qui a succédé à des chiffres négatifs. Voilà pour l'environnement international.

J'en viens maintenant à nos deux faiblesses — « maladies congénitales » est peut-être une expression un peu trop forte — que j'ai caractérisées ce matin d'une manière non injurieuse en indiquant qu'il fallait que la France s'adapte à la nouvelle donne de l'économie mondiale ; je veux parler du commerce extérieur et de l'inflation.

En ce qui concerne le commerce extérieur, je rappelle donc qu'à mon humble avis nous devons procéder, dans nos esprits et dans nos attitudes, à une mutation du même ordre que celles de 1945 et de 1956. Je n'y reviens pas. A partir de là, l'effort doit être continu.

M. Monory a cité beaucoup de chiffres. Je ne les reprendrai pas tous. M. Monory est trop savant pour que je lui dise qu'en ce qui concerne le prix du pétrole, ce qui compte du point de vue de l'ajustement de la politique nationale, c'est le prix en francs français. Or, en 1980, la tonne de pétrole valait 1 000 francs ; en mars 1983, elle vaut 1 730 francs, c'est-à-dire, pour reprendre les chiffres de M. Monory, 1 337 francs en francs 1980. Elle a donc bien augmenté de 34 p. 100 de 1980 à mars 1983.

Pour ce qui concerne notre commerce extérieur, j'ai indiqué les grands atouts et les grandes faiblesses. Les grands atouts ? De très bonnes positions sur les marchés des pays de l'O.P.E.P., les pays sous-développés et les pays de l'Est. Pour ce qui est de ces derniers, cela allait beaucoup mieux quand la droite était au pouvoir que depuis que la gauche y est. Il n'y a peut-être aucun rapport, mais je l'ai constaté sans vouloir établir une corrélation dans tout cela.

J'ai indiqué ce matin quels étaient nos secteurs porteurs. Quand on considère la plupart des produits étrangers sur le marché français ou notre capacité d'exportation, il est important de noter qu'à partir de 1979 l'un des deux gros maillons

forts, l'automobile, cède. Il n'a pas cédé en 1981, mais dès 1979, parce qu'à partir de cette date la compétition s'est faite à partir plus de l'innovation que de comparaisons de prix entre modèles classiques. C'est ce qui explique d'ailleurs le remarquable sursaut de l'industrie automobile allemande par rapport à une attaque japonaise qui combinait tous les avantages : l'amélioration des modèles et un cours du yen particulièrement favorable.

Je viens d'ailleurs d'indiquer un facteur d'espoir, car notre industrie automobile, sur laquelle je ne méditerai pas, pas plus que sur d'autres, est en train de se redresser en faisant un très grand effort de recherche. Elle sort des modèles nouveaux et chaque modèle nouveau se traduit, que ce soit pour Peugeot ou pour Renault, par une conquête de marché. Par conséquent, notre industrie automobile, au-delà des incidents sociaux qu'elle a connus, est bien repartie, ce qui est un facteur positif.

Si, depuis mai 1981, nous avons fait une relance et si cette relance s'est traduite par un accroissement du déficit du commerce extérieur et de la balance des paiements, surtout de cette dernière, il convient, mesdames et messieurs les sénateurs, de connaître absolument deux données si nous voulons nous entendre ou, tout au moins, discuter sur des bases claires et faire progresser le débat public.

La première, c'est que, s'il est vrai que notre balance des paiements enregistre un solde des mouvements de capitaux déficitaire de soixante milliards de francs, sur cette somme, trente milliards de francs sont des crédits commerciaux qui nous permettent de vendre à l'étranger et dix milliards de francs des prêts du Trésor qui nous permettent d'accorder des prêts aux pays en voie de développement. Puis-je me permettre de dire à mon ami M. Poncelet que, si la France a emprunté à l'étranger, jamais le pourcentage de l'aide aux pays en voie de développement par rapport au produit national brut n'a été aussi élevé que depuis deux ans ?

Par conséquent, nous avons fait un grand effort, effort qui se manifeste également par le fait que je consacre 20 p. 100 de mon temps à défendre les pays en voie de développement et à résoudre leurs problèmes soit en termes bilatéraux, soit auprès du fonds monétaire international. Par conséquent, ce chiffre de soixante milliards, qui paraît effrayant au début, parce qu'il s'ajoute au déficit de la balance commerciale, il faut bien en voir la décomposition.

Le deuxième élément que je voulais soumettre à votre réflexion, c'est que, dans la dégradation de notre commerce avec l'étranger, si le total des produits manufacturés industriels nous conduit à un déficit mensuel inquiétant et de plus en plus important de 1979 à 1982, les biens de consommation n'en sont que la cause secondaire. En effet, si je considère le solde de nos échanges avec l'O. C. D. E. en termes de biens de consommation, cela nous amène à un déficit de 1 800 millions par mois en 1982, contre 900 millions en 1979. En revanche, le solde de nos échanges de biens d'équipements avec l'O. C. D. E. passe de moins 1,7 milliard en 1979 à moins quatre milliards en 1982. Cela veut dire quand même que, pendant cette période 1981-1982, notre déficit commercial est dû plus à des achats de biens d'équipement qu'à des achats de biens de consommation. Il serait étonnant qu'un jour nous n'en tirions pas le profit.

D'ores et déjà, je remarque que l'industrie textile, grâce au plan textile, c'est-à-dire aux accords passés avec les entreprises — diminution de cotisations sociales, prêts bonifiés du Crédit national ou du ministère de l'économie et des finances pour la modernisation — reprend courage et a reconquis des parts de marché.

Par conséquent, c'est une vue trop simple que de considérer que la relance de mai 1981 s'est portée automatiquement et uniquement sur les biens de consommation, talon d'Achille de notre production courante.

En réalité, il y a eu beaucoup d'achats de biens d'équipement. Il ne faut pas se tromper ! Faute, depuis des années, d'une industrie suffisante de biens d'équipement et de machines-outils, nous achetons 80 p. 100 de nos machines-outils à l'étranger. C'est un fait. Que faut-il faire ? Ne pas investir en attendant d'avoir une industrie de la machine-outil ? Je soumets cette question à votre réflexion.

La seconde maladie congénitale de la France est l'inflation. Le président Edgar Faure, avec sa clarté habituelle, a fait une distinction entre l'inflation par la demande et l'inflation par les coûts de production, en indiquant que la seconde était la plus tenace. Mais elle n'est la plus tenace que parce que, depuis le mois de juin 1982, beaucoup de Français, notamment les salariés — je l'ai dit — ont accepté de modifier leur comportement en matière de revenus nominaux.

Ce qui a impressionné l'étranger, c'est que les salaires et les prestations vieillesse soient désormais fixées à l'avance en fonction d'un objectif du Gouvernement et ne soient pas fixées *a posteriori* en fonction du taux d'inflation. Il ne manquerait plus que les Français soient les derniers à reconnaître ce changement fondamental comme un progrès dans une lutte tenace, structurelle contre l'inflation !

Je reparlerai de l'inflation par les coûts de production à propos des charges des entreprises. J'ai cité des chiffres dans mon exposé, que certains intervenants ont voulu ignorer, à moins qu'ils n'aient pas été présents en séance lorsque je me suis exprimé. Je les reproduirai tout à l'heure.

Pour ce qui est plus généralement de l'inflation et pour départager le camp des « avant 1981 » de celui des « après 1981 », je vous rappelle que, de 1950 à 1975, l'inflation a été supérieure de 50 p. 100 en France à ce qu'elle était en Allemagne. Il ne s'agit donc pas d'une création du Gouvernement de la gauche.

Sans vouloir abuser de vos instants, puis-je me permettre de vous indiquer quel a été le différentiel d'inflation entre l'Allemagne et la France — toujours en faveur de l'Allemagne — depuis 1976, puisque je me suis arrêté à 1975 ? En 1976, 6,2 ; en 1977, 5,5 ; en 1978, 7,2 ; en 1979, 9,3 ; en 1980, 8,1 ; en 1981, 7,7 ; en 1982, 5,1. Je suis à la disposition de chacun d'entre vous pour vous commenter ces chiffres et pour inciter ceux qui en auraient manqué à un peu d'humilité intellectuelle au regard du mal inflationniste qui existe en France et qui ne date pas de mai 1981. (*Applaudissements sur les travées socialistes et communistes.*)

Au croisement du déficit du commerce extérieur et de celui de la balance des paiements, lequel, comme l'a indiqué l'un des orateurs de l'opposition, s'est très considérablement aggravé depuis 1980 — c'est ce qui explique les mesures que nous prenons aujourd'hui — se pose le problème de l'évolution du franc.

Ce que j'ai dit sur le différentiel d'inflation, sur nos faiblesses en matière de commerce extérieur, explique, mesdames et messieurs les sénateurs, que, depuis 1969 et avant mai 1981, il y a eu une dévaluation unilatérale du franc, deux sorties du franc français du système monétaire européen et cinq réévaluations unilatérales du deutschemark.

Alors, soyons raisonnables, soyons modestes. On voudrait faire de moi ou du Gouvernement, peu importe — pour moi, cela n'a pas d'importance — l'homme des trois dévaluations. Mais enfin, lorsque la gauche est arrivée au pouvoir en mai 1981, il y avait un écart d'inflation, un différentiel d'inflation, comme je viens de le dire, entre le deutschemark et le franc français, c'est-à-dire entre l'Allemagne et la France. En octobre 1981, lorsqu'on a procédé au mouvement monétaire, il était de 12 p. 100.

De ce point de vue-là, deux questions ont été posées par MM. Duffaut et Poncelet. Je dois y répondre, même si, demain, le marché des changes est mauvais. Mais que voulez-vous ? Vous avez des curiosités qui m'obligent à vous répondre, ne serait-ce que par politesse.

Je répondrai d'abord à M. Duffaut. Il dit : c'est une question d'histoire. Si, en juillet 1981, nous avons procédé à une dévaluation massive de 18 à 20 p. 100, quitte à sortir du système monétaire européen, cela nous aurait peut-être évité les deux dévaluations suivantes et, politiquement et psychologiquement, l'opposition ne pourrait pas dire : ils ont fait trois dévaluations. /D'ailleurs, l'opposition n'est pas la seule à le dire. On l'entend même dans la bouche de certains membres de la majorité. Mais, enfin, passons ! Le Gouvernement, à ce moment-là, a pesé le pour et le contre, car l'Espagne et la Suède ont choisi la solution préconisée par M. Duffaut. Or il faut savoir qu'en Espagne et en Suède une dévaluation, que j'appellerai « sauvage », s'est accompagnée d'un plan d'austérité. Dans ce cas-là, il n'y aurait donc eu ni relance, ni réalisation des promesses sociales du Gouvernement.

En effet, quitter le système monétaire européen obligeait à des contraintes supplémentaires. Je rappelle, d'autre part, qu'un tiers de nos importations sont incompressibles. Par conséquent, si on dévalue de 18 p. 100, le prix des importations renchérit tout de suite de 18 p. 100 en francs français.

Donc, nous avons choisi de rester dans le système monétaire européen. Encore une fois, dans un congrès socialiste, on reparlera de cette question pour savoir qui avait raison. Pour ma part, je pense que nous avons eu raison de rester dans le système monétaire européen, car cela nous oblige à certaines contraintes et à une certaine sagesse. Je m'aperçois aujourd'hui, en écoutant les différents courants de l'opinion, au Sénat comme

ailleurs, que les Français deviennent, comme les Anglais, de plus en plus allergiques à la Communauté européenne. Je m'en attriste, mais ce n'est qu'un point de vue de citoyen.

M. Poncelet m'a posé la question, et il l'a fait honnêtement comme toujours : « Ces réalignements sont-ils suffisants ? » Monsieur Poncelet, je vais additionner d'un côté les différentiels d'inflation et, de l'autre côté, les réajustements.

A compter de mars 1979, date de création du S.M.E., le différentiel d'inflation sera, en janvier 1984, d'environ 24 p. 100 entre la République fédérale d'Allemagne et la France, au détriment de la France comme toujours. Et nous avons aujourd'hui dévalué le franc français par rapport au deutschemark de 26,5 p. 100. Voilà deux chiffres.

Des spécialistes pourraient me répondre que ce n'est pas uniquement le différentiel d'inflation qui doit fixer les parités monétaires, mais puisque vous êtes attachés à ce chiffre, et quelles qu'en soient les conséquences demain, je voulais vous répondre : nous sommes en avance en ce qui concerne l'ajustement des parités sur le différentiel d'inflation.

Voilà, mesdames, messieurs les sénateurs, nos problèmes éternels que, grâce aux efforts qui ont été faits par les générations qui nous ont précédés et par les générations encore en activité, grâce à une sorte de révolution culturelle, nous avons surmontés à deux reprises, vous ai-je dit. Il nous en reste une à faire. J'en ai indiqué les données ce matin, je n'y reviendrai donc pas.

Vous comprendrez que, dans une phase difficile, un ajustement était nécessaire. Je regrette de vous avoir présenté cet ajustement de telle manière que vous l'avez pris pour une politique globale. Ce n'est pas une politique globale, c'est le renforcement de ce qui a été fait en juin 1982 pour nous permettre de lutter contre l'inflation et le déficit extérieur. C'est le prolongement de ce qui a été fait depuis mai 1981 pour essayer de muscler notre appareil de production et d'accroître notre compétitivité.

J'en viens donc à ces mesures d'ajustement. Ce n'est pas un plan. On me dit partout : vous auriez dû — cela, c'est un point très important — lorsque vous avez annoncé ces mesures, y ajouter le sucre du social et le muscle de l'industrie. Or aucune des personnes qui a été en charge des affaires des finances dans ce pays ne peut raisonner comme cela et aucune n'a d'ailleurs raisonné ainsi.

Un réajustement monétaire au sein du système monétaire européen, c'est une opération au sein d'un club où chacun a ses devoirs et ses droits. Cette opération n'était pas facile.

Je maintiens ce que j'ai toujours dit : depuis novembre 1982, il y avait une poussée vers le deutschemark et il y a eu coïncidence entre les élections allemandes, avec une forte attente de la victoire de la démocratie chrétienne, et les élections municipales françaises. Il n'y avait pas que les élections municipales françaises. Celui qui gère l'économie française et sa monnaie doit tenir compte de tous les éléments. Sur le marché des changes, l'élément le plus important, c'était la prévision d'une victoire de la démocratie chrétienne en République fédérale d'Allemagne.

Depuis quelques jours, les données se sont inversées en faveur du dollar. Je puis dire, vous l'avez constaté vous-mêmes, que pendant quatre mois et demi une forte poussée s'est exercée en faveur du deutschemark et, dans le droit-fil, du florin hollandais. Toutes les monnaies étaient faibles, ce n'était pas seulement le cas du franc français.

A partir de là, puisque vous êtes tous des techniciens, je voudrais vous rendre attentifs au phénomène suivant : le lundi, nous ajustons les parités monétaires. Or chaque ajustement des parités monétaires, pour être réussi — si on peut appeler cela une réussite — pour être conforté doit être suivi par l'annonce de mesures d'accompagnement, c'est une règle. De même que dans certains bals on ne peut aller qu'en robes longues, on ne peut ajuster une monnaie sans avoir des mesures d'accompagnement.

M. Edouard Bonnefous, président de la commission des finances. Il n'y a plus beaucoup de bals en robes longues !

M. Jacques Delors, ministre de l'économie, des finances et du budget. Je les ai annoncées le vendredi d'une manière sèche, sans fioriture, pour impressionner les opérateurs sur les marchés des changes.

Je ne pouvais ni en délibérer avec le Parlement avant, ni hésiter. Mon annonce a été très sévère ; on m'a même reproché encore une fois, de ne pas avoir fait de social et de ne pas avoir pensé à l'industrie. Pourquoi avoir été sévère ? Parce que les étrangers attendaient un signe et que je me suis efforcé de le leur donner.

Le résultat ? Il est entré plus de devises depuis cette date qu'il n'en était sorti pour défendre le franc. Ce qui prouve que, techniquement, je n'en dis pas plus, je ne prédis pas l'avenir, l'opération devait se dérouler ainsi.

Ces mesures d'accompagnement que j'avais annoncées sans consulter le Parlement auparavant, car ce n'était pas possible, devaient suivre immédiatement le réajustement et être mises en vigueur le plus tôt possible, d'où le recours à la procédure des ordonnances. Il me semble que la situation était aussi difficile qu'en 1967 de ce point de vue et c'est la raison pour laquelle j'ai moi-même proposé le recours aux ordonnances.

M. Mercier et M. Taittinger, que je remercie entre autres de sa courtoisie, d'avoir souligné l'importance de l'environnement mondial et de sa compréhension des problèmes, ont dit que le succès était loin d'être assuré. C'est vrai que l'Etat français n'est pas l'enchanteur Merlin, moi moins encore. Il s'agit du Gouvernement des hommes et non pas simplement de l'administration des choses. Il ne s'agit pas de régler un mécano ; nous sommes dans un univers à l'évolution déroutante et non dans un univers en régime de croisière. Nous devons donc nous battre dans ce monde-là. Nous ne sommes pas les maîtres du monde, nous devons nous battre dans ce monde tel qu'il est, en essayant, par nos propositions ou autres, d'introduire un peu plus de rationalité, de lutter contre le désordre économique mondial.

Pour ma part, j'y ai modestement contribué en convoquant à Paris, ce qui ne s'était pas fait depuis longtemps, le groupe des Dix pays industrialisés puis, avec nos collègues européens, en obtenant des Américains un renforcement du rayon d'action et des moyens d'intervention du fonds monétaire international.

Ces mesures étaient nécessaires car l'endettement, tout le monde en est d'accord, a atteint des limites que l'on ne peut pas dépasser. On pourrait, certes, les repousser jusqu'à la fin de 1984, mais elles rendraient ingérables les années 1985, 1986 et 1987, car il faudrait emprunter des sommes importantes uniquement pour rembourser l'intérêt et le capital des emprunts. Nous nous y prenons, par conséquent, encore à temps.

Après quoi, certains orateurs disent : « Il ne faut pas importer moins, il faut exporter davantage. » Mesdames et messieurs les sénateurs, si notre appareil de production pouvait exporter davantage, il le ferait. S'il ne le fait pas, c'est en raison, soit de ses insuffisances actuelles, de ce « saut » qu'il doit faire, soit parce que la demande internationale est faible. Il est vrai que les exportations françaises ont baissé en volume, car la demande a baissé dans les pays pétroliers et dans les pays en voie de développement.

Une seule solution restait possible, puisque les exportations ne peuvent pas faire un bond immédiatement, c'était de réduire la demande globale en France, car il y a un lien entre la demande globale et les importations. Ce lien n'est pas mathématique, mais il existe.

A partir de là, on entre dans de grandes discussions pour savoir quelles mesures prendre. J'ai fait étudier qui achetait des biens fabriqués à l'étranger. Eh bien ! mesdames, messieurs les sénateurs, ce sont toutes les catégories de Français et pas seulement les plus riches. J'ai fait faire une étude sur la corrélation entre les structures d'achat des Français selon leurs revenus et les importations. Il se trouve qu'en pourcentage de leurs achats, ceux qui achètent le plus de biens étrangers sont les classes moyennes, mais que les classes pauvres achètent autant en pourcentage de leurs revenus que les classes aisées.

Donc, si l'on avait voulu réussir parfaitement l'opération, il aurait fallu diminuer le pouvoir d'achat de tous les Français. Nous ne l'avons pas fait. Nous avons donc pris un risque avec la réussite de l'opération pour des raisons sociales. Aussi ne puis-je pas accepter qu'on dise que nous faisons peser l'effort social sur les Français les plus pauvres.

Je vais prendre un exemple, celui du 1 p. 100, sur lequel je reviendrai à propos de la sécurité sociale. On compte 22 millions de foyers fiscaux en France ; or le 1 p. 100 n'est payé, en théorie, que par 14,5 millions d'entre eux, soit deux sur trois. De plus, nous avons pris une mesure qui tient compte de la composition familiale et je dois dire d'ailleurs à ce propos, même si cela ne fait pas plaisir à tout le monde, qu'il y avait un choix entre deux formules : la déduction forfaitaire ou la décote qui avait été proposée par le groupe communiste ; c'est cette formule qui s'est révélée la meilleure et c'est celle-là que j'ai retenue, alors que j'étais partisan de l'autre, ce qui prouve que j'écoute, quand même, le Parlement.

Cette formule de la décote permet d'exonérer 420 000 familles supplémentaires et permet d'alléger la contribution de 1 p. 100

pour 4 800 000 foyers fiscaux. La décote permet de proportionner le montant de la contribution en fonction de la dimension familiale.

Donc, il est faux de dire que, par ce prélèvement de 1 p. 100, nous diminuons de 1 p. 100 le niveau de vie ou le revenu de tous les Français. Ce n'est pas vrai pour le 1 p. 100 et c'est encore moins vrai pour l'emprunt obligatoire auquel n'est assujéti qu'un tiers des foyers fiscaux.

Je voulais rétablir la vérité de ce point de vue et dire en même temps à cette Assemblée, en prenant mes responsabilités, que si l'on avait voulu taper vraiment fort sur les importations, il aurait fallu diminuer le niveau de vie de tous les Français. Mais il faut savoir à un moment donné faire l'équilibre entre le social et l'économie.

C'était d'ailleurs le même problème qui se posait en mai 1981. L'alternance en France ne joue pas souvent, nous ne sommes pas dans une démocratie ordinaire. Or, il se trouve que des gens qui avaient voté pour la gauche attendaient des signes concrets leur prouvant qu'ils étaient enfin dans la société et non plus à côté d'elle. Nous leur avons donné ces signes ; cela avait un coût, nous le savions et nous ne le regrettons pas. Je tenais à le dire tout de suite. (*Applaudissements sur les travées socialistes et communistes.*)

De même, cette fois-ci, nous avons ménagé un équilibre entre l'efficacité économique et les considérations d'ordre social : c'est un autre façon de concevoir l'économie. Mais, après tout, quand on voit le support qu'apportent les salariés et leurs organisations syndicales au Gouvernement, support qui a toujours manqué au gouvernement précédent, ce qui l'a empêché d'aller aussi loin qu'il l'aurait voulu dans l'assainissement, comment ne pas s'en féliciter tant du point de vue politique que du point de vue économique et du point de vue social ?

J'en viens maintenant, pour terminer cette vue d'ensemble des mesures de redressement et non du « plan » de redressement, à trois points qui ont été soulignés par votre rapporteur général dans un exposé très clair et aux questions très précises qu'il a posées.

Les prélèvements obligatoires, compte tenu de l'absence de croissance, augmentent, c'est vrai, d'une manière qui ne plaît ni au Président de la République, ni au Gouvernement, et, bien entendu, l'une des questions essentielles qui se posera dans les cinq années à venir sera de faire baisser ce taux de prélèvements obligatoires. Or, celui-ci ne peut baisser que si nous maîtrisons la dépense sociale et que si nous apportons encore plus de coupes claires dans le budget.

Quant aux économies sur des dépenses publiques, nous nous efforçons, monsieur le rapporteur général, d'épargner autant que possible les dépenses d'équipement et les dépenses liées à l'emploi.

Mais quand je vois la manière dont votre Assemblée proteste en ce qui concerne les collectivités locales, je pense que, franchement, vous n'avez pas ou vous ne voulez pas avoir une vue exacte de la situation. En effet, qu'est-ce que reporter deux milliards de francs d'investissements à côté de l'impérieuse nécessité de rétablir nos échanges extérieurs et l'équilibre de notre balance des paiements ?

Enfin, je voudrais, parce que cela est profondément vexant, revenir sur certains propos qui ont été tenus. Le Gouvernement n'est pas revenu en arrière en ce qui concerne les mesures de contrôle des changes sur le tourisme. Pour une raison simple, la même que celle que j'ai indiquée tout à l'heure : le vendredi qui a suivi le réalignement, nous devions annoncer l'ensemble des mesures. Imaginez un instant ce que nous aurions dit ceux qui nous critiquent aujourd'hui si j'avais annoncé le vendredi que nous allions envisager des mesures de renforcement du contrôle des changes sur le tourisme, en discuter avec tout le monde et prendre la décision dans six semaines. Mais, en six semaines — pardonnez-moi l'expression — on nous aurait « pompé » un milliard de dollars !

Donc, nous n'avons pas reculé, car nous avons tenu compte à l'avance de quatre éléments. Si l'un a tardé c'est parce que les agences de voyages ont été débordées dans une manifestation où le mot de liberté était utilisé avec un manque de goût qui, je pense, avec un peu de recul, est apprécié à sa juste mesure...

M. André Méric. Très bien !

M. Jacques Delors, ministre de l'économie, des finances et du budget. ... car la liberté c'est tout de même autre chose. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

Donc ces quatre mesures étaient simples.

Premièrement, les voyages d'affaires sont exonérés. Pourquoi ? Parce qu'il y va de nos exportations et de notre rôle dans le monde.

Deuxièmement, chaque fois qu'un particulier a versé un acompte, nous lui permettons de faire son voyage pour qu'il ne perde pas cet acompte.

Troisièmement, les agences de voyages occupent 18 000 personnes dont 9 000 uniquement sur l'étranger. Allions-nous casser cette industrie qui contribue à assurer, si peu que ce soit, le rayonnement de la France dans le monde ? Non, chaque fois qu'elle a pris des engagements, nous lui permettons de les tenir en faisant une économie de 25 p. 100 de devises ; c'est la contrepartie.

Enfin, quatrièmement, comme cela a été dit, une famille avec deux enfants peut emporter jusqu'à 12 000 francs à l'étranger. Si vraiment, cette année, en dépit de tout ce que l'on dit, on veut aller à l'étranger, on peut encore le faire. Il est vrai que les Français, avec leur esprit frondeur, peuvent être attirés par cette nouvelle forme du sport national qu'est la fraude et qui consiste à aller à l'étranger même si l'on ne voulait pas y aller. Mais je ne crois pas qu'ils le seront.

Quant à l'idée selon laquelle les étrangers seraient découragés de venir en France parce que les Français n'iront pas à l'étranger, de grâce ! Si l'on excepte la côte d'Azur, la côte basque et une partie de la Bretagne...

M. André Méric. Ils n'ont qu'à venir dans le Midi, ils verront !

M. Jacques Delors, ministre de l'économie, des finances et du budget. ... ceux d'entre vous qui traverseront le reste de la France verront qu'il y a beaucoup de places libres et charmantes pour les Français et pour les étrangers. Si le Gouvernement le voulait, ce serait une excellente occasion de donner un coup de pouce à notre tourisme dans les coins les plus reculés et de réaliser une opération d'étalement des vacances que, depuis quinze ans, nous attendons sans succès. Voilà, je crois, ce que l'on pourrait faire tant il est vrai que la nécessité peut parfois conduire à des décisions sages.

Le président Edgar Faure m'a conseillé — je retiens son conseil, car c'est un homme d'expérience — de comprimer les dépenses plutôt que d'augmenter les recettes en ce qui concerne le budget. Je vous ai dit tout à l'heure que, pour assainir le budget de l'Etat, il fallait plus d'un an, car prendre des mesures sauvages sur une seule année, c'est « casser » beaucoup de mécanismes de croissance. Or, ce n'est pas possible. C'est pourquoi je vous ai dit que nous aurions une vue pluriannuelle du budget.

M. Edgar Faure m'a également dit : « Pas de tabou ! » Je le prie de m'excuser, mais j'ai concédé, en tant que citoyen, à mon collègue de la défense nationale, un montant relativement important pour la loi de programmation militaire, car même lorsqu'un pays connaît des difficultés, il doit assurer son autonomie et sa défense. Il y a donc des tabous mais ils sont peu nombreux ! J'espère que lorsque vous aurez à examiner cette loi de programmation militaire, vous apprécierez à sa juste mesure l'effort demandé non à l'Etat mais aux Français afin qu'ils restent dans le droit-fil de ce qui a toujours permis à la France de parler, quelles que soient ses difficultés économiques, d'être un membre à part entière de la communauté internationale et d'y défendre ses intérêts, sans avoir à peser le pour et le contre, les avantages et les inconvénients.

J'en viens maintenant aux deux questions, en vous demandant de m'excuser de cette parenthèse, posées par M. Wirth, au nom des Français de l'étranger. La première concernait les Français de l'étranger domiciliés fiscalement en France.

M. Frédéric Wirth. Hors de France !

M. Jacques Delors, ministre de l'économie, des finances et du budget. Fiscalement ?

M. Frédéric Wirth. Voulez-vous me permettre de vous interrompre, monsieur le ministre ?

M. Jacques Delors, ministre de l'économie, des finances et du budget. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. Wirth, avec l'autorisation de M. le ministre.

M. Frédéric Wirth. Mon intervention — que je n'ai pu placer qu'à ce moment-là, ce dont je suis désolé, bien qu'il s'agissait de questions techniques — ne concernait que des Français ou des ressortissants d'autres pays non domiciliés fiscalement en France mais couverts par des accords de réciprocité.

M. Jacques Delors, ministre de l'économie, des finances et du budget. Comment pouvez-vous alors, dans votre première question — j'ai tenu à interrompre mon exposé général et sa logique, tant il est vrai qu'il en avait une, pour vous répondre — me parler de l'impôt sur le revenu ? Il ne peut y avoir d'impôt sur le revenu que s'il s'agit de Français domiciliés pratiquement à l'étranger mais déclarant leurs revenus en France.

M. Frédéric Wirth. Non, monsieur le ministre. Les Français domiciliés fiscalement hors de France sont, depuis la loi du 29 décembre 1976, imposables à l'impôt sur le revenu pour leurs revenus de source française.

M. Jacques Delors, ministre de l'économie, des finances et du budget. Cette précision étant apportée, je puis vous dire que les Français de l'étranger, domiciliés hors de France mais payant l'impôt sur le revenu en France, auront les mêmes délais pour souscrire à l'emprunt ou pour payer le 1 p. 100 que pour payer leur impôt sur le revenu. Cela répond, je crois, à votre question.

M. Frédéric Wirth. Je suis désolé, monsieur le ministre, mais ma question ne portait pas du tout là-dessus. Je vous demandais de nous dire — précision qui me semble nécessaire — quelle sera l'assiette de l'emprunt obligatoire.

M. Jacques Delors, ministre de l'économie, des finances et du budget. C'était votre deuxième question.

M. Frédéric Wirth. Non, monsieur le ministre, c'était la première. L'emprunt obligatoire sera-t-il assis sur les revenus d'une année ou sur l'impôt payé, une autre année, au titre de ces revenus ? Ce n'est pas la même chose.

M. Jacques Delors, ministre de l'économie, des finances et du budget. Les critères seront les mêmes que pour les Français vivant en France.

Votre deuxième question visait les Français domiciliés fiscalement à l'étranger. Je vous répondrai que, comme vous l'avez souhaité, les revenus des non-résidents soumis à des retenues à la source libératoires ne seront pas assujettis.

M. Frédéric Wirth. Je vous remercie.

M. Jacques Delors, ministre de l'économie, des finances et du budget. J'ai déjà parlé des collectivités locales et cité de multiples chiffres ; je n'y reviendrai pas. Dois-je vous rappeler que les dépenses totales des collectivités locales sont de 300 milliards de francs et que le montant des investissements est de 73 milliards ? Je sens une émotion partagée lorsqu'il s'agit de renoncer à 2 milliards pour contribuer, pendant une année, à l'équilibre de la balance des paiements. Vraiment, je crois que les chiffres se suffisent à eux-mêmes !

A propos de ces mesures d'ajustement — et non pas de ce plan d'ajustement — beaucoup d'entre vous ont regretté l'absence d'une politique industrielle. Je ne peux pas laisser passer ces remarques sans rappeler ce que le Gouvernement a fait depuis mai 1981.

Monsieur Monory, je voulais vous dire tout d'abord que le Président de la République, qui ne peut pas assister à cette séance, a toujours parlé de l'épargne et de l'investissement. Comment expliquer qu'il m'ait autorisé à vous soumettre un projet de loi sur le développement de l'investissement et la protection de l'épargne si telle n'était pas sa préoccupation ?

En ce qui concerne l'industrie, les moyens sont là ; je l'ai souligné ce matin, mais je pourrais le rappeler sans abuser des chiffres. J'en citerai simplement quelques-uns concernant les investissements en France des entreprises publiques, en distinguant, d'une part, les entreprises de service public hors P. T. T. et, d'autre part, les entreprises nouvellement nationalisées.

Le montant des investissements des entreprises que j'appelle « de service public » — appelons-les « les entreprises traditionnelles du secteur nationalisé » — a été de 44 milliards de francs en 1979 et sera, en 1983, de 65 milliards de francs. Quant aux entreprises du secteur concurrentiel, leurs investissements étaient de 14 milliards de francs en 1979 et seront de 27 milliards de francs en 1983.

Bien sûr, me répondra-t-on, « on ne fait pas boire un âne qui n'a pas soif ». C'est la formule classique, le pont aux ânes de l'économie politique. Mais les entreprises françaises ont soif. La preuve, c'est que ces crédits sont utilisés et mis en œuvre par les entreprises publiques ; et on en verra bientôt les bénéfices. Quant aux 45 milliards de francs mis à la disposition des entreprises privées, ils sont largement utilisés.

Pour réussir une politique de redressement de l'appareil de production, il ne suffit pas d'investir, il faut aussi innover, vendre. On ne peut pas dire que le Gouvernement ait été absent dans cet effort de stimulation financière de l'investissement.

Dois-je rappeler au surplus que par la loi de développement des investissements et de protection de l'épargne, je me suis efforcé de créer un environnement favorable aux entreprises, depuis leur création jusqu'à leur venue à maturité? Je me souviens d'ailleurs que lorsque cette loi a été discutée dans cette assemblée, certains sénateurs avaient souligné combien ces mesures étaient marquées par la sagesse, puisqu'il y avait de la continuité et un peu de changement. J'appliquais là une règle qui m'est chère : « Il ne faut pas de virage à 180 degrés car on risque de dérouter des agents économiques et de modifier leur comportement ».

Quant aux créations et aux disparitions d'entreprises, je me dois, pour répondre à certaines inquiétudes, de vous fournir certains chiffres.

Dans l'industrie, en 1982, 6 853 entreprises ont été créées et 3 831 seulement ont fermé, soit un solde positif de 3 022 entreprises. Dans le secteur du bâtiment et des travaux publics, il s'est créé 6 492 entreprises et il n'en a été fermé que 4 334, soit un solde positif de 2 158. Cinq mille entreprises nouvelles ont donc été créées en 1982 contre un peu plus de 4 000 en 1981.

Vous voyez donc que l'objectif de création de 10 000 entreprises nouvelles fixé par M. le Premier ministre n'est pas hors de notre portée.

La politique industrielle existe donc. Je ne vais pas aujourd'hui vous faire un exposé détaillé — j'en ai pourtant les moyens — des orientations qui ont été arrêtées. J'ai voulu me cantonner dans ce qui est mon domaine, à savoir les moyens financiers mis à la disposition des investissements, l'amélioration de l'environnement financier des entreprises et la croissance de l'épargne financière.

J'en viens maintenant au fameux problème des charges.

Ce matin, j'avais cru dissiper les malentendus en rappelant deux données essentielles : la croissance des coûts salariaux et sociaux sera, en 1983, presque moitié moindre que celle des trois années précédentes ; le coût du crédit a été diminué de deux points et un nouveau point de diminution rapportant 7 milliards de francs d'allègement des charges aux entreprises est possible.

On nous a parlé des charges excessives des entreprises en période de désinflation. J'ai mis au point un mécanisme pour les entreprises qui sont endettées à taux fixe, à plus de 12 p. 100 et à long terme ; 15 000 entreprises ont déjà demandé à en profiter. Cela prouve qu'il n'est pas si compliqué que cela !

C'est pourquoi je crois, comme Mme Luc, que l'on peut souligner le caractère faussé du débat sur les charges des entreprises ; 100 milliards, 70 milliards, cela ne veut rien dire. Les entreprises ne sont pas aussi chargées qu'on le dit. L'effort de lutte contre l'inflation allège leurs charges, et je prends rendez-vous avec vous : sauf récession importante, les marges brutes des entreprises se redresseront à partir du deuxième semestre de 1983, tant je suis persuadé que les moyens financiers extérieurs ne sont pas suffisants s'il n'y a pas un minimum d'autofinancement permettant aux entreprises de garder une structure de bilan solide.

Je vous indique également, madame Luc, que l'emprunt libérateur financera les dépenses prévues au budget en ce qui concerne l'investissement.

Voilà ce que je voulais vous dire au sujet de la politique industrielle. J'ai entendu un orateur — ce n'est pas la première fois! — faire une analogie avec la Grande-Bretagne. Je ne voudrais pas être désobligeant pour nos amis anglais et je suis à la disposition des honorables sénateurs qui se sont livrés à une telle comparaison pour leur dire mon sentiment sur ce point. Mais je le leur dirai en privé car, encore une fois, il serait désobligeant de le faire en public.

Enfin, pour montrer l'effort qui nous reste à faire, je ne citerai qu'un chiffre à propos de l'intensité de l'effort de recherche — développement par rapport au produit intérieur brut dans les grandes sociétés industrielles. Les Etats-Unis consacrent 2,4 p. 100 de leur P.I.B. à la recherche-développement ; l'Allemagne y consacre 2,16 p. 100 tandis que la France n'y consacrait que 1,75 p. 100. Voilà un chiffre, parmi d'autres, qui montre l'ampleur de l'effort qui reste à faire pour assurer la compétitivité de notre industrie.

Le problème est non de compétitivité monétaire, mais de compétitivité tout court et de volonté de se battre sur les marchés. Je pense que nos entreprises ont cette volonté.

Le climat s'y prête-t-il? Ce sera le dernier point de mon exposé. Mais, auparavant, je voudrais dire deux mots de la protection sociale et des relations sociales dans l'entreprise.

Votre commission des finances a été très intéressée — mais elle est restée sur sa faim — par les perspectives ouvertes par un grand débat à l'Assemblée nationale et au Sénat sur la protection sociale, et je partage le sentiment qui a été évoqué par beaucoup d'entre vous, à savoir que ce débat peut être, comme la langue d'Esope, la meilleure ou la pire des choses.

Ce sera la pire des choses si vous avez à examiner un budget social présenté comme le budget de l'Etat et où il ne vous restera plus qu'à voter les recettes suffisantes pour équilibrer les comptes. Cela signifiera que les prélèvements obligatoires atteindront 50 p. 100 en 1990.

Ce sera la meilleure des choses si, dans ce livre blanc accompagné de données chiffrées, vous pouvez mesurer l'évolution respective des différents régimes de sécurité sociale, si vous avez à votre disposition les propositions des responsables de ces régimes. En effet, chacun d'eux est géré par des responsables, représentants des organisations patronales et représentants des organisations syndicales. Ce n'est pas au moment où l'on va élire directement les représentants aux caisses de cette responsabilité.

Par conséquent, dans le devenir des régimes de sécurité sociale, en dehors de l'attitude personnelle de chaque citoyen, sont engagées les responsabilités de l'Etat, du Parlement, qui doit gérer le revenu national et sa répartition, et des gérants des différents régimes.

Vous aurez, mesdames, messieurs les parlementaires, la possibilité de juger tout cela et ce sera à vous, à partir de là, de voir comment l'on peut maîtriser la dépense sociale, quel niveau de protection sociale vous souhaitez, quelles inégalités vous voulez corriger entre les différents régimes, comment il est possible de freiner la dépense et, ce faisant, d'alléger et les prélèvements obligatoires et le coût du travail.

En effet, comme l'a souligné le président Edgar Faure, il subsiste un problème parmi d'autres en ce qui concerne les charges des entreprises : c'est l'assiette des cotisations sociales. Cette question ne peut pas être traitée d'une manière légère. Elle ne peut pas l'être indépendamment de ce qu'a dit Mme Luc, de l'ensemble des charges des entreprises françaises.

Puis-je vous rappeler, entre parenthèses, qu'aujourd'hui le coût complet d'un travailleur, en France, est inférieur de 30 p. 100 à celui d'un travailleur en République fédérale d'Allemagne. Il faut le rappeler devant les aboiements de certains. Il n'y a pas d'autre mot.

M. Edgar Faure propose de faire jouer la T.V.A. Contrairement à ce que l'on dit, je ne suis pas opposé à un passage ou à un transfert de la cotisation sociale assise sur les salaires vers la T.V.A. Mais je me pose trois questions.

Premièrement, est-ce le bon moment de la faire et d'alourdir l'indice des prix au moment où nous essayons de convaincre les Français que nous pouvons gagner la bataille dans la lutte contre l'inflation?

Deuxièmement, la T.V.A. est un impôt indolore, valable du point de vue du commerce extérieur, mais injuste socialement...

M. Michel Dreyfus-Schmidt. Absolument !

M. Jacques Delors, ministre de l'économie, des finances et du budget. ... vu la manière dont il pèse sur les achats des uns et des autres. On peut, bien entendu, le moduler ; la question est ouverte.

Troisièmement — là je sais que je vais vous choquer à peu près tous — il n'y a pas de société à large progrès social sans un impôt direct sur le revenu, fort et frappant beaucoup de catégories, y compris vers le bas. Je n'ai pas vu un pays ayant réalisé de grandes avancées sociales sans que l'impôt direct soit payé par beaucoup de ménages à proportion de leurs revenus.

M. Edouard Bonnefous, président de la commission des finances. Ce n'est exact ni pour le Japon, ni pour les Etats-Unis !

M. Jacques Delors, ministre de l'économie, des finances et du budget. Le Japon est une autre société. C'est une économie duale, dans laquelle 60 p. 100 des travailleurs ne bénéficient

d'aucune protection et ont des salaires très bas. Quant aux Etats-Unis, il n'y existe pas de régime généralisé de protection sociale. On peut, bien entendu, revenir en arrière... (*Mouvements divers.*)

Voilà pour la protection sociale et le débat qui vous attend. J'en viens aux relations sociales et à la participation des travailleurs.

J'ai entendu des phrases vraiment très fortes contre les lois sur les nouveaux droits des travailleurs. Je ne sais pas si j'ai eu l'occasion de vous le dire, mais je l'ai fait à l'Assemblée nationale et chacun d'entre vous sait le nombre d'années que j'ai consacré à ces questions. Ce qui est en cause, dans les lois sur les nouveaux droits des travailleurs, ce n'est, après tout, que la mise à jour de la montre de la France sur les montres des principales sociétés industrielles.

De quoi s'agit-il ? Obligation de négocier chaque année des salaires, notamment. C'est ce qui se passe dans tous les pays développés.

De quoi s'agit-il ? De mieux informer les représentants des travailleurs sur le devenir des entreprises. Mais cela existe dans toutes les entreprises industrialisées.

La seule originalité consiste dans le droit d'expression des travailleurs. Permettez-moi de m'arrêter un instant sur ce point.

Actuellement, on négocie sur les modalités d'application de ce droit d'expression car la loi ne l'impose pas ; elle impose seulement l'obligation de négocier. On négocie dans 6 000 entreprises et, déjà, 600 accords sont signés.

Comment voudrait-on me faire croire que ce qui est vanté au Japon, avec les cercles de qualité, ou aux Etats-Unis...

M. Jean Chérioux. Cela n'a rien à voir !

M. Jacques Delors, ministre de l'économie, des finances et du budget. ... ou ailleurs ne peut l'être en France ! C'est une solution à la française.

Vous ne pouvez pas dire, ou alors je vous taxerai d'incompétence, que cela n'a rien à voir.

M. Jean Chérioux. J'étais le rapporteur du projet de loi. Je le connais donc très bien !

M. Jacques Delors, ministre de l'économie, des finances et du budget. Franchement, permettre aux travailleurs français de dire leur mot en présence des agents de maîtrise et des ingénieurs sur ce qu'ils pensent de la production, c'est la même chose à la française que les cercles de qualité. Il faut avoir un singulier parti pris pour conclure autrement ! Le travailleur français doit être traité comme il se doit...

M. Jean Chérioux. C'est une déclaration purement gratuite !

M. Jacques Delors, ministre de l'économie, des finances et du budget. Pas gratuite du tout ! Je connais ces problèmes mieux que vous. Ces questions-là, je les ai vécues en tant que syndicaliste. Je sais de quoi je parle !

Comment se fait-il que notre pays n'ait pas eu la compétitivité à laquelle il aurait pu prétendre sinon parce que l'on disait : des millions de salariés : « Travaille et tais-toi ! » ; ce n'est pas concevable ! (*Applaudissements sur les travées socialistes et communistes.*)

Il ne peut y avoir de progrès économique sans progrès social.

J'en viens maintenant à la question posée par votre rapporteur général et par d'autres : « Ce mal qui nous ronge en profondeur », a dit quel'un.

Je reviens à mon exposé de ce matin. Certains faits sont incontournables ; il faut les regarder en face. C'était le sens de mon intervention ; tel était du moins le sens que je voulais lui donner.

La volonté politique peut aider puissamment, mais à condition de ne pas ignorer les enseignements du passé, de ne pas négliger ce qui se passe à l'extérieur, de stimuler les énergies et de se donner le temps de l'effort et de la patience.

Là est engagée, je le reconnais, la responsabilité du Gouvernement. Dans toutes nos démocraties, les élections jouent à trois ou quatre points de différence, mais l'honneur et le devoir de ceux qui sont élus pour diriger le Gouvernement, c'est de rassembler le maximum de citoyens au-delà de leur vote, et cela c'est notre responsabilité. Si nous n'assumions pas les mesures techniques que nous prendrions n'auraient aucun

effet. Il faut rassembler, il faut comprendre tous ceux qui ne pensent pas comme vous, qui déposent un autre bulletin de vote dans l'urne, mais qui sont à leur manière, et souvent dans une mesure très importante, des créateurs qui contribuent à la prospérité nationale.

De ce point de vue, je crois qu'il y a devant nous trois éléments sur lesquels nous n'avons pas encore apporté de solution suffisante.

Le premier, souligné par M. Taittinger, est que nous devons mettre en place un vrai marché du travail. Il n'y a pas d'antagonisme, comme je l'ai dit ce matin, entre inflation et chômage. L'inflation engendre le chômage, mais notre société est, comme toutes les autres sociétés européennes, menacées par une sorte de désintéressement à l'égard du travail, lequel est encouragé par le chômage.

Il faut une politique active du marché du travail, et, en ce domaine, comme l'a dit le président Edgar Faure, l'initiative régionale doit jouer un rôle. On doit se pencher sur les bassins d'emplois. Il est scandaleux qu'aujourd'hui, avec les moyens dont la France dispose, lorsqu'un entrepreneur cherche un ouvrier ou un travailleur qualifié, il ne le trouve pas. J'y insiste, c'est scandaleux car, quand une personne veut acheter un logement, elle entre dans un établissement de crédit où on lui donne tous les renseignements. Celle qui s'adresse au marché du travail, par exemple parce qu'elle est au chômage, ne trouve pas les mêmes services. Or, une politique active du marché du travail est aussi importante dans la lutte contre l'inflation et la bataille pour la compétitivité qu'une politique monétaire et une politique budgétaire. Je l'ai dit en commission des finances et je le répète ici : la France a quinze ans de retard sur les pays étrangers les plus avancés dans ce domaine. Ce n'est pas possible !

Personnellement, je proposerai au Gouvernement de se référer à toutes les mesures réglementaires qui entourent le marché du travail et de donner à ce dernier plus de flexibilité dans le respect des droits des travailleurs. C'est uniquement de cette manière que nous pourrions, même sans croissance, diminuer le nombre de chômeurs.

On parle aussi de la démotivation des cadres. C'est vrai, et les mesures que je suis obligé de prendre, je le reconnais, peuvent accroître cette démotivation. Par conséquent, il est de la responsabilité du Gouvernement, il est de ma responsabilité, de mieux comprendre aujourd'hui le personnel d'encadrement, de mieux comprendre les jeunes qui vont sortir des écoles de commerce ou des écoles d'ingénieurs et de leur donner, comme l'avaient leurs aînés, le goût de la promotion, du travail, de l'aventure industrielle, de la guerre économique. Cela reste à faire, c'est vrai.

Mais ce n'est pas simplement à cause de l'existence d'un Gouvernement de gauche. Regardez au-delà du Rhin comment réagit une grande partie de la jeunesse, qui tourne le dos à l'aventure technologique, qui tourne le dos à l'industrie. Il s'agit donc d'un problème de génération, mais il faut que la France le résolve, et le Gouvernement a sa part de responsabilité dans ce domaine.

Tout est en cause. La possibilité pour un cadre de jouer son rôle dans l'entreprise, d'exercer son commandement, d'être informé, de ne pas être considéré comme une quantité négligeable ou comme un bouc émissaire. Tout compte, y compris la possibilité de gagner sa vie correctement en fonction du travail que l'on accomplit. Tout compte, y compris la considération que l'on a. Tout compte, y compris le sentiment qu'a le cadre salarié qu'à niveau d'études égal il paie davantage d'impôts que le non-salarié. Tous ces éléments sont de la responsabilité du Gouvernement, et, pour ma modeste part, je m'y attaquerais afin que les cadres aient confiance dans l'avenir de leur pays, quel que soit leur âge, et qu'ils ne détèlent pas, car ce n'est pas au plus fort de la guerre économique qu'il faut poser le sac sur le bord de la route.

Voilà donc deux questions très importantes à l'origine, je crois, de votre inquiétude.

Notre pays et le Gouvernement sont-ils encore capables du sursaut nécessaire, indispensable quelle que soit l'orientation politique, compte tenu de l'état du monde ?

Une politique active du marché du travail, une remotivation des cadres et, enfin, la rigueur, pour quoi faire ?

Tout à l'heure un sénateur de l'opposition a dit : « Quand je me promène dans la rue, j'entends : « Nous sommes prêts à faire un effort, mais si c'est pour gâcher, si cela ne sert à rien... », il a ajouté : « C'est une remarque de bon sens », et il avait raison.

Il nous reste à démontrer, au Gouvernement, que cette rigueur, que cet effort ne seront pas inutiles et qu'ils auront des résultats, qu'à partir du mois de septembre l'inflation et le déficit du commerce extérieur diminueront, que les cadres et les travailleurs pourront s'entendre au sein de l'entreprise, que cela vaut la peine de se battre pour la « Maison France ».

Il est des périodes où l'effort est facilité par l'environnement économique et le climat psychologique. Ce fut le cas dans les années cinquante et soixante. Certains se le rappellent. Nous avons beaucoup travaillé et nos mentalités ont évolué, mais certains facteurs étaient favorables. La croissance était partout présente, le climat s'y prêtait.

Ce n'est pas le cas aujourd'hui et c'est sans doute ce qui doit nous stimuler face à un environnement redoutable, face à la guerre économique et dans un climat psychologique qui hésite, où la nation doute de l'homme. La responsabilité de tous ceux qui exercent en France un mandat quel qu'il soit est de contribuer, dans le respect de nos différences, à faire en sorte que notre pays garde son rang dans le monde et même gagne un rang meilleur afin de faire entendre partout sa voix et de pouvoir assurer à tous les Français une vie digne dans le progrès social.

Mesdames, messieurs, je vous remercie de votre attention. *(Applaudissements sur les travées socialistes et communistes.)*

M. Edouard Bonnefous, président de la commission. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le président de la commission.

M. Edouard Bonnefous, président de la commission. Monsieur le ministre, j'avais l'intention d'intervenir dans ce débat mais j'y renonce étant donné l'heure tardive.

Je vous poserai simplement deux questions. La première concerne les grands projets qui ont été annoncés ces derniers temps et qui vont représenter des investissements considérables. Je n'en cite que quelques-uns : l'opéra de la Bastille, le musée des sciences et techniques, le parc de La Villette, le déplacement du ministère des finances, l'institut du monde arabe, le musée d'Orsay, l'exposition universelle de 1989. On nous a dit, au conseil régional de l'Île-de-France, qu'il fallait déjà prévoir 5 milliards de francs pour les transports de l'exposition universelle. Pour financer le T. G. V. atlantique, le chiffre de 12 milliards de francs a été avancé.

Une question doit vous être posée dès maintenant à ce sujet car le danger commence en fait dès les premiers engagements de crédits. Par la suite, il est trop tard et il est de ce fait impossible de revenir en arrière. Reporter à plus tard ce qui a été prévu pour une date fixée est généralement hors de question.

Je ne veux pas me prononcer sur l'utilité de ces opérations importantes, mais je m'interroge sur l'opportunité de les entreprendre dès maintenant.

Ma question est donc la suivante : à quel rythme entendez-vous poursuivre de telles opérations ?

Ma seconde observation fait suite à la question que je vous avais posée en commission des finances. Je vous avais dit, lors de votre audition : « Faites attention au très important transfert de francs réalisé par les travailleurs immigrés. » Vous m'avez répondu que, d'après vos renseignements, il s'agissait d'un mois de salaire par travailleur et par an. Je pense qu'une étude plus rigoureuse serait nécessaire.

M. Anicet Le Pors, alors qu'il n'était pas parlementaire — il faisait partie du ministère des finances — a fait une étude très remarquable, que j'ai déjà citée dans un article, relative aux effets de l'immigration sur certains aspects du développement économique et social. Il avait calculé que la part de devises effectivement transférées par un travailleur immigré s'élevait à 24,4 p. 100 du salaire perçu.

Le calcul que je viens de faire faire démontre que la totalité des sorties de devises de cette nature a atteint, rien que pour 1981, 14 800 millions de francs. Si vous faites faire une étude en tenant compte du chiffre de la population active immigrée, vous pourrez constater ce que représentent à peu près ces sorties de devises.

Il n'est pas dans mes intentions de vous demander une réponse immédiate ; je souhaite qu'une étude soit faite. Mais vous reconnaîtrez qu'au moment où l'on interdit aux Français, individuellement, de sortir de France et surtout au moment où l'on veut

restreindre nos achats à l'étranger, la question mérite sans doute d'être posée et je vous demande de faire procéder à cette étude par vos services.

M. Jacques Delors, ministre de l'économie, des finances et du budget. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Jacques Delors, ministre de l'économie, des finances et du budget. Monsieur Bonnefous, votre première question portait sur les « grandes opérations » ; certaines d'entre elles seront étalées et le déclenchement d'autres sera retardé pour être en cohérence avec l'effort de rigueur demandé à l'ensemble de la nation.

M. Edouard Bonnefous, président de la commission. Je vous remercie.

M. Jacques Delors, ministre de l'économie, des finances et du budget. S'agissant de la seconde question, une étude sera entreprise sur l'impact purement financier de la présence des travailleurs immigrés en France.

Dois-je rappeler cependant que, dans les années 1960, lorsque j'étais au commissariat du Plan, j'avais été l'un des premiers à souligner combien l'absence de revalorisation de la condition ouvrière nous amènerait à avoir recours de plus en plus à des travailleurs immigrés, si bien que, malheureusement, je ne suis pas étonné de l'évolution des choses.

Mais c'est une réflexion qui ne doit pas empêcher de faire l'étude financière que vous avez demandée, qui sera entreprise et dont je vous communiquerai les résultats. *(Applaudissements sur les travées socialistes.)*

M. Edouard Bonnefous, président de la commission. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le président de la commission.

M. Edouard Bonnefous, président de la commission. Je ne voudrais pas, monsieur le ministre, que vous vous mépreniez sur mon intervention : elle est financière. Si elle était politique, je serais venu m'en entretenir avec vous dans le privé. Financièrement, je crois que ce travail a besoin d'être fait. Vous avez dû être mal informé. Le travail auquel j'ai fait allusion a été fait par M. Anicet Le Pors qui a d'ailleurs été un membre compétent de la commission des finances du Sénat. J'ai fait contrôler les chiffres qui ont été donnés, je les crois irréfutables.

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

La discussion générale est close.

Mes chers collègues, au cas où — c'est une simple hypothèse — les deux articles du projet de loi seraient repoussés, il n'y aurait pas d'explications de vote sur l'ensemble. Par conséquent, ceux de nos collègues qui souhaitent expliquer leur vote doivent, je le leur conseille, se faire inscrire sur l'article premier.

Nous passons à la discussion des articles.

Article 1^{er}.

M. le président. « Art. 1^{er}. — Le Gouvernement est autorisé à prendre par ordonnances, dans le délai d'un mois à compter de la date de promulgation de la présente loi et dans les conditions prévues à l'article 38 de la Constitution, les mesures nécessaires pour rétablir l'équilibre du commerce extérieur, contenir le déficit des finances publiques, contribuer au financement des régimes de sécurité sociale et continuer à ralentir le rythme de l'inflation, tout en poursuivant la lutte contre le chômage.

« Ces mesures comprendront :

« 1^o Le financement par l'épargne des actions engagées par l'Etat en faveur du développement industriel et du soutien de l'emploi, par l'émission d'un emprunt obligatoire souscrit par les redevables de l'impôt sur les grandes fortunes ainsi que par les contribuables à l'impôt sur le revenu, compte tenu de leur niveau d'imposition ;

« 2^o L'institution d'une contribution sur les revenus des personnes physiques versée à un établissement public chargé de contribuer au financement des régimes de sécurité sociale ; à cette occasion, les modalités de paiement et les dates d'exigibilité de l'impôt sur le revenu dû au titre des revenus de 1982 ainsi que la date d'application de la majoration prévue à l'article 1761 du code général des impôts pourront être modifiées ;

« 3° La modification du tarif de la taxe intérieure de consommation sur les produits pétroliers et assimilés visés au tableau B annexé à l'article 265 du code des douanes pour tenir compte des variations du prix des produits importés, et la modification des dispositions de l'article 26 de la loi n° 83-25 du 19 janvier 1983 relatives au tabac. »

La parole est à M. Pelletier.

M. Jacques Pelletier. Monsieur le président, étant à Bruxelles cet après-midi avec certains des collègues de mon groupe, je n'ai pas pu intervenir dans ce débat comme je le souhaitais. J'ai donc demandé à expliquer mon vote et celui de mes amis car je manquerais à ma foi dans la compétence du Parlement et dans l'enrichissement des projets de loi par ses travaux si je ne disais pas mon profond désaccord avec une procédure qui abaisse la représentation nationale.

Au cours de ma vie parlementaire, je n'ai jamais voté un projet d'habilitation. C'est une question de principe et je ne changerai pas d'attitude aujourd'hui.

Sur le fond, s'il s'était agi d'établir un authentique plan de redressement dont nous aurions eu à discuter toutes les mesures, mon vote aurait probablement été différent et nous nous serions mobilisés nombreux derrière vous, monsieur le ministre. Mais le seul espoir que nous puissions avoir aujourd'hui est que ces mesures ne feront pas empirer le mal.

En effet, l'heure est-elle à la déflation alors que certaines économies occidentales connaissent une petite amorce de reprise ? Les résultats de la production industrielle américaine pour le mois de mars viennent encore de l'attester. Déflation à contretemps ? On peut le craindre puisqu'il s'agit bien d'une ponction sur les revenus des salariés.

Cette politique de prélèvement sur la consommation aurait pu recevoir notre adhésion si elle s'était accompagnée d'un volet industriel. La soudaineté de sa révélation aurait pu faire croire à un plan bien construit, bien élaboré, à un ensemble cohérent. Il n'en est rien.

L'important n'est pas de se livrer à des incantations sur la guerre économique et la nécessité de doper les entreprises ; la volonté passe par un regard sans fard sur la réalité.

La première constatation sur l'ampleur du déficit commercial concerne l'importation de nos industries de consommation, qui ne cesse de se creuser. Nous savons, à cet égard, que la clé du redressement passe par une meilleure liaison, une solidarité entre la distribution et l'industrie.

La distribution moderne est largement responsable des grands courants d'importation ; elle fait ses marges sur les importations. Plus son chiffre d'affaires global est contracté, plus sa propension à importer s'accroît pour maintenir ses marges.

Cette vérité, il semblerait que vous vous la cachiez sous prétexte d'une prétendue aide à la lutte contre l'inflation.

Dans certains domaines, pourtant, vous étiez sur le bon chemin en 1981 et 1982. Je pense notamment à l'industrie de la chaussure où un accord producteurs-distributeurs réussit à stabiliser les importations à la satisfaction des intéressés.

Il ne s'agit pas, bien sûr, de concevoir partout ce type de rapports. Mais vous disposez, monsieur le ministre, d'une palette de moyens pour exercer les pressions qui s'imposent. Faute d'en user, vous vous trouverez, peut-être, contraint de passer à une mesure extrême : le dépôt préalable sur les importations. Cette mesure risquerait d'entraîner des réactions en chaîne chez nos partenaires.

Une deuxième constatation à propos du commerce extérieur est l'absence d'aide pour la promotion du commerce courant, si l'on excepte des mécanismes limités, comme le Codex, l'assurance prospection, ou l'action quelquefois motrice de l'administration, comme l'exposition Bloomingdale's.

Alors que, pour les grands contrats d'équipement, nous disposons de procédures efficaces, nos entreprises de biens de consommation — essentiellement des P.M.E. — sont livrées à elles-mêmes et ne peuvent, le plus souvent, réussir que des coups sans lendemain, alors que toute exportation stable requiert une présence dans la durée.

Nos entreprises innoveront : elles sont présentes dans la compétition mais se battent à armes souvent inégales. Il n'est que temps d'apporter une réponse d'ampleur à ce problème plutôt que de nommer un « monsieur commerce extérieur » qui ressemble fort à un gadget.

Une autre évidence, à propos de la compétitivité de nos entreprises, est qu'elles croulent sous les charges : trente-neuf heures, cinquième semaine, c'était plus que n'en pouvaient supporter nos industries de main-d'œuvre quand, dans le même temps, certains de nos concurrents, y compris dans la Communauté, pratiquent l'économie souterraine.

Il aurait fallu, pour la diminution du temps de travail, procéder par branches. Certaines industries en continu pouvaient supporter une réduction importante, même très importante, de la durée du travail, d'autres ne le pouvaient pas ou le pouvaient très difficilement.

La volonté de tout décréter, le goût de l'uniformité, l'absence d'empirisme ont conduit à l'erreur et ont interdit à de nombreuses entreprises d'aller plus avant dans la compétition et la bataille de l'exportation.

Vous avez péché par un certain dogmatisme. Ne décrétez plus de grandes choses si vous ne vous en donnez pas les moyens. Si votre politique est celle « d'un pas en avant, puis de deux pas en arrière », gardez-vous des déclarations tonitruantes !

Vous avez cédé en partie à la protestation unanime des usagers devant les limitations au droit de voyager. Pourquoi donc cette provocation initiale ?

Vous aviez souhaité marquer un pas fort et symbolique avec Poitiers. Vous levez Poitiers alors que vous n'avez pratiquement rien obtenu, sinon une vague promesse d'autolimitation de la part des Japonais. Mais vous n'avez que mollement mis à profit cette période pour susciter une industrie européenne des magnétoscopes. Je pense à la triste issue de l'affaire Thomson-Grundig qui donne l'impression qu'au mieux on a livré un baroud d'honneur et qu'au pire chacun est retourné à ses arrières-pensées.

Brutalité puis reculade ! Hardiesse verbale puis excès de timidité !

L'industrie dont vous souhaitez qu'elle devienne le fer de lance de notre renouveau ne saurait s'accommoder d'une telle démarche. Il faut tracer un cadre précis et s'y tenir sans faire mine d'innover et de rénover, en se pliant soudain à la loi du marché souvent figé sur l'instant. Les libéraux eux-mêmes n'ont pas une confiance absolue et résignée dans le marché.

Il faut anticiper sur l'avenir, travailler pour le moyen terme, donner des raisons de vouloir et d'espérer. Nous ne trouvons pas grand-chose de tout cela dans vos mesures.

Dans le vote qui va être émis, mes collègues radicaux de gauche suivront logiquement le Gouvernement ; les autres, hostiles à ce projet de loi autorisant le Gouvernement à prendre des ordonnances, sur la forme comme sur le fond, émettront un vote défavorable. (*Applaudissements sur les travées de la gauche démocratique et du R. P. R.*)

M. le président. La parole est à M. Chérioux.

M. Jean Chérioux. Monsieur le président, je tiens à préciser qu'il s'agit d'une explication de vote sur l'ensemble du texte, comme vous nous avez invités à le faire.

M. le président. Elle remplace l'explication de vote sur l'ensemble du projet de loi.

M. Jean Chérioux. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, nous voici donc au terme d'un débat de politique économique, le troisième depuis l'arrivée au pouvoir de votre majorité, monsieur le ministre, et nous avons, cette fois-ci, peut-être encore plus qu'auparavant, le sentiment de l'impuissance du Gouvernement face aux événements. Un peu à l'image d'un bateau désarmé dans la tempête, vous semblez subir la bourrasque au lieu de l'affronter et vous laissez porter par la lame de fond plutôt que de maîtriser le gouvernail.

M. Michel Maurice-Bokanowski et M. Christian Poncelet sont intervenus dans ce débat au nom de mon groupe, ils ont souligné les faiblesses, les carences et les incohérences de votre politique. Ils ont attiré votre attention sur l'absence totale de dispositions permettant d'attaquer à la racine le mal qui ronge notre économie et qui provoque l'affaiblissement de notre appareil de production.

Ils ont dénoncé le danger qu'il y a à rejeter toute la responsabilité de notre déficit commercial sur un prétendu engouement pour les produits étrangers alors qu'il ne s'agit, hélas, en fait, que de la concrétisation des difficultés de plus en plus grandes que rencontrent nos entreprises pour faire face à la concurrence étrangère. Et de cela, vous êtes responsables, monsieur le ministre et le Gouvernement auquel vous appartenez.

Mes collègues de groupe se sont alarmés des effets néfastes que les mesures proposées ne manqueront pas d'avoir. Ils vous ont montré que votre plan — certes, il ne s'agit pas d'un plan mais d'un ensemble de mesures — provoquera inévitablement, en déprimant la consommation intérieure, une recrudescence du chômage.

Enfin, ils vous ont fait part de leur crainte de vous voir conduire une politique économique qui soit en permanence en porte-à-faux avec celle de nos partenaires les plus proches : vous pratiquiez la relance économique lorsque ceux-ci avaient accepté les dures contraintes de la rigueur et voilà que vous optez maintenant pour l'austérité alors qu'apparaissent certains signes avant-coureurs d'une amélioration de la conjoncture aux Etats-Unis, en Allemagne et en Grande-Bretagne. Ne craignez-vous pas, monsieur le ministre, en vous singularisant ainsi, d'agir à contre-temps ?

En réponse à toutes ces mises en garde, nous n'avons entendu aucune parole susceptible de nous rassurer. Bien au contraire, vous vous enfermez dans vos certitudes, ce qui ne fait que renforcer notre inquiétude.

Il semble, monsieur le ministre, que vous n'avez entendu ni nos critiques, ni nos avertissements, ni nos conseils, ni nos suggestions.

Et puis, comment accorder la moindre crédibilité à un train de mesures qui se situe exactement à l'opposé de la politique que vous nous demandiez de voter il y a deux ans et que vous justifiiez alors en la présentant comme une politique de progrès et de prospérité ?

Que de temps perdu, que d'argent gâché, que d'occasions manquées, quel gâchis économique !

J'ajouterai enfin que lorsqu'un gouvernement entend faire appel au consensus des Français, il lui faut tout d'abord cesser de traiter plus de la moitié d'entre eux comme des adversaires, comme des ennemis de classe, voire parfois comme des factieux.

C'est donc votre attitude, aussi bien que votre politique, qui conduit mon groupe à s'opposer aux mesures financières que vous nous soumettez et à voter contre ce projet de loi d'habilitation. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R.*)

M. André Méric. Et voilà !

M. le président. La parole est à M. Hoeffel.

M. Daniel Hoeffel. Les mesures que nous propose le Gouvernement se situent dans un contexte caractérisé par l'inquiétude et par une grave crise de confiance.

Nous ne contestons pas la nécessité d'un certain nombre de ces mesures ; en effet, nous ne pouvons pas ne pas tenir compte de l'environnement international et, en particulier, de la politique menée par nos partenaires européens, car nous avons la volonté de maintenir la France dans l'Europe.

Mais nous ne pouvons pas oublier non plus, en cet instant, que les mesures proposées sont à l'opposé de la politique menée depuis dix-huit mois et à l'opposé des orientations que le Gouvernement a définies et mises en œuvre jusqu'à présent.

C'est finalement ce dernier élément qui nous paraît déterminant et qui fait que le groupe de l'U.C.D.P. votera contre les mesures préconisées. (*Applaudissements sur les travées de l'U.C.D.P., de l'U.R.E.I. et du R.P.R.*)

M. le président. La parole est à M. Duffaut.

M. Henri Duffaut. Monsieur le président, je voudrais tout d'abord rendre hommage à M. Delors, ministre de l'économie, des finances et du budget. A deux reprises aujourd'hui, il s'est exprimé avec beaucoup de courage, avec une grande franchise et une grande probité intellectuelle, à laquelle, je pense, tous les sénateurs ont été sensibles. (*Applaudissements sur les travées socialistes et communistes.*)

M. Etienne Dailly. C'est vrai !

M. Henri Duffaut. C'est pourquoi je regrette que, dans le ton de certaines explications de vote, nous ayons pu déceler une part de polémique, qui ne correspond ni à la dignité ni à la hauteur de ce débat.

Je dois d'ailleurs dire que si nous avons entendu des critiques de la politique gouvernementale, aucune proposition, aucune suggestion n'ont été présentées. Le dialogue était pourtant largement ouvert et, sans aucun doute, le Gouvernement était disposé à écouter toute proposition.

J'ai même été surpris d'entendre dire que parce que la politique du Gouvernement aurait été mauvaise voilà dix-huit mois et que les mesures proposées aujourd'hui modifieraient cette politique, ce serait précisément le motif qui conduirait à voter contre les propositions du Gouvernement.

Quels sont les objectifs du Gouvernement ? C'est la poursuite de la lutte contre le chômage, c'est la stabilité des prix, c'est le rétablissement des grands équilibres. A cet effet, le Gouvernement propose les mesures appropriées. Il a fait justice du reproche qu'on lui adresse d'un prétendu désintérêt à l'égard des entreprises françaises par les efforts qui sont faits pour réanimer leur activité.

Je voudrais toutefois faire observer que toutes ces entreprises ne sont pas dans une situation désastreuse. Nous sommes à l'époque des bilans, des rapports des conseils d'administration et nous pouvons lire — heureusement, et je m'en félicite — que beaucoup d'entreprises françaises connaissent des résultats extrêmement satisfaisants en ce qui concerne leurs bénéfices ; je ne parlerai pas de leurs distributions puisque celles qu'elles pourraient effectuer sont précisément limitées par les dispositions légales qui sont intervenues l'année dernière, car, pour certaines entreprises, les dividendes peuvent être majorés dans des proportions considérables.

Il est par conséquent faux de dire que l'entreprise française est en pleine décadence et, là encore, monsieur le ministre, vous avez eu raison de déclarer que l'on devait conserver une certaine mesure.

Pour ces motifs, notre groupe, je le confirme, apportera son entier soutien au Gouvernement, en félicitant encore une fois M. le ministre de l'économie, des finances et du budget de la qualité de sa prestation et du courage qu'il a montré tout au long de ce débat. (*Applaudissements sur les travées socialistes et communistes.*)

M. le président. La parole est à M. Dailly.

M. Etienne Dailly. Monsieur le président, après avoir entendu M. Pelletier, je me proposais de renoncer à toute explication de vote, mais l'intervention de M. Duffaut me conduit à présenter quelques observations.

D'abord, je voudrais m'associer aux propos élogieux qu'il a tenus concernant M. le ministre de l'économie et des finances, la loyauté dont il fait preuve devant nous depuis ce matin, la franchise qui a présidé à toutes ses explications et — disons-le — son courage. Car, nous le voyons bien, depuis longtemps il est seul, isolé dans le Gouvernement — en dépit de la solidarité gouvernementale qui existe ou est réputée exister. Chacun a pu remarquer qu'aujourd'hui personne n'est venu l'épauler au banc du Gouvernement, même pas les ministres qui vont être les bénéficiaires de ces mesures, notamment M. Bérégovoy. Eh oui ! notons-le au passage ! C'est une raison de plus pour s'associer à l'égard de M. Delors aux propos élogieux tenus par M. Duffaut.

Cela dit, l'honorable M. Duffaut nous a déclaré, se tournant vers les membres du Sénat qui sont actuellement membres de l'opposition : « Je n'ai entendu de votre part aucune proposition constructive ». Excusez-moi, monsieur Duffaut, j'ai le sentiment que MM. Fourcade, Monory et Poncelet vous en ont fait quelques-unes, n'est-il pas vrai ?

Mais n'en auraient-ils point formulé, personne d'entre nous n'en aurait-il point fait que cela ne vous donnerait pas le droit de nous le reprocher. Car ce n'est tout de même pas à nous d'aller vous suggérer les mesures qu'il faudrait prendre pour sortir du marasme dans lequel votre politique nous a plongés.

Il ne faut certes pas oublier — on l'a dit, je le répète, mieux : je m'associe à ces propos — que tout n'est pas mauvais dans ce qui a été fait et que bien des mesures sociales étaient sinon nécessaires, du moins souhaitables. Mais ce qui est détestable, c'est le calendrier qui a été adopté. Et d'ailleurs, nous n'avons pas le sentiment d'être à cet égard en opposition avec M. le ministre, car nous avons entendu et lu les déclarations qu'il n'a cessé de faire à ce sujet, et depuis de nombreux mois. Nous avons bien compris son combat pour tenter d'aboutir à un calendrier un peu plus raisonnable, un calendrier qui rende toutes ces mesures, qui, en elles-mêmes, étaient souhaitables — et vous comprenez que ce n'est pas un radical qui ne va pas les trouver souhaitables — acceptables aux plans économique et financier.

M. Stirn, dont je désapprouve fondamentalement la singulière démarche, actuellement tout au moins — je vous en fais confiance, mais vous ne le direz à personne ! (*Sourires.*) — a eu néanmoins un mot heureux ces temps derniers, que je me permets de lui emprunter. Il a dit que ceux qu'il pensait, et pense toujours, rassembler dans son nouveau centre gauche, — on verra ce qu'il en sera ! — entendent pratiquer « la gauche

du possible ». Eh bien ! nous aussi, nous voulons pratiquer la gauche du possible, et c'est bien parce que la majorité et son Gouvernement ont pratiqué la gauche de l'impossible que nous nous trouvons dans le drame économique et financier où nous nous trouvons.

Alors, monsieur Duffaut, souffrez que ce soit le Gouvernement qui, après nous y avoir placés, nous propose, lui, les mesures qu'il entend mettre en œuvre pour nous en sortir et n'attendez pas de nous que nous ménagions la sortie. Qu'il s'en arrange tout seul !

Ce que nous aurions voulu, monsieur le ministre, c'est pouvoir examiner les mesures que vous comptez prendre, et une par une, au lieu de vous donner un chèque en blanc.

Je ne reviens pas sur le fond, mais je voudrais récuser fermement la procédure. M. Edgar Faure a notamment déclaré à la tribune, tout à l'heure : « J'ai donné le droit de légiférer par ordonnances aux gouvernements du général de Gaulle, je ne vois pas pourquoi je ne vous l'accorderai pas à vous. » Il y a une très grosse différence, une énorme différence entre le président Edgar Faure et moi : il a une belle carrière ministérielle derrière lui, ce qui n'est pas mon cas, et, malheureusement, je suis sans doute un peu trop âgé pour en avoir une devant moi.

Plusieurs sénateurs. Oh !

M. Etienne Dailly. Oui, c'est une très grosse différence entre nous.

M. Henri Duffaut. Vous faites preuve de beaucoup de modestie !

M. Etienne Dailly. Mais dans le débat qui nous occupe, la grande différence qui existe entre nous, c'est que, moi, je n'ai jamais encore accordé le droit de légiférer par ordonnances à personne, sauf une fois, et je m'en expliquerai.

Oui, mes chers collègues, j'ai siégé ici pendant treize ans dans l'opposition — mes collègues anciens s'en souviennent bien — de 1959 à 1972 ; j'ai ensuite siégé pendant neuf ans dans la majorité, de 1972 à 1981 ; et me revoilà dans l'opposition. Eh bien ! que ce soit dans la majorité ou dans l'opposition, je n'ai jamais accepté d'autoriser le Gouvernement à légiférer par ordonnances.

On nous l'a demandé dix-sept fois, mes chers collègues ; vous vous en souvenez peut-être : Debré, trois fois, Pompidou, cinq fois, Chaban-Delmas, une fois, Chirac, deux fois, Barre, quatre fois — mais, lui, deux fois pour Mayotte, une fois pour les Afars et les Issas et une fois pour les Nouvelles-Hébrides. Et puis M. Mauroy nous l'a déjà demandé deux fois. Cela fait bien dix-sept fois. Aujourd'hui, c'est la dix-huitième.

Oui, M. Mauroy nous a déjà sollicité une fois pour des mesures sociales ; dix-huit ordonnances ont ainsi été publiées sans avoir été délibérées par personne, et qui sont pour beaucoup dans ce calendrier mal organisé et trop hâtif qui est à l'origine de nos difficultés actuelles. On nous demande, en effet, d'autoriser le Gouvernement à prendre des ordonnances — pour ceux qui l'y autoriseront — pour réparer les méfaits des ordonnances qu'il a préalablement été autorisé à prendre !

Je n'ai accordé cette autorisation qu'une fois à M. Debré parce qu'il s'agissait de lutter contre des fléaux sociaux, à savoir le cancer, la tuberculose, les maladies cardio-vasculaires, l'alcoolisme, la prostitution, etc. C'est la seule fois que j'ai dérogé à ma règle. Souffrez que ce soir j'y reste inébranlablement fidèle.

Je m'explique sur ma position. Si je n'accepte pas de déléguer les pouvoirs du Parlement, c'est parce que je n'ai pas été envoyé ici — je parle pour moi, je ne veux vexer personne et en aucun cas ceux qui ne feront pas comme moi ; j'ai trop de respect pour tous mes collègues — je n'ai donc, dis-je, pas été envoyé ici pour déléguer mes pouvoirs législatifs, surtout dans le cadre d'une Constitution où le Gouvernement est armé vis-à-vis du Parlement comme jamais aucun ne l'a été : article 28 concernant les sessions ; article 48, qui permet au Gouvernement de régler à sa guise l'ordre du jour prioritaire ; article 34, qui définit ce qui est du domaine de la loi et article 37, qui définit ce qui est du domaine du règlement ; article 40, qui traite de l'irrecevabilité des amendements de dépenses ; article 41, qui a trait à l'irrecevabilité des amendements à caractère réglementaire ; article 44, qui a trait au vote bloqué ;

article 49, qui est relatif à la responsabilité que le Gouvernement peut engager sur un texte, ce qui permet de le faire adopter sans que l'on ait à le voter ; ce sont autant de dispositions qui font que les gouvernements, sous la V^e République, sont armés comme jamais aucun gouvernement ne l'a été. M. Clemenceau n'a jamais utilisé le décret-loi. Et en 1936, M. Léon Blum n'a jamais fait appel aux décrets-lois, ce qui ne l'a pas empêché de faire tout délibérer et voter par le Parlement en quinze jours.

Qu'on ne vienne pas nous dire aujourd'hui qu'on ne pourrait pas en faire autant.

En vérité, on nous demande, d'une part, de déléguer nos pouvoirs et, d'autre part, de les abdiquer. Et pour nous, l'opposition, cette abdication est grave. Je m'explique : lorsqu'on a révisé la loi sur le Conseil constitutionnel, c'était précisément pour donner à l'opposition — et singulièrement à l'opposition sénatoriale puisque le Gouvernement peut, en vertu de l'article 45, demander à l'Assemblée nationale de se prononcer en dernier ressort — le droit au moins de faire appel devant le Conseil constitutionnel, non pas sur le fond, mais sur la conformité d'un texte ou d'une disposition à la Constitution. Aujourd'hui, en déléguant leurs pouvoirs, ceux qui les délégueront, ils abdiqueront celui du recours au Conseil constitutionnel parce que les ordonnances ne sont pas de son domaine, mais de celui du Conseil d'Etat. Ce n'est qu'au moment précis où elles prendront la forme législative, c'est-à-dire après le dépôt de la loi de ratification, qu'ils pourraient peut-être — mais il sera trop tard, car elles seront appliquées depuis longtemps — intervenir devant le Conseil constitutionnel, mais avec effet en quelque sorte rétroactif, ce qui fait qu'il n'est pas du tout prouvé que ce serait possible.

Alors, voyez-vous, c'est une question de principe chez moi. Je demande à M. le ministre de l'économie de le comprendre.

Ah ! si l'on avait voté sur les mesures qu'il proposait, je me serais abstenu. Je l'aurais fait parce que le Gouvernement, sa politique, la politique de sa majorité nous ont placés là où nous nous trouvons, parce qu'il est inutile de pleurer, comme disent les Anglais, sur le lait répandu, parce que personne ne peut souhaiter que la monnaie s'enfonce, que le chômage augmente, parce que personne ne peut souhaiter que ce pays ne se redresse pas. Le Gouvernement croit à son programme et, bien que moi, je n'y croie pas, je me serais abstenu. Oui, je lui aurais donné sa chance, je l'aurais laissé faire et je me serais à cet effet abstenu sur toutes les dispositions du texte.

Mais, à partir du moment où nous retombons dans ce problème que j'ai déjà connu dix-sept fois, que ce soit sous des gouvernements que je combattais ou sous des gouvernements que je soutenais, je demeure fidèle à ma position de principe : je n'accepte ni de déléguer des pouvoirs, ni de les abdiquer.

D'ailleurs, chacun a bien compris — et c'est par là que je vais conclure — qu'il s'agit aujourd'hui, comme d'ailleurs hier, d'obtenir simplement le droit d'utiliser une procédure destinée — pardonnez-moi, mes chers collègues, mais c'est vrai — à contraindre la majorité à l'obéissance et à la soumission.

Ce que je dis — et ce n'est pas nouveau — je le déclarais ici même en 1967, dans un débat analogue : « peu nous importe ces affaires de famille de la majorité et du Gouvernement » — vous le voyez, n'est-ce pas, j'étais déjà dans l'opposition — « mais ce qui nous importe, en revanche, c'est que la loi ne résulte pas d'une élaboration clandestine dans le laboratoire secret des cabinets ministériels. Ce que nous voulons, c'est que la loi soit délibérée ici et au Palais-Bourbon dans l'esprit même de la Constitution ». Eh bien ! je persiste dans mon attitude.

Je suis d'ailleurs frappé de constater que les membres de la gauche démocratique qui sont intervenus, notre excellent collègue M. Mercier dont j'ai beaucoup apprécié l'intervention cet après-midi, M. le président du groupe de la gauche démocratique tout à l'heure, tous deux, pour le premier exclusivement, pour le second dans le début de son propos, ont insisté sur ce problème de la procédure qui les choque.

En 1967, j'avais déjà cité Montesquieu, comme M. Mercier cet après-midi, et je formulerai donc avec lui de nouveau ce propos : « Lorsque dans la même personne ou dans le même corps de magistrature la puissance législative est réunie à la puissance exécutive, il n'y a point de liberté. » C'est un fait. Je pense que c'est le devoir du Parlement tout entier, et singulièrement du Sénat, de défendre la liberté.

C'est pourquoi, alors que je me serais abstenu lors d'un vote sur des mesures techniques, je voterai contre l'ensemble de la loi d'habilitation, comme je l'ai toujours fait.

M. André Méric. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Méric.

M. André Méric. Monsieur le président, mes chers collègues, je n'aurais pas pris la parole si je n'avais entendu l'intervention de notre collègue et ami M. Dailly. Je lui dirai qu'il se trompe à notre égard. Le groupe socialiste du Sénat ne s'incline pas.

Si nous n'étions pas convaincus de la nécessité des mesures préconisées par le Gouvernement, nous ne voterions pas la loi d'habilitation. Mais à partir du moment où le Gouvernement a déposé ce texte et en a donné communication à l'opinion de ce pays, le groupe socialiste du Sénat l'a étudié, en a recherché les conséquences, ainsi que les possibilités de réussite. C'est après ce long examen que nous avons décidé de voter la loi d'habilitation. D'ailleurs, l'intervention faite par notre ami M. Henri Duffaut a prouvé que le groupe socialiste avait examiné le problème.

Nous ne nous sommes pas avancés dans ce débat d'une manière désordonnée, en approuvant tout. Nous avons formulé quelques critiques et nous avons donné ici même les raisons de la nécessité de ces mesures. Il y a donc une différence. On laisse entendre que nous abandonnons des pouvoirs parlementaires. En ce qui nous concerne, ce n'est pas vrai.

L'étude que nous avons faite nous permet de faire confiance au Gouvernement. Nous le faisons très volontiers sans abandonner quoi que ce soit des possibilités qu'offre la Constitution au Parlement, en particulier au Sénat. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix l'article 1^{er}.

Je suis saisi d'une demande de scrutin public émanant du groupe de l'union des républicains et des indépendants.

Il va être procédé au scrutin dans les conditions réglementaires.

(*Le scrutin a lieu.*)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

(*Il est procédé au comptage des votes.*)

M. le président. Voici le résultat du dépouillement du scrutin n° 127 :

Nombre de votants	298
Nombre de suffrages exprimés	297
Majorité absolue des suffrages exprimés	149
Pour l'adoption	105
Contre	192

Le Sénat n'a pas adopté.

Article 2.

M. le président. « Art. 2. — Un projet de loi portant ratification des ordonnances prises en vertu de la présente loi devra être déposé devant le Parlement au plus tard le 2 octobre 1983. » — (*Repoussé.*)

Les deux articles constituant le projet de loi ayant été successivement repoussés par le Sénat, il n'y a pas lieu de voter sur l'ensemble.

Je constate donc que le projet de loi est rejeté.

— 9 —

NOMINATION DE MEMBRES D'UNE COMMISSION MIXTE PARITAIRE

M. le président. M. le président du Sénat a reçu de M. le Premier ministre la demande de constitution d'une commission mixte paritaire sur le texte que nous venons de rejeter.

Il va être procédé immédiatement à la nomination de sept membres titulaires et de sept membres suppléants de cette commission mixte paritaire.

La liste des candidats établie par la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation a été affichée conformément à l'article 12 du règlement.

Je n'ai reçu aucune opposition.

En conséquence, cette liste est ratifiée et je proclame représentants du Sénat à cette commission mixte paritaire :

Titulaires : MM. Edouard Bonnefous, Maurice Blin, Henri Duffaut, Jacques Descours Desacres, Geoffroy de Montalembert, Jean Cluzel, Louis Perrein.

Suppléants : MM. Jean-Pierre Fourcade, René Monory, Josy Moinet, Yves Durand, Christian Poncelet, André Fosset, Paul Jargot.

— 10 —

DEPOT DE QUESTIONS ORALES AVEC DEBAT

M. le président. J'informe le Sénat que j'ai été saisi des questions orales avec débat suivantes :

M. Louis Minetti attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture sur les inquiétudes des agriculteurs des régions méridionales devant l'invasion du marché français par les fruits et légumes produits à l'étranger. Les accords renouvelés avec l'Espagne en 1970 pénalisent nos productions et notre commerce extérieur. D'autres accords, comme ceux de Lomé, ou ceux qui sont conclus avec les pays méditerranéens, vont dans le même sens, ainsi que certaines pratiques commerciales dans le cadre du G.A.T.T. Il lui demande s'il n'estime pas qu'il conviendrait, pour reconquérir notre marché national, de prendre des mesures, telles que l'établissement d'un calendrier des importations par produit, avec fixation d'un prix minimum de circulation tenant compte des récoltes françaises ; l'étude comparée des prévisions de récolte et des besoins de la consommation, et enfin l'aide et l'encouragement à l'installation des jeunes agriculteurs et au développement des exploitations familiales (n° 36).

M. Edouard Bonnefous demande à M. le Premier ministre quelles mesures le Gouvernement envisage de prendre, en application des déclarations de M. le Président de la République, pour que les sociétés responsables de la disparition des déchets de dioxine de Seveso fournissent aux autorités françaises tous les éclaircissements et informations nécessaires. Il est en effet intolérable que les personnes concernées gardent le silence sur le lieu de stockage de ces déchets qui constituent une grave menace pour la sécurité publique (n° 37).

Conformément aux articles 79 et 80 du règlement, ces questions orales avec débat ont été communiquées au Gouvernement et la fixation de la date de discussion aura lieu ultérieurement.

— 11 —

DEPOT D'UN PROJET DE LOI

M. le président. J'ai reçu de M. le Premier ministre un projet de loi relatif aux mesures pouvant être prises en cas d'atteinte aux intérêts maritimes et commerciaux de la France.

Le projet de loi sera imprimé sous le n° 248, distribué et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyé à la commission des affaires économiques et du Plan, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. (*Assentiment.*)

— 12 —

TRANSMISSION D'UN PROJET DE LOI

M. le président. J'ai reçu, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif à la sécurité des consommateurs et modifiant diverses dispositions de la loi du 1^{er} août 1905.

Le projet de loi sera imprimé sous le n° 247, distribué et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyé à la commission des affaires économiques et du Plan, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. (*Assentiment.*)

— 13 —

DEPOT D'UNE PROPOSITION DE LOI

M. le président. J'ai reçu de M. Jean-Marie Rausch une proposition de loi portant création d'un haut conseil de la décentralisation de comités régionaux de la décentralisation et relative au contrôle de l'exécution des lois de décentralisation.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 249, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. (*Assentiment.*)

— 14 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Voici quel sera l'ordre du jour de la prochaine séance publique, précédemment fixée au mercredi 20 avril 1983, à seize heures, et le soir :

Discussion du projet de loi adopté par l'Assemblée nationale, portant modification du statut des agglomérations nouvelles.

[N° 23 et 206 (1982-1983). — M. Pierre Salvi, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.]

Conformément à la décision prise par la conférence des présidents, en application de l'article 50 du règlement, aucun amendement à ce projet de loi n'est plus recevable.

Délai limite pour le dépôt des amendements à un projet de loi.

Conformément à la décision prise par la conférence des présidents, en application de l'article 50 du règlement, le délai limite pour le dépôt des amendements au projet de loi sur la vente des logements appartenant à des organismes d'habitation à loyer modéré (n° 192, 1982-1983) est fixé au jeudi 21 avril 1983, à onze heures.

Personne ne demande la parole ?...

La séance est levée.

(*La séance est levée à minuit.*)

*Le Directeur
du service du compte rendu sténographique,
ANDRÉ BOURGEOT.*

NOMINATION DE RAPPORTEURS

(Article 19 du règlement.)

COMMISSION DES LOIS

M. Paul Pillet a été nommé rapporteur du projet de loi organique n° 245 (1982-1983), relatif à la représentation au Sénat des Français établis hors de France.

M. Paul Pillet a été nommé rapporteur du projet de loi n° 246 (1982-1983), relatif à l'élection des sénateurs représentant les Français établis hors de France.

ORGANISME EXTRAPARLEMENTAIRE

Dans sa séance du 19 avril 1983, le Sénat a désigné MM. Jean-Pierre Fourcade et Guy Petit comme membres titulaires, MM. Jacques Descours Desacres et François Collet comme membres suppléants pour le représenter au sein du comité des finances locales en application de l'article L. 234-20 du code des communes.

Décès d'un sénateur.

M. le président du Sénat a le regret de porter à la connaissance de Mmes et MM. les sénateurs qu'il a été avisé du décès de M. Marc Jacquet, sénateur de Seine-et-Marne, survenu le 18 avril 1983.

Remplacement d'un sénateur.

Conformément aux articles L. O. 325 et L. O. 179 du code électoral, M. le ministre de l'intérieur et de la décentralisation a fait connaître à M. le président du Sénat qu'en application de l'article L. O. 319 du code électoral M. Philippe François est appelé à remplacer, en qualité de sénateur de Seine-et-Marne, M. Marc Jacquet, décédé le 18 avril 1983.

Modifications aux listes des membres des groupes.

GROUPE DU RASSEMBLEMENT POUR LA RÉPUBLIQUE

(40 membres au lieu de 41.)

Supprimer le nom de M. Marc Jacquet.

Sénateurs ne figurant sur la liste d'aucun groupe.

(14)

Ajouter le nom de M. Philippe François.

QUESTIONS ORALES

REMISES A LA PRESIDENCE DU SENAT
LE 19 AVRIL 1983

Application des articles 76 à 78 du règlement.

Retard dans l'armement nucléaire.

353. — 15 avril 1983. — M. Michel Maurice-Bokanowski expose à M. le ministre de la défense que certaines informations dignes de foi font état d'un retard dans la mise au point et les essais des armements nucléaires. Il lui demande, d'une part, s'il confirme ces informations, et, d'autre part, si les forces nucléaires continuent de bénéficier de la part du Gouvernement d'une priorité absolue.

Elections des conseils d'administration
des caisses de sécurité sociale.

354. — 15 avril 1983. — M. Louis Souvet expose à M. le ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale que les informations que l'on possède actuellement concernant les prochaines élections des conseils d'administration des caisses de sécurité sociale laissent craindre le pire quant au bon déroulement des opérations. Il lui demande de bien vouloir lui fournir tout renseignement sur les modalités pratiques de l'organisation de ces élections.

Relations de la France avec l'Afrique du Sud.

355. — 18 avril 1983. — M. Jean Chérioux rappelle à M. le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement, la mesure récemment prise par le Gouvernement français d'interdire à l'équipe nationale de rugby à XV de se rendre en Afrique du Sud. Il lui demande s'il ne craint pas qu'une telle décision risque d'altérer les relations que la France entretient avec l'Afrique du Sud, relations traditionnellement excellentes et tout particulièrement dans les domaines aussi importants que le commerce international.

Fonctionnement du fonds de garantie automobile.

356. — 18 avril 1983. — M. Stéphane Bonduel attire l'attention de M. le ministre des transports sur la composition et le fonctionnement du fonds de garantie automobile, organisme public à vocation sociale dont le rôle est de se substituer aux auteurs d'accidents inconnus ou à garantie défectueuse pour le versement des indemnités aux victimes. Il lui demande quelles mesures il compte prendre pour que le fonds fonctionne avec une plus grande souplesse et, conformément à sa mission, mette ses ressources et sa compétence à la disposition des victimes d'accidents de la circulation.

Soutien à l'industrie d'engrais azotés.

357. — 18 avril 1983. — M. Michel Sordel demande à M. le ministre de l'industrie et de la recherche les mesures qu'envisagent de prendre les pouvoirs publics pour soutenir l'industrie française de production d'engrais. En effet, par suite de disparités importantes entre le prix du gaz utilisé par les producteurs français d'engrais azotés et le prix consenti aux fabricants de certains pays européens, les importations se sont fortement accrues au cours des dix dernières années : elles représentent actuellement 40 p. 100 des besoins du marché intérieur. Cette progression des importations due à l'écart entre les prix des engrais produits en France et ceux des engrais importés a conduit les industriels français à réduire leur activité. Il s'ensuit une diminution rapide de la compétitivité de ce secteur industriel qui a accusé de lourdes pertes d'exploitation en 1982. Il souligne que l'accroissement du volume des importations et les difficultés des entreprises de cette branche industrielle mettent en péril l'indépendance de l'agriculture française vis-à-vis de ses approvisionnements en engrais.

Conséquences de la suppression des traverses de bois
par la S.N.C.F.

358. — 18 avril 1983. — M. Pierre Lacour attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'agriculture, chargé de l'agriculture et de la forêt, sur les menaces que fait peser sur l'emploi dans le domaine forestier la politique menée par la S.N.C.F. tendant à remplacer les traverses en bois par des traverses en béton. Il lui demande de l'assurer que ces orientations seront infléchiées dans l'avenir ou de lui faire connaître les actions qu'il envisage de mener pour éviter que ne s'aggrave une situation économique déjà préoccupante dans le domaine forestier.

ANNEXE AU PROCES-VERBAL

DE LA
séance du mardi 19 avril 1983.

SCRUTIN (N° 127)

Sur l'article premier du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence autorisant le Gouvernement à prendre, par application de l'article 38 de la Constitution, diverses mesures financières.

Nombre de votants.....	298
Suffrages exprimés.....	297
Majorité absolue des suffrages exprimés.....	149
Pour	105
Contre	192

Le Sénat n'a pas adopté.

Ont voté pour :

MM.
Antoine Andrieux.
Germain Authié.
André Barroux.
Pierre Bastié.
Gilbert Baumet.
Mme Marie-Claude
Beauveau.
Gilbert Belin.
Jean Béranger.
Noël Berrier.
Jacques Bialski.
Mme Danielle
Bidard.
René Billères.
Marc Bœuf.
Stéphane Bonduel.
Charles Bonifay.
Serge Boucheny.
Louis Brives.
Henri Caillavet.
Jacques Carat.
Michel Charasse.
René Chazelle.
William Chervy.
Félix Ciccolini.
Georges Constant.
Roland Courteau.
Georges Dagonia.
Michel Darras.
Marcel Debarge.
Gérard Delfau.
Lucien Delmas.
Bernard Desbrière.
Emile Didier.
Michel Dreyfus-
Schmidt.
Henri Duffaut.

Raymond Dumont.
Emile Durieux.
Jacques Eberhard.
Léon Eeckhoutte.
Gérard Ehlers.
Raymond Espagnac.
Jules Faigt.
Claude Fuzier.
Pierre Gamboa.
Jean Garcia.
Marcel Gargar.
Gérard Gaud.
Jean Geoffroy.
François Giacobbi.
Mme Cécile Goldet.
Roland Grimaldi.
Robert Guillaume.
Bernard-Michel Hugo
(Yvelines).
Maurice Janetti.
Paul Jargot.
André Jouany.
Tony Larue.
Robert Laucournet.
Mme Geneviève Le
Bellegou-Béguin.
France Lécenault.
Charles Lederman.
Fernand Lefort.
Louis Longequeue.
Mme Hélène Luc.
Philippe Madrelle.
Michel Manet.
James Marson.
René Martin
(Yvelines).
Pierre Matraja.
André Méric.

Mme Monique Midy.
Louis Minetti.
Gérard Minvielle.
Josy Moinet.
Michel Moreigne.
Pierre Noé.
Jean Ooghe.
Bernard Parmantier.
Mme Rolande
Perlican.
Louis Perrein
(Val-d'Oise).
Hubert Peyout.
Jean Peyrafitte.
Maurice Pic.
Marc Plantegenest.
Robert Pontillon.
Mlle Irma Rapuzzi.
René Regnault.
Michel Rigou.
Roger Rinchet.
Marcel Rosette.
Gérard Roujas.
André Rouvière.
Guy Schmaus.
Robert Schwint.
Frank Sérusclat.
Edouard Soldani.
Georges Spénaie.
Raymond Spingard.
Edgar Tailhades.
Pierre Tajan.
Raymond Tarcy.
Fernand Tardy.
Camille Vallin.
Jean Varlet.
Marcel Vidal.
Hector Viron.

Ont voté contre :

MM.
Michel d'Aillières.
Mme Jacqueline
Alduy.
Michel Alloncle.
Jean Amelin.
Hubert d'Andigné.
Alphonse Arzel.
Octave Bajoux.
René Ballayer.
Bernard Barbier.
Charles Beaupetit.

Marc Bécam.
Henri Belcour.
Jean Bénard
Mousseaux.
Georges Berchet.
Guy Besse.
André Bettencourt.
Jean-Pierre Blanc.
Maurice Blin.
André Bohl.
Roger Boileau.
Charles Bosson.

Jean-Marie Bouloux.
Pierre Bouneau.
Amédée Bouquerel.
Yvon Bourges.
Raymond Bourguine.
Philippe de
Bourgoing.
Raymond Bouvier.
Louis Boyer.
Jacques Braconnier.
Raymond Brun.
Louis Caiveau.

Michel Caldagues.
Jean-Pierre
Cantegrit.
Pierre Carous.
Marc Castex.
Jean Cauchon.
Pierre Ceccaldi-
Pavard.
Jean Chamant.
Jacques Chaumont.
Michel Chauty.
Adolphe Chauvin.
Jean Chérioux.
Lionel Cherrier.
Auguste Chupin.
Jean Cluzel.
Jean Colin.
Henri Collard.
François Collet.
Henri Collette.
Francisque Collomb.
Pierre Croze.
Michel Crucis.
Charles de Cuttoll.
Etienne Dailly.
Marcel Daunay.
Jacques Delong.
Jacques Descours
Desacres.
Jean Desmarests.
François Dubanchet.
Hector Dubois.
Yves Durand
(Vendée).
Charles Ferrant.
Louis de la Forest.
Marcel Fortier.
André Fosset.
Jean-Pierre
Fourcade.
Jean Francou.
Lucien Gautier.
Jacques Genton.
Alfred Gérin.
Michel Giraud
(Val-de-Marne).
Jean-Marie Girault
(Calvados).
Paul Girod (Aisne).
Henri Goetschy.
Adrien Gouteyron.
Jean Gravier.
Mme Brigitte Gros.
Paul Guillard.
Paul Guillaumot.
Jacques Habert.
Marcel Henry.
Rémi Herment.
Daniel Hoefel.
Bernard-Charles
Hugo (Ardèche).
René Jager.

Pierre Jeambrun.
Louis Jung.
Paul Kauss.
Pierre Lacour.
Christian de La
Malène.
Jacques Larché.
Bernard Laurent.
Guy de La
Verpillière.
Louis Lazuech.
Henri Le Breton.
Jean Lecanuet.
Yves Le Cozannet.
Modeste Legouez.
Bernard Legrand
(Loire-Atlantique).
Jean-François
Le Grand (Manche).
Edouard Le Jeune
(Finistère).
Max Lejeune
(Somme).
Marcel Lemaire.
Bernard Lemarié.
Charles-Edmond
Lenglet.
Roger Lise.
Georges Lombard
(Finistère).
Maurice Lombard
(Côte-d'Or).
Pierre Louvot.
Roland du Luart.
Marcel Lucotte.
Jean Madelain.
Sylvain Maillols.
Paul Malassagne.
Kléber Malécot.
Hubert Martin (Meur-
the-et-Moselle).
Louis Martin (Loire).
Serge Mathieu.
Michel Maurice-
Bokanowski.
Jacques Ménard.
Jean Mercier.
Pierre Merli.
Daniel Millaud.
Michel Miraudot.
René Monory.
Claude Mont.
Geoffroy de
Montalembert.
Roger Moreau.
André Morice.
Jacques Mossion.
Georges Mouly.
Jacques Moutet.
Jean Natali.
Henri Olivier.

Charles Ornano
(Corse-du-Sud).
Paul d'Ornano
(Français établis
hors de France).
Dominique Pado.
Francis Palmero.
Sosefo Makape
Papilio.
Charles Pasqua.
Bernard Pellarin.
Jacques Pelletier.
Pierre Perrin (Isère).
Guy Petit.
Paul Pillet.
Jean-François Pintat.
Raymond Poirier.
Christian Poncelet.
Henri Portier.
Roger Poudonson.
Richard Pouille.
Maurice Prévotau.
Jean Puech.
André Rabineau.
Jean-Marie Rausch.
Joseph Raybaud.
Georges Repiquet.
Paul Robert.
Victor Robini.
Roger Romani.
Jules Roujon.
Marcel Rudloff.
Roland Ruet.
Pierre Sallenave.
Pierre Salvi.
Jean Sauvage.
Pierre Schiélé.
François Schleiter.
Robert Schmitt.
Abel Sempé.
Paul Séramy.
Michel Sordel.
Raymond Soucaret.
Louis Souvet.
Pierre-Christian
Taittinger.
Jacques Thyraud.
René Tinant.
Jean-Pierre Tizon.
René Tomasini.
Henri Torre.
René Travert.
Georges Treille.
Raoul Vadepied.
Jacques Valade.
Edmond Valcin.
Pierre Vallon.
Louis Virapoullé.
Albert Voilquin.
Frédéric Wirth.
Joseph Yvon.
Charles Zwicker.

S'est abstenu :

M. Edgar Faure.

N'ont pas pris part au vote :

MM. Edouard Bonnefous, Philippe François et Pierre Sicard.

N'ont pas pris part au vote :

M. Alain Poher, président du Sénat, et M. Maurice Schumann, qui présidait la séance.

Les nombres annoncés en séance ont été reconnus, après vérification, conformes à la liste de scrutin ci-dessus.

Prix du numéro : 2,15 F (Fascicule de un ou plusieurs cahiers pour chaque journée de débats ; celle-ci pouvant comporter une ou plusieurs séances.)